



HAL
open science

Élaboration et affirmation du discours identitaire exprimé par la culture-tradition en Haut-Ossau

Rémy Berdou

► **To cite this version:**

Rémy Berdou. Élaboration et affirmation du discours identitaire exprimé par la culture-tradition en Haut-Ossau. Histoire. 2013. dumas-00873623

HAL Id: dumas-00873623

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00873623>

Submitted on 16 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Élaboration et affirmation du discours identitaire exprimé par la culture-tradition en Haut-Ossau



(Photo : Nicolas Berdou, Laruns le 15 août 2009)

Par Rémy Berdou

Sous la direction de Patricia Heiniger-Casteret, Maitre de conférences en Anthropologie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Master 2 recherche culture art et société, mention Histoire et Anthropologie

Année 2012 - 2013



Entà pair
Jean-Michel Berdou
(1957-2012)

Remerciement

Je tiens avant tout à remercier ma directrice de recherche, Patricia HEINIGER-CASTÉRET, pour sa confiance, son grand soutien et ses précieux conseils ; ainsi qu'Abel KOUVOUAMA pour ses références bibliographiques inépuisables.

Je souhaite également joindre à mes remerciements toutes les personnes ressources qui ont contribué à l'élaboration de ma réflexion. Il s'agit de : ARROS Jean-Luc, BAYLOCQ Simone, BÉCHAT André, BÉLESTA Fabien, BELLOCQ Nicole, BERDOU André, Nicolas et Vincent dit Laberde ou Béber, BONNEMASON Bernard, BURTRE Gautier dit Bintane, CAPDEVIELLE Martine, CANTOURNET Danis, CASADEBEIG Robert, CASTÉRET Jean-Jacques, CAUHAPE Bernard, COURTIE Stéphane, COUDOUY Jean-Claude, DEMENÉ Sébastien, DUTREIL Georges, DUVERNEUIL Christophe dit Duduche, ETCHECOPAR Frédéric, FELTIN-PALAS Michel, GINER Anne, LAGUEYTE Jean, LASSAGNE Olivier, LAVIGNE Serge dit Pichou et Marie, LECUONA Josie, LONGUÉ Thomas, MARIETTE André, MATHIS Nicole, MONGAUGE Alain, Anne et Jean-Luc, ORT Jacques, SACAZE Michel, SALLE Jean, SANCHETTE Anne-Laure, URIÉTA Christophe dit Kikinou et Julie, SOM Honoré, VIDAL Pierre, VILLENAVE Christine ; ainsi que tous les autres oubliés ou anonymes.

Merci à ma mère, Marie-José DUTOYA, pour tout (faire le détail serait trop long), à mon père qui m'encourageait, ainsi qu'à l'inébranlable présence et soutien d'Audrey CASAHOUS.

Une pensée particulière à ma famille et à mes amis proches.

Je remercie les copains de la vallée qui ne m'ont pas contacté pour aller boire un coup, pendant la phase critique de la rédaction de ce mémoire.

Merci à toutes les personnes qui m'ont soutenu, de prêt ou de loin, pour traverser cette année particulièrement difficile.

Sommaire

INTRODUCTION.....	6
I- PLUS DE DEUX SIECLES D'UN CONTEXTE COMPLEXE	13
A. LE XIXE SIECLE : ASSASSIN OU CONTEMPLATIF ?!.....	13
1) Une politique d'acculturation.....	13
2) L'intégration du régional dans la construction de la IIIe République	18
3) Les études du XIXe siècle et de la première moitié du XXe : entre folkloriste et militantisme régionaux	23
B. LE RENOUVEAU DANS LA SECONDE MOITIE DU XXE SIECLE	26
1) Une réintégration progressive des langues régionales et des cultures minorisées dans la pensée de l'Etat	26
2) Le militantisme depuis les années 70.....	30
3) Des crispations identitaires et territoriales	34
4) Un débat toujours ardent.....	37
5) La mondialisation de la culture	38
C. VALLEE D'OSSAU : UN OBJET D'ETUDE	39
1) La construction du groupe.....	39
2) La traditionalisation de la culture ou la mise en réserve.....	41
3) La culture-tradition, de la transmission à la résilience.....	43
CONCLUSION : UN CONTEXTE HISTORIQUE DEFAVORABLE.....	45
II- DISCOURS ET REPRESENTATION SUR L'IDENTITE EN HAUT-OSSAU.....	47
A. LES OSSALOIS VUS "D'EN BAS..."	47
1) La représentation dans la presse	47
2) Une image formée par les conflits	50
3) Le monde associatif béarnais : un enrichissement mutuel.....	53
B. « ACI QU'EM LOS AUSSALES »	54
1) Le monde associatif porteur d'identité	55
2) L'intervention politique et la promotion d'une identité	58
3) Une ossaloise religiosité	62
4) Le sport exportateur d'une image.....	63
C. SIGNE EXTERIEUR D' « OSSALOISITE »	66
1) Le rapport au tourisme.....	66
2) Une identité exportée.....	68

3) <i>Une production culturelle locale</i>	70
CONCLUSION : UNE IDENTITE FIEREMENT EXPRIMEE.....	72
III- LES CONCEPTIONS IDENTITAIRES EN HAUT-OSSAU DANS LE DISCOURS	74
A. « LA BEAUTE DU MORT » OU LE MORT VIVANT ?.....	75
1) <i>La nostalgie du passé.</i>	75
2) <i>La peur du changement ou la justification de la résilience</i>	77
3) <i>Une transmission délicate, une pratique incertaine</i>	80
B. UNE STRATEGIE PASSIVE VOIRE HOSTILE A LA CULTURE-TRADITION	83
1) <i>Une non-participation parfois hostile</i>	83
2) <i>Une passivité dans un contexte délicat</i>	87
C. UNE CULTURE VIVANTE	87
1) <i>La mutation du porteur de mémoire</i>	88
2) « <i>La découverte ou l'ignorance</i> »	90
3) <i>Quel avenir de la culture-tradition en Haut-Ossau ?</i>	91
CONCLUSION GENERALE	94
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	96
ANNEXES.....	100

Introduction

En conclusion du mémoire de première année de master¹, je notais qu'il ne faisait aucun doute sur la vitalité de la culture dite traditionnelle en Haut-Ossau. En effet tout au long du XXe siècle, la communauté ossaloise a su mettre en place de nouveaux moyens de diffusion palliant alors au manque de transmission familiale suite au changement de société et aux bouleversements des structures sociales de la civilisation agricole de haute montagne. Ce développement s'effectue dans un cadre plus large d'affirmation identitaire notamment au travers de la culture dite traditionnelle. Cette affirmation identitaire se découvre dans le discours de la population du Haut-Ossau qui élabore ainsi des stratégies issues d'analyses de sa propre situation.

L'affirmation identitaire implique donc qu'il y a la présence d'une identité, existante dans un contexte particulier. Alex Mucchielli définit l'identité comme :

« Un ensemble de significations (variables selon les acteurs d'une situation) apposées par des acteurs sur une réalité physique ou subjective, plus ou moins floue, de leurs mondes vécus, ensemble construit par un autre acteur. C'est donc un sens perçu donné par chaque acteur au sujet de lui-même ou d'autres acteurs. »²

Le travail sur l'identité est donc par définition subjectif. Malgré les efforts des chercheurs pour objectiver leur travail, leur identité personnelle influence irrémédiablement leur analyse. J'aborde ce sujet en faisant des choix. Ces choix sont donc subjectifs. La personne qui lit ce mémoire le fait et le fera dans différents contextes, en fonction de la place qu'il occupe : le membre du jury qui va le noter, l'étudiant qui veut approfondir les recherches déjà effectuées, le passionné de sujet identitaire ou des cultures dites traditionnelles, et cetera. Toute approche de ce mémoire est donc subjective, c'est un choix de lire ou non ce mémoire. Les raisons de ce choix sont subjectives. Ce mémoire doit donc être abordé avec une analyse personnelle du lecteur, se définissant par rapport au sujet.

¹ R. BERDOU, *La transmission des pratiques traditionnelles du chant et de la danse en Haut-Ossau du milieu du XXe siècle à nos jours*, Mémoire de Master 1 recherche en Histoire et Anthropologie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sous la direction de Patricia HEINIGER-CASTERET, maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, année 2010-2011

² A. Mucchielli, *L'identité*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? n° 2288, 1986 8 ed. 2011, p.10

Une fois conscientisé par lui-même, le lecteur peut aborder avec plus d'objectivité ce mémoire. Alex Mucchielli explique dans son introduction, que les sujets traitant d'identité sont des recherches rarement objectives car elles combinent une multiplicité de contextes subjectifs : l'analyse du sujet et la critique de l'analyse, l'utilisation de l'analyse, et le contexte du lecteur.

« L'identité est donc plurielle. Elle est une affaire de significations données en fonction de leurs propres identités et de leur engagement dans les projets, par l'acteur lui-même et / ou d'autres acteurs »³

En toute subjectivité, j'ai décidé de concentrer mon analyse de l'identité en Haut-Ossau autour de la culture-tradition composante identitaire considérablement affirmé au regard de la situation des cultures régionales en France. Considérant la porosité du territoire ossalois, et de l'hyper-connexion de la planète, la culture en Haut-Ossau ne peut donc s'analyser comme si elle se développait dans un espace clos. Il me semble donc intéressant d'aborder la culture par une approche interactionniste, développé par Sapir dans la seconde moitié du XXe siècle. Denys Cuhe rapporte que pour Sapir :

« Une culture est un ensemble de significations que se communiquent les individus d'un groupe donné à travers ces interactions. Par là même, il prenait le contre-pied des conceptions substantialistes de la culture. Plutôt que de définir la culture par une essence supposée, il préconisait de s'attacher à analyser les processus d'élaboration de la culture. »⁴

Par « tradition », je démarque des composantes culturelles, vis à vis d'autres plus généralisées à l'échelle mondiale. Quand il existe une multiplicité de champs culturels, comme la culture politique, cinématographique, littéraire, scientifique, sexuée, géographiquement définie ou propre à un domaine d'activité, la culture-tradition combine « un ensemble de significations » à son mode de transmission.

« La tradition se définit comme « ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est transmise et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent »⁵ [Pouillon, 1991, p.710]. »⁶

³ A. Mucchielli, op. cit., p. 19

⁴ D. Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La découverte, coll. « Grand Repères », 2010, p. 54

⁵ J. Pouillon, « Tradition », in P. Bonte et M. Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadriges », 1991, p.710- 712

Au sein de cette culture-tradition présente dans la zone géographique étudiée, mon intérêt se porte sur le côté festif excluant de ce fait toutes autres traditions présentes en vallée d'Ossau comme par exemple des pratiques du monde agro-pastoral. Dans ce mémoire, j'utilise les termes de « culture ossaloise », « culture », « culture-tradition », pour traduire la même chose. Il ne faut donc pas voir de signe de nuance quant à l'utilisation de ces termes. La « culture régionale » possède une dimension géographique plus grande et plus vaste, incluant à la fois la culture-tradition mais aussi toutes ses formes de résilience.

La culture régionale et la définition d'un territoire

L'identité se rapporte à une territorialité physique ou symbolique ; J-P Warnier, confirme également la territorialisation de la culture-tradition.

« Il n'existe aucune culture-tradition qui ne soit rattachée à une société donnée, historiquement et géographiquement située. Une culture ne peut ni vivre ni se transmettre indépendamment de la société qui la nourrit. »⁷

Dans notre sujet, un individu vivant en Haut-Ossau peut donc, pour s'identifier, se référer à une multitude de territoires imbriqués les uns dans les autres, comme des poupées russes. Chaque individu met en avant, selon sa convenance, tel ou tel territoire dans son rapport avec l'autre. Je vais détailler ici les différentes échelles auxquelles les individus peuvent faire référence, qu'elles soient ou non administratives. Il est évident que pour certains, quelques barreaux de l'échelle vont manquer.

De la plus officielle des manières, un individu possède une nationalité. Cette nationalité se rattache à un territoire et à un État reconnu par les autres États. La population de la vallée est donc majoritairement française. Je ne vais pas détailler les données concernant les multiples nationalités des personnes vivant dans la vallée d'Ossau. Cela pourrait toutefois être intéressant de connaître le résultat des différentes migrations, individuelles ou collectives, qui ont affecté la vallée. Il faut tout de même noter, qu'à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, beaucoup d'ouvriers sont arrivés, en nombre assez

⁶ J-P. Warnier, *La mondialisation de la culture*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2008 Reed 2010, p.6

⁷ J-P Warnier, op. cit., p.6

conséquent dans une petite vallée paysanne et touristique, pour travailler dans les gros chantiers hydro-électrique (construction de barrages, de conduites forcées et d'usines). La proximité avec la frontière de l'État espagnol accentue les possibilités des échanges entre individus des deux nationalités⁸. De plus, comme la vallée d'Ossau a toujours été un lieu de passage, que cela soit pour le tourisme comme pour le commerce ou pour l'emploi, il est difficile d'établir des certitudes sur la nationalité de la population sans étude approfondie, d'autant plus qu'avec le temps, certaines personnes ont pu obtenir la nationalité française. Nous sommes donc en France, mais qu'est-ce que la France si ce n'est un ensemble de régions qui ont leurs propres langues.

La seconde échelle, par ordre géographique, que l'on peut mettre en lumière est l'espace occitan. L'Occitanie⁹ rassemble l'ensemble des régions qui parlent, en dehors du français et des autres langues issues de l'immigration de ces deux derniers siècles, les différents dialectes de la langue d'Oc. Elle comprend trente-trois départements au Sud de l'État français sur huit régions, le Val d'Aran (Vath d'Aran) situé au nord de la Catalogne (province espagnole) et onze Vallées occitanes sur le versant est des Alpes en territoire Italien dans les régions Piémont et Ligurie. L'Occitanie administrative n'existe pas et n'a jamais existé en tant que telle. C'est un espace linguistique d'intercompréhension de la langue occitane composée de plusieurs dialectes et sous dialectes, langue qui a engendré une culture propre. Sur une population de 15 000 000 d'habitants regroupée sur un territoire de 190 000 km², les estimations du nombre de locuteurs vont de 500 000 à 3 000 000 personnes.¹⁰

La région Aquitaine est la seconde échelle administrative en France, si l'on ne compte pas l'Union européenne, à laquelle un individu peut se référer. C'est toutefois une construction purement administrative, qui fait référence à l'ancienne province romaine se trouvant dans le sud-ouest de la Gaule. Cette région fait partie pour sa grande majorité de l'Occitanie. Elle possède également dans son territoire de compétences, une zone de langue

⁸ Notons que les communautés montagnardes n'ont eu que faire des frontières étatiques. Tout au long des siècles ces communautés d'agropasteurs ont multiplié les accords d'échanges et de passage, des bêtes et des hommes, d'un versant à l'autre.

⁹ Ce terme datant du XIIIe s. est réutilisé depuis le XXe s.

¹⁰ Sources : BODLORE-PENLAZ Mikael (Dir.), *Atlas des Nations sans État en Europe, Peuples minoritaires en quête de reconnaissance*, Fouenant, Éditions Yorán Embanner, 2011 (2^e ed.), p. 62

d’Oïl au nord de l’estuaire de la Gironde et, la partie Nord du Pays Basque au Sud-Ouest de la région. C’est cette échelle administrative qui a mis en place la politique la plus active en faveur des langues régionales.

Dans le domaine linguistique, la sous-division qui s’inscrit dans l’espace occitan est la Gascogne. Ce territoire est à cheval sur l’Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Val d’Aran. Le gascon est le dialecte occitan le plus marqué par ses différences par rapport aux autres. C’est ce qui fait dire à une minorité de la population que le gascon ne fait pas partie de l’Occitanie. Nous verrons plus particulièrement cette rivalité dans la partie qui suit. Chaque particularisme qui caractérise le gascon a sa propre limite. Donc plus on va vers le sud de la côte atlantique et vers les Pyrénées, plus on trouve la totalité des caractéristiques du gascon. La Gascogne fait également référence au duché du même nom pendant l’époque médiévale.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est l’échelle administrative suivante. Ce territoire est créé en 1789 à la Révolution française, traduisant alors l’idéologie de l’époque. Il est composé des territoires historiques du Bas-Adour, du Pays Basque Nord et du Béarn. Ce département est isolé de la capitale régionale par le département des Landes plutôt désertique. Son développement se fait d’est en ouest. Le département est très marqué par les deux fortes entités basques et béarnaises, parfois rivales, travaillant aujourd’hui, ensemble pour le développement de l’ensemble du territoire.

Le Béarn est le territoire historique le plus affirmé ; il a été de 1347 à 1620 un état indépendant. La fin des privilèges en 1789 achève les particularismes qui existaient en Béarn. Son histoire et son dialecte, le béarnais, sont très présents dans l’esprit des populations. Selon l’enquête sociolinguistique « Présence, Pratiques et représentations de la langue occitane en Aquitaine » commandée par la région, publiée en 2009, sur 100 personnes ayant déclaré connaître quelques éléments au moins de la langue occitane, 53 la nomment « béarnais » dans les Pyrénées-Atlantiques (en zone occitanophone).

La Vallée d’Ossau est l’une des trois vallées béarnaises. Elle possède une histoire particulière, surtout concernant une certaine indépendance vis-à-vis des autorités qui la

chapotent. Sa gestion communautaire des terres collectives est toujours d'actualité. Je ne retracerai pas son histoire, qui est abordé dans mon Master 1¹¹. La Vallée d'Ossau a aujourd'hui une dimension administrative au travers de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) depuis 2009, qui regroupe dix-huit communes. Par le biais de cette intercommunalité, la vallée retrouve alors une dimension politique qu'elle avait par le passé.

Le Haut-Ossau concentre la plus grande part de l'observation de mon objet d'étude. C'est également un territoire historiquement fort, notamment dans la gestion collective des terres aussi bien en plaine, sur le territoire du Pont-Long, comme dans les estives. Il est à noter que le syndicat pastoral du Haut-Ossau contrairement à celui du Bas-Ossau est toujours propriétaire de l'ensemble des terres¹². Je vous renvoie donc à mon mémoire de Master 1 pour les détails. Ce haut de vallée est marqué par l'exercice récurrent des pratiques culturelles dites traditionnelles. Il correspond administrativement au canton de Laruns.

Sources et méthodologie

Pour la compréhension et l'utilisation des notions d'identité, de mémoire collective, de tradition et de culture, je me suis appuyé sur les travaux de Joël Candau¹³, Denys Cuhe¹⁴, Jean-Pierre Warnier¹⁵, Alex Mucchielli¹⁶, et Michel de Certeau¹⁷. En ce qui concerne l'histoire culturelle, les ouvrages d'Anne-Marie Thiesse¹⁸ se sont révélés indispensables dans la compréhension des phénomènes complexes de création des identités nationales.

La consultation de journaux locaux est également nécessaire pour capter ce que dégage la vallée d'Ossau en termes d'images au quotidien. Pour aborder les associations, il

¹¹ R. BERDOU, *op. cit.*

¹² Ibid, p. 22 - 24

¹³ J. Candau, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, 225 p. et *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, Coll. Cursus, 2005, 201 p.

¹⁴ D. Cuhe, *op. cit.*

¹⁵ J-P. Warnier, *op. cit.*

¹⁶ A. Mucchielli, *op. cit.*,

¹⁷ M. De Certeau, « La Beauté du Mort », dans *La culture au pluriel*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10 18 », 1974, 313p.

¹⁸ A-M Thiesse, *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2001. 311 p. et *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éd. de la maison des sciences de l'homme, 1997, 133 p

est intéressant de passer par les archives de la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie, pour consulter les statuts d'associations, déclarations officielles de leurs intentions, ainsi que les sites internet de ces dernières dans le cas où elles en ont.

La majorité de mes analyses est issue d'entretiens oraux, parfois écrits, auprès d'ossalois mais aussi de personnes les côtoyant. J'ai pratiqué des entretiens formels semi-directifs, autour des considérations sur l'identité ossaloise et des pratiques culturelles. J'ai également utilisé ceux réalisés pour mon master 1 qui traitent surtout sur la transmission de la culture dite traditionnelle et de l'évolution de cette dernière. J'ai également bénéficié de l'apport d'entretiens informels réalisés selon les opportunités de rencontres. Résidant à Laruns, ils sont pour moi une source non négligeable dans ma réflexion, de par leur nombre et leur apport en terme de ressentis. Ils ont un avantage contrairement aux entretiens formels car, ils se déroulent de manière beaucoup plus détendue. Il n'y a pas entre la personne ressources et l'enquêteur une distanciation faite par l'intermédiaire de l'enregistreur et du bloc note ; un café ou un demi-pression favorisant beaucoup plus le dialogue, ils sont également propice aux détails révélateurs.

En gardant les choix exprimés si dessus, ce travail de recherche a pour objectif d'aborder les questionnements suivants : compte tenu de la situation dans laquelle se trouve la culture-tradition en haut-Ossau, décrite dans mon premier travail de Master 1, comment s'élabore et s'exprime un discours identitaire par l'intermédiaire de la culture traditionnelle ? Quelles sont les circonstances de cette production identitaire ?

Pour aborder cette problématique, il est nécessaire de rappeler le contexte historique. Les politiques de l'État français, les événements historiques, les actions associatives comme individuelles ont façonné la situation dans laquelle se trouve la culture-tradition ainsi que la langue occitane en Ossau. Puis dans un second temps, il conviendra d'aborder les représentations des ossalois au travers du regard extérieur mais aussi des auto-représentations, et de ce fait comprendre l'analyse que les acteurs culturels portent sur leurs actions. Pour terminer, des tendances comportementales, résultantes et sources des stratégies identitaires, vont être dégagées.

I- Plus de deux siècles d'un contexte complexe

Dans cette première partie, je vais vous présenter le contexte de production du discours que j'analyserai par la suite. Il convient ici de préciser que j'aborderai en détail la notion d'identité mais uniquement dans sa dimension d'appartenance territoriale. Comme je l'ai présenté dans l'introduction il existe de nombreux champs d'appréhension concernant des aspects aussi divers que complexes dans l'identité d'un individu. Il s'agit, dans le développement qui suit, de présenter la conception de l'identité par la culture-tradition ou justement la non culture-tradition.

L'identité est une affaire personnelle qui se trouve sous influence du politique et du monde associatif. Pour vivre et exister, l'identité doit faire en sorte de développer un sentiment d'appartenance des membres qui la composent, parfois, au détriment d'autres sentiments d'appartenance, pour pouvoir les fédérer autour de projets.

A. Le XIXe siècle : assassin ou contemplatif ?!

1) Une politique d'acculturation

En France, la première mesure mise en place, qui peut être perçue comme une atteinte aux langues et cultures régionales est l'édit de Villers-Cotterêts¹⁹. Cette ordonnance institue le français comme langue administrative et juridique du royaume de France. Elle est le résultat de la volonté d'une minorité qui a le pouvoir sur un ensemble de territoires, parfois très différents. La France s'est constituée aux grès des aléas des possessions des souverains, et de fait de l'expansion du royaume de France, par politique matrimoniale ou conquêtes militaires.

¹⁹ Ordonnance de François Ier d'août 1539

« La monarchie française, certes, avait imposé précocement le français dans les actes administratifs – par l’édit de Villers-Cotterêts -, puis soutenu la création littéraire et scientifique dans cette langue, et créé une Académie²⁰ chargée de veiller à sa pureté et à sa gloire. Pour autant, les souverains successifs n’avaient pas jugé utile de faire parler le français à l’ensemble de la population. La proclamation de la République change radicalement la perspective : l’usage de la « langue du roi » était pour les sujets question d’éducation et de choix, pour les citoyens, l’usage de la langue de la nation est un devoir. »²¹

Ce n’est qu’à partir de la Révolution que les choses vont réellement changer comme le souligne Anne-Marie Thiesse. Pendant les débats de fondation du nouveau régime des conceptions fondamentalement différentes s’affrontent. L’idée d’unité et de constitution d’un Etat nation avec un pouvoir central fort prend le dessus sur les autres tendances. L’unification de la nation devant être faite, les particularismes locaux sont mis à mal.

« La question se pose de savoir s’il convient de sacrifier l’unité linguistique, porteuse d’unité nationale, au profit de la diffusion des idées révolutionnaires en favorisant l’usage des langues régionales. Loin d’être isolée, cette question reflète l’hésitation de la République entre le fédéralisme et le centralisme parisien. »²²

Les langues régionales ne sont pas absentes des débats et ne passent pas du tout inaperçues dans la réalité sociale du moment. Dans les débuts de la Révolution, la Convention décide, en juin 1790, de traduire en langues régionales tous les décrets. Le problème est qu’il y a trop de textes et peu de traducteurs, de plus les coûts sont élevés. Petit à petit, l’idée que la langue du roi devienne celle du peuple fait son chemin. Les langues régionales sont décrites comme vestiges du passé monarchique, période où la division des langues faisait le jeu du roi, où le peuple était naïf et plein de préjugés. C’est lorsque les Jacobins sont au pouvoir avec à leur tête Robespierre²³, qu’elles encourent le plus grand

²⁰ L’académie française est créée en 1634 dont le protecteur est Richelieu, un an après une première réunion d’une compagnie d’intellectuel. C’est en 1635 qu’elle est officialisée par lettres patentes de Louis XIII, dont la mission est de conserver et de perfectionner la langue française. Le parlement enregistrera les lettres patentes deux ans plus tard.

²¹ A-M. Thiesse, *La création des identités...* op. cit., p.70

²² Marie-Clémence PERROT, « La politique linguistique pendant la Révolution française », *Mots*, septembre 1997, N°52. p. 158 - 159

²³ Maximilien Marie Isidore de Robespierre (1758 – 1794), homme politique français. Représentant aux États généraux, puis député sous la convention, il est un des chefs du club des Jacobins et prend la tête du gouvernement pendant la Terreur.

danger. Ces instigateurs de la Terreur²⁴ utilisaient tous les moyens pour arriver à leurs fins. Cette période qui s'apparente beaucoup à la dictature d'un parti révolutionnaire, se voit mettre en place tout un processus visant à lutter contre les ennemis de la nation, notamment les fédéralistes.

« L'intérêt pour les traditions et parlers populaires était apparu déjà dans une enquête précédente, celle qu'avait lancée l'abbé Grégoire²⁵ en 1790 par l'intermédiaire d'un réseau qu'il avait constitué à cette fin. Mais la visée, en ce début de la Révolution, était tout autre. Il s'agissait de repérer, pour mieux les combattre, des usages définis comme des archaïsmes et des obstacles à l'unité de la nation, entravant la marche de sa réussite politique. La France, devenue nation de citoyens, devait être unifiée sur le plan linguistique. »²⁶

Pendant la période révolutionnaire, et surtout sous la Terreur, de véritables mesures interdisent l'utilisation des langues régionales. Les politiques de non-intervention laissent la place à un interventionnisme linguistique dans un pays qui doit être à tout prix unifié. Les particularismes ne doivent plus exister. L'abbé Grégoire publie en 1794 un rapport intitulé : *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Le ton est donné ! L'influence jacobine est stoppée après un changement de majorité à la Convention en juillet 1794, et surtout, avec l'exécution de Robespierre et nombre de ses camarades. Au sortir de la période révolutionnaire et pendant le Premier Empire, un système d'éducation nationale commence à émerger avec pour objectif d'enseigner la langue française. La formation des maîtres est prise en charge par l'État par le biais des Écoles normales. La langue administrative est le français depuis le décret du 20 juillet 1794 (cf : Annexe 1), qui sanctionne les fonctionnaires utilisant les « *idiomes ou langues autres que le français* », allant jusqu'à de la prison ferme.

Au cours du XIXe siècle, l'instruction publique puis l'éducation nationale et les Universités sont les acteurs de l'acculturation des populations composant la France.

²⁴ Période sanglante de la Révolution française de septembre 1793 à Juillet 1794. La hantise des « ennemis de la nation » et des contre-révolutionnaires poussa le pouvoir en place à prendre des mesures visant à garantir de grès ou de force, mais surtout par la peur, l'adhésion des populations à la Révolution la plus radicale. Il est estimé, pour cette période, à 17 000 personnes guillotonnées suite à de procès et environ 25 000 mort sans procès, du fait de leur situation (émigré, rebelle, déporté,...), sans compté les massacre suite à des répressions.

²⁵ Henri Grégoire (1750 – 1831), ecclésiastique et député. Il est le premier prêtre à prêter serment à la constitution civile du clergé de 1790. Il est fervent défenseur de la république, de son unité, et de l'égalité des hommes.

²⁶ A-M Thiesse, *La création des identités... op. cit.*, p. 58

« On y apprend non seulement la langue, l'histoire ou la géographie de la nation, mais aussi comment être et penser nationalement. L'éducation morale s'insère dans l'apprentissage de la nation. »²⁷

Une histoire nationale est créée. Nombre d'éléments constituant un ensemble de symboles, de références, de monuments, sont mis en valeur sur l'ensemble du territoire pour forger dans l'esprit du peuple un sentiment d'appartenance à un ensemble cohérent. A cause de cette création identitaire des pans entiers des cultures régionales sont, volontairement ou involontairement, mis de côté, comme des objets sans valeur, et commencent à être oubliés par les populations qui jadis en étaient détentrices.

« Bien que ce mouvement se soit manifesté sur une partie importante du territoire français, sans doute ont-ils [les historiens de la littérature française] estimé, avec quelque apparence de raison, qu'une littérature, dont le moyen d'expression n'était pas la langue française, ne devait pas être l'objet de leur attention. »²⁸

L'instruction devient obligatoire, publique et laïque en 1882 avec la loi dite Ferry. Tous les enfants en France entre six et treize ans reçoivent alors l'enseignement décidé par l'Etat. Parallèlement les activités périscolaires et les loisirs adoptent un cadrage national (-isant). C'est dans la seconde moitié du XIXe siècle que se développent les fédérations nationales propres à chaque sport. Les premières sont l'USGF²⁹ et le CAF³⁰, fondées respectivement en 1873 et 1874. Ces nouvelles activités, supplanteront petit à petit les jeux et autres pratiques plus traditionnels. Le service militaire est, après la scolarité, la seconde situation où le citoyen reçoit de manière obligatoire les préceptes de l'Etat. Les conscrits sont généralement envoyés pendant leur classe en dehors de leur région pour les forcer à parler le français. Les guerres du XIXe siècle et la Première Guerre mondiale sont également utilisées pour forger le sentiment national. Devant l'ennemi, les citoyens ne font qu'un pour défendre le pays. La guerre de 14-18 est en nombreux points catastrophique. En effet, l'hémorragie démographique est grande, surtout en ce qui concerne les campagnes. Ces territoires, où les « patois » et les cultures régionales sont le plus fortement préservés, connaissent une plus grande proportion de morts que le monde des villes. Beaucoup de porteurs de tradition et de savoirs, vont mourir pour la France. Parmi ceux qui rentrent, une

²⁷ Ibid, p. 240 - 241

²⁸ E. Ripert, *Le Félibrige*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 2004, p. 1

²⁹ USGF: Union des sociétés de gymnastique de France. Sa devise est « patrie, courage et moralité »

³⁰ CAF: Club alpin français. Sa devise est « Pour la patrie, par la montagne »

grande partie d'entre eux, vont être de fervents patriotes, exaltés par un grand sacrifice sanctionné par une victoire sur l'ennemi traditionnel de la France. Les nombreuses commémorations et monuments alimentent ce sentiment.

La langue française, après avoir conquis les classes dirigeantes et les élites locales, s'étend de plus en plus dans les autres classes de la société. Cela est dû comme nous l'avons vu à l'instruction publique, aux administrations et à l'armée, mais aussi à l'exode rural qui brasse les populations venant de toutes les régions de France et de l'immigration dans les villes. Grâce à la grande diffusion des journaux en langue française et à l'arrivée de la radio dans la première moitié du XXe siècle, le phénomène s'accroît de plus en plus.

« La diffusion dans l'ensemble de la population s'effectue cependant souvent dans une phase ultérieure, généralement après la formation de l'État-nation, lorsque est mis en place un système public d'instruction enseignant systématiquement la langue nationale. En fait, dans nombre de cas, c'est tardivement, par les médias oraux de masse – radio et surtout télévision – que la compréhension et l'usage de la langue nationale se généraliseront. »³¹

Ce mécanisme va continuer pendant tout le XXe siècle, et continue encore. Beaucoup de personnes d'un certain âge, expliquent encore aujourd'hui, que lorsqu'ils étaient enfants, il était interdit de parler « patois », même dans la cours de l'école, sous peine de sanction. Comme en témoigne la photo³² ci-dessous, prise sous le préau de l'école d'Ayguatèbia (66) en Catalogne, « Parlez Français, Soyez Propres » atteste des préoccupations des instituteurs.



Certains instituteurs poussaient la lutte contre ces langues en encourageant la délation entre élèves. Il semblerait que ce soit après la Seconde Guerre mondiale que cette intolérance soit la plus grande. Pourtant, Anne-Marie Thiesse rapporte dans son ouvrage, *Ils apprenaient la France*, la conclusion d'une étude de Jean-François Canet démontrant que

³¹ A-M Thiesse, *La création des identités... op. cit.*, p. 72

³² <http://www.pyrenees-pireneus.com/Culture/Langues/Culture-langues-Pyrenees.htm>

sous la Troisième République, l'idée « *d'une école laïque livrant impitoyablement la guerre aux « patois » et torturant psychologiquement les petits enfants surpris à laisser échapper quelques mots de leur parler maternel ne correspondait que très partiellement à la réalité* »³³. La construction de la IIIe République par l'intermédiaire de l'école instrumentalisera, toutefois, les entités locales.

2) L'intégration du régional dans la construction de la IIIe République

La IIIe République doit affronter dans ces débuts une opposition royaliste encore assez forte. La population des villes est généralement acquise à la République mais les campagnes sont plus divisées, les sentiments royalistes ou bonapartistes persistent. La nouvelle république met donc en place via son système scolaire, de plus en plus développé, une politique visant à faire germer le sentiment national au plus profond des nouvelles générations de Français. Pour appuyer cette politique, des manuels scolaires sont édités en y intégrant des exemples régionaux, description ou fait historique. Ces manuels vont avoir une longue vie comme l'explique A-M. Thiesse.

« La production de manuels à l'usage local a précédé la Troisième République et son œuvre scolaire, elle lui a survécu également puisque des ouvrages de ce type ont été édités encore dans les années 1950. L'essentiel des entreprises en ce domaine, toutefois, est concentré sur la période 1871-1944, le gouvernement de Vichy ayant réutilisé, en l'insérant dans l'idéologie pétainiste, le travail accompli sous la Troisième République. »

*L'accent mis sur la connaissance du local comme préalable à la véritable connaissance du national, au sein de l'institution scolaire, est en effet en relation avec la nouvelle définition de l'identité française élaborée dès les débuts de la Troisième République et abondamment vulgarisée dans les décennies suivantes. »*³⁴

Cette « connaissance du local » est donc tronquée. La manipulation réside dans le fait que le local est mis en avant que lorsqu'il ne va pas à l'encontre de l'idéologie nationale. Tout particularisme qui pourrait mettre en cause l'histoire officielle est mis de côté. Toute différence qui pourrait faire penser que ce qui est dit, par l'instruction publique, est faux ou

³³ THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éd. de la maison des sciences de l'homme, 1997, p. 110

³⁴ Ibid, p. 3

instrumentalisé, est mis de côté. Tout ce qui peut être une fierté allant à l'encontre de la France est oublié. Le fait de ne donner qu'une partie des éléments et d'en instrumentaliser ce qui reste pousse vers une vulgarisation des différences. De ce fait la diversité n'est plus une menace pour le France « une et invisible ».

« La diversité n'est pas éparpillement dans la différence. L'unité française est affirmée parallèlement à sa variété, avec tout autant de force. Poussant à l'extrême la topique micheletienne d'une unité française déployée dans l'histoire conjugée à une géographie de la diversité complémentaire, la nouvelle définition de la nation énonce la singularité des entités locales tout en leur déniaient un autre mode d'existence que celui de l'intégration dans la national. »³⁵

Cette intégration du local au national est le moyen de ne pas frustrer les régions dans la construction de cette nouvelle France. Le fait de flatter dans les livres scolaires le local développe un sentiment de fierté. L'histoire, la description des monuments, les relevés botaniques et fauniques, la topographie et la description des paysages accompagnée du légendaire révèlent une richesse indéniable du territoire qui distinguent les localités, les départements, les uns par rapport aux autres développant de façon apparemment contradictoire mais complémentaire, une identité du local mais un local toujours englobé dans la grande entité maternelle qu'est la France. En effet dans le même temps, tous les pouvoirs économique, politique et culturel sont centralisés sur la capitale. Parallèlement à cela, la physionomie du village change avec l'arrivée de l'instituteur. Ce dernier est la nouvelle figure du village, il concurrence celle du prêtre et s'investit beaucoup dans les institutions du village (mairie, syndicat, association sportive ou scientifique, etc.). Parce que cela leur est demandé par leur administration, ils réalisent des monographies et font des recherches sur la communauté dans laquelle ils résident, telles celles concernant l'ensemble des villages des vallées d'Aure et du Louron déposées aux archives départementales des Hautes-Pyrénées. Ce qui était autrefois fait par les notables. Le monde ecclésiastique suit le mouvement. Comme par exemple, *l'Histoire de la Vallée d'Ossau*³⁶ faite par l'abbé Capdevielle en 1891, monographie regroupant des caractéristiques historiques, géographiques, sociales, économiques et culturelles sur la vallée. Grâce à ces monographies, l'adaptation au local est plus facile. Dans son analyse Anne-Marie Thiesse remarque la

³⁵ Ibid, p. 4 - 5

³⁶ CAPDEVIELLE François, Histoire de la vallée d'Ossau, Orthez, Ed. Princi Negue, 2005, 217 p.

marche progressive des manuels qui magnifient en tout premier le local au sens strict, puis soulignent les identités des anciennes provinces historiques, s'appuient sur les découpages administratifs contemporains que sont les départements issue de l'esprit de rationalisation de la mère patrie qu'est la France. Cette méthode d'apprentissage fait naître un sentiment d'attachement à la fois du local mais aussi du national.

« Les inventaires enthousiastes des beautés variées de la région qu'on trouve dans les manuels ne sont pas sans évoquer les "blasons" du corps de la Femme dans la poésie amoureuse. Il s'y révèle en tout cas une forte anthropomorphisation de la petite patrie. [...] Mère ou fiancée (il semble qu'elle puisse être à la fois l'une et l'autre), la petite patrie a les traits physiques ou moraux d'une femme du pays. Symétriquement, les manuels développent un discours selon lequel une longue familiarité avec le sol et le climat a forgé le caractère physique et moral des habitants. [...] Le caractère du pays, c'est celui du paysan, et réciproquement. Si la nature fait l'homme à son image et lui imprime ses traits, l'homme fait la nature et lui confère ses valeurs morales. Et c'est une figure féminine, allégorie de la terre et suprême achèvement de la race, qui en sa jeune beauté, est généralement le symbole de ce double mimétisme. »³⁷

Le monument aux morts de Laruns, érigé après la Première Guerre mondiale, est un bon exemple du lien qui peut exister entre le local et le national. « *La femme du pays* » est représentée avec son fils, tous deux en stéréotypes ossalois, dans leurs costumes traditionnels. Au-dessus d'eux, sur un rocher, se dresse un « poilu » en tenue de combat tenant dans sa main gauche un drapeau français pour les cérémonies officielles, tandis que dans sa main droite il tient un fusil. Sans ce drapeau, la statue de cet ossalois mort pour la France semble ouvrir ses bras à sa femme et son fils.

³⁷ A-M. Thiesse, *Ils apprenaient la France...* op. cit., p. 35 - 37



(Photo : Rémy Berdou, lundi 13 mai 2013)

Dans les monographies ou les manuels, des définitions ethnotypées de la population sont écrites, chaque région est définie en fonction de "races", selon la terminologie admise jusqu'à la première moitié du XXe siècle. Ces descriptions vont créer des clichés sur les populations des régions et par un effet de miroir, ceux-ci vont généraliser les caractéristiques des habitants de la région qui les définit. Ces caractéristiques vont être mises en valeur pour développer un sentiment d'attachement fort à ces restes de culture régionale. Comme l'explique Anne-Marie Thiesse, ce sentiment en faveur de sa région va permettre de développer ce même sentiment pour la France, sentiment qui est fort utile quand il faut mourir pour elle :

« Mais une autre forme de pédagogie patriotique se développe parallèlement, centré non pas sur l'inventaire des richesses nationales, mais sur l'exploration approfondie de la réalité immédiate de l'enfant. Il s'agit de prendre pour base des connaissances le lieu même habité par l'élève et de développer chez ce dernier l'amour et la fidélité de sa petite patrie pour lui permettre d'étendre ensuite ces sentiments à la "grande Patrie". »³⁸

L'affect se mêle à l'explication du savoir. L'exaltation des « petites patries » permet également à l'État d'attacher les jeunes à leur région et éviter un exode rural de plus en plus fort. C'est également un moyen de contrer les critiques contre l'école qui remplace l'éducation familiale, c'est un achat de la paix sociale qui favorise une bonne image de

³⁸ Ibid, p. 8

l'école dans le monde rural. Il existe un autre procédé par faire le lien entre petite et grande patrie : les hommes illustres.

« La référence aux grands hommes peut se révéler utile pour prouver l'attachement naturel et ancien à la France d'une province qui a pu connaître dans l'histoire une certaine indépendance, voire à une période toute récente, être le lieu de tendances sécessionnistes. »³⁹

Le grand homme local doit rentrer dans l'idéologie de la IIIe République. Ce personnage, né dans la contrée et en portant les caractéristiques le plus emblématiques, s'inscrit dans l'histoire de France. Un exemple que l'on peut mettre en évidence est Jean-Baptiste Guindey (1785 – 1813) de Laruns. Ce maréchal des logis du 10^e régiment de Hussards sous le 1er Empire, tua, le 10 octobre 1806, le prince Louis-Ferdinand de Prusse en combat singulier à Saalfeld, en Allemagne⁴⁰. Un monument a été érigé en 1903 sur la place du village, pendant la période où l'on prône la vengeance contre l'Allemagne, quelque année avant la Première Guerre mondiale.



(Photos : Rémy Berdou, Lundi 13 mai 2013)

L'histoire locale est le reflet de l'histoire de France. L'instrumentalisation de l'histoire locale inclue les valeurs de la République même quand cela évoque l'ancien régime, les valeurs républicaines ne sont pas loin. L'étude des cultures n'a pas été faite que par les instituteurs, en effet, à partir du XIXe siècle plusieurs mouvements vont se pencher sur les cultures régionales que cela soit à des fins scientifiques ou par militantisme.

³⁹ Ibid, p. 52

⁴⁰ Pour ce fait d'arme, il reçut la croix de la légion d'honneur. Promu lieutenant en 1811 au corps des grenadiers à cheval de la Garde Impériale, il est tué le 29 octobre 1813, à la bataille d'Hanau en Allemagne.

3) Les études du XIXe siècle et de la première moitié du XXe : entre folkloriste et militantisme régionaux

La fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle, en Europe, sont marqués par un intérêt scientifique portés aux cultures populaires. Philosophes, philologues, historiens, juristes, relisent l'histoire de leurs nations par le prisme des expressions culturelles et culturelles populaires. Les langues et les savoirs oraux étant au centre de ces transmissions. Le peuple est révélé aux élites des états nation européen, mais en réalité il ne prend corps que par la mise à distance scientifique. Cependant contrairement au reste de l'Europe, ce mouvement scientifique centré sur les cultures populaires, ne prend pas autant d'ampleur en France, héritière de l'esprit des lumières et de la Révolution. Le système universitaire français n'accordera, jusqu'à une date assez récente, aucune place aux travaux menés sur le terrain métropolitain. Les folkloristes français, qui sont bien souvent des bourgeois ou aristocrates, des élites locales, se prennent de passion pour cette matière nouvelle et deviennent, par le biais d'une correspondance suivie, avec des chercheurs européens et des historiens et philologues français, des spécialistes encore aujourd'hui incontestés des cultures populaires. Les premiers travaux portent sur les expressions orales, festives et artisanales : contes, chants, musiques, faits, gestes, artefact. Ils publient leurs travaux dans des revues de folklorisme comme *Mélysine* ou la *Revue des traditions populaires*. Les folkloristes adoptent des méthodologies spécifiques à leurs interrogations, notamment le collectage. Il faut ici faire un distinguo entre les folkloristes, qui sont dans une démarche ethnographique et d'analyse scientifique des manifestations observées, d'une autre catégorie de chercheurs, plus érudits locaux que scientifiques et versés dans les mouvements d'illustration des langues régionales. Ces derniers, autour des mêmes sujets, à savoir les expressions orales, chantées et dansées et les costumes « traditionnels », écrivent romans, poèmes, pièce de théâtre et organisent des matinées et soirées récréatives où la culture populaire est magnifiée et mise en scène. Dans le sud de la France ce mouvement se nomme Félibrige et les acteurs de ce mouvement sont donc de félibres.

Les folkloristes, de manière générale, tiennent à distance ces militants, ils peuvent parfois collaborer par revue interposées. La revue *Mélysine* en est un bel exemple, elle accueille dans ses colonnes des articles ou des relevés de terrain de la part des félibres comme des folkloristes. Cependant, l'activité scientifique des folkloristes sert de base aux

manuels scolaires notamment pour tout ce qui concerne l'illustration des enseignements centrés sur les « mœurs », us et coutumes populaires :

« Les manuels [scolaires] antérieurs à la Première Guerre mondiale ne combattent pas les anciennes coutumes ni les usages linguistiques vernaculaires mais ils font état comme de vestiges, assez respectables pour être patrimonialisés et muséographiés. L'attitude change grandement dans l'Entre-deux-guerres, où la collecte frénétique des vieilles coutumes, en vue de leur revitalisation, est imposée comme un devoir majeur aux écoliers et aux élèves-maîtres. Avec quelque retard sur les sociétés régionalistes, qui déploient depuis 1900 une activité intense pour le maintien, et plus encore le renouveau des traditions, écoles primaires et école normales à partir des années 1920 deviennent des hauts lieux de formation folkloriste. »⁴¹

Ces études sur le folklore⁴² vont se développer pendant la fin du XIXe siècle mais surtout dans la première moitié du XXe siècle :

« L'ampleur des développements consacrés au folklore dans les manuels de l'Entre-deux-guerres est bien évidemment en liens avec l'essor des études ethnographiques et l'expansion des associations locales spécialisées. L'étude des « Arts et traditions populaires » passe dans les années 1930 du statut de savoir d'amateurs au rang de science officiellement reconnue. Le projet d'un musée consacré à l'ethnographie nationale, lancé au début de la décennie, aboutit à l'inauguration officielle du Musée national des Arts et Traditions populaires en 1937. »⁴³

Au même moment que l'apparition de ces études scientifiques, milieu du XIXe siècle, des mouvements régionalistes apparaissent, comme nous l'avons effleuré un peu plus haut. Au même moment où les états développent leurs identités nationales, les un mouvement identique touche les régions et les recherches scientifiques servent à alimenter ce dernier volet. Certaines de ces études vont être réalisées par les militants eux-mêmes, en appliquant des méthodes quasi identiques à celles des scientifiques, comme par exemple pour tout ce qui touche au collectage de chants.

« La doctrine régionaliste s'est donc constituée en réaction de cette fâcheuse organisation⁴⁴ ; mais il est difficile de voir qu'elle sort de la doctrine félibréenne et que les

⁴¹ A-M. Thiesse, *Ils apprenaient la France...* op. cit., p. 105-106

⁴² La connotation dégradante du terme « folklore » apparaît après le second conflit mondial du fait de son instrumentalisation très connotée par les régimes totalitaires de la période et notamment par le régime de Vichy en France.

⁴³ A-M. Thiesse, *Ils apprenaient la France...* op. cit., p.106

⁴⁴ Avant la citation l'auteur explique l'organisation centralisatrice de la France, que cela soit politique comme économique, sur la capitale : Paris

premiers et les plus ardents régionalistes sont originaires des pays de langue d'oc. Certains même, tels les Félibres qui signaient la déclaration du 22 février 1892, sont allés jusqu'à réclamer l'autonomie plus ou moins complète des provinces, un fédéralisme analogue à celui des États-Unis »⁴⁵

Le mouvement du félibrige est un mouvement littéraire d'expression occitane qui se développe à la fin du XIXe siècle. Il est officiellement créé en 1854 par sept compagnons amoureux du provençal, le plus célèbre étant Frédéric Mistral⁴⁶. Après mure réflexion ils se nommèrent Félibre (Fé libre)⁴⁷ et formèrent une association. E. Ripert raconte :

« Il ne restait plus, ceci posé, qu'à définir les buts et les statuts de la nouvelle association de défense et de propagande linguistique et littéraire ; ces buts étaient simples : restaurer la langue provençale [...], l'employer à un noble usage de poésie et d'instruction, demander pour elle le droit à la vie dans les écoles et dans tous les actes officiels de l'existence méridionale »⁴⁸

Ce mouvement qui existe toujours aujourd'hui, dans tout le Midi de la France, permet à la langue occitane d'être encore une langue de création littéraire. Ce mouvement, pour réaliser ses objectifs, se donne en représentation dans des spectacles, et produit de nombreuses œuvres littéraires, dont certaines ont une renommée internationale comme *Mirèio* (Mireille) de Frédéric MISTRAL (1830-1914), prix Nobel de littérature en 1904, ou à renommées régionales à l'image de l'ensemble des productions de Simin PALAY (1874-1965) pour la Gascogne, poète, conteur, qui crée avec d'autres en 1896, *l'Escole Gastoû Febus*, école, c'est à dire association littéraire, félibréenne. L'année suivante cette école fonde une revue trimestrielle, *Reclams de Biarn e Gascougne*, revue littéraire essentiellement mais qui accueille également des articles sur la culture populaire en Gascogne :

« La renaissance d'oc, dès le XIXe siècle, a privilégié la poésie. Et cette poésie peut parfois revêtir un contenu politique. A vrai dire, on peut se demander si, pour ceux qui choisissent d'écrire en occitan, alors même que le plus souvent ils maîtrisent par ailleurs le français et pourraient se risquer sur le marché national des lettres, ce choix linguistique et les œuvres qui en découlent ne constituent pas en soi un manifeste politique dans une société qui n'admet d'autre langue d'écriture que le français et

⁴⁵ E. Ripert, op. cit. , p.182

⁴⁶ Les autres étaient : ROUMANILLE, Anselme MATHIEU, Jules GIERA, Théodore AUBANEL, Jean BRUNET et Alphonse TAVAN

⁴⁷ Foi libre en dialecte provençal. Selon E. Ripert, ce mot est issue d'une vieille chanson : Oraison de Saint-Anselme

⁴⁸ E. Ripert, op. cit. , p.70

considère les « patois » comme de simples fossiles des temps anciens, promis, sous les coups de la modernité, à une disparition bienvenue. »⁴⁹

La politique traverse depuis leur création les mouvements régionalistes. Certaines associations décident de ne pas s'impliquer politiquement mais rien n'empêche que leurs membres le fassent. C'est dans ce cadre que le Félibrige s'est divisé en deux branches dès 1940, une se rapprochant du pouvoir de Vichy quand l'autre est entrée en résistance. Cette période va troubler et entacher le jeu démocratique autour des cultures et langues régionales ; période où la pelote basque deviendra, du fait du ministre des sports Borotra, un sport national.

B. Le renouveau dans la seconde moitié du XXe siècle

- 1) Une réintégration progressive des langues régionales et des cultures minorisées dans la pensée de l'Etat

Depuis le XIXe siècle, les cultures régionales se sont affirmées face à la volonté d'acculturation de l'État. Ces affirmations sont essentiellement culturelles mais depuis le début de ce siècle des voix plus politiques font parfois surface mais sans succès. Après plus d'un siècle d'uniformisation, les revendications se font de plus en plus entendre, l'État ne peut pas indéfiniment ignorer les phénomènes régionaux.

« Le mouvement de diffusion de l'idée nationale se fait en vagues de plus en plus amples. Ce qui amène les souverains à prendre acte du phénomène et conscience du fait qu'ils n'ont d'autres ressources pour le contrôle que de l'accompagner »⁵⁰

Une fois l'unité de la France faite, sans peur du retour fédéraliste, la France a savamment distillé le lien « amour-désamour » avec les cultures régionales, les écartant où les replaçant au centre du jeu communicationnel étatique. Jusqu'après le dernier conflit mondial, l'objectif de l'Etat était le contrôle des populations dans des valeurs que l'on veut originelle, de la terre, du monde des campagnes, en opposition au prolétariat de villes

⁴⁹Martel P., « Révolutionnaire ou nationaliste ? La poésie occitane après 1968 », *Terrain*, 41 | 2003

⁵⁰A-M. Thiesse, *La création des identités... op. cit.*, p. 158

turbulentes, du syndicalisme et des contestations sociales. Tout cela ce fait aux travers de clichés entretenus par les pouvoirs en place car on veut oublier, en ce temps-là, que les campagnes furent aussi turbulentes et insoumises. Ce qui n'existe presque plus peut être refondé d'une nouvelle manière. Le phénomène de revitalisation de cultures qui se meurent conduit les gouvernements successifs à développer le secteur des « Art et Traditions populaires » pendant les années 1930.

La première politique de grande envergure, en faveur des cultures et des langues minoritaires, en France est mise en place par l'« État français »⁵¹ à partir de 1940. Le gouvernement de Vichy⁵² qui a pris le pouvoir suite à la débâcle de l'armée française et à l'occupation de la moitié du territoire français métropolitain élabore une « Révolution Nationale » pour redresser la France. Jean-Marie GUILLON définit bien ce nouveau contexte politique :

*« Ils partagent tous une volonté de revanche sur une République qu'il refusent totalement ou partiellement. [...] La plupart des hommes et des femmes qui portent ce projet de régénération viennent de la droite, ou plutôt des droites »*⁵³

Vichy fonde son idéologie en opposition avec ce qui existait avant son avènement : une république gouvernée par la gauche ; même si en ce qui concerne les cultures régionales, Vichy continue dans le mouvement ascendant qui se dessine depuis le début du siècle. Pour certains c'est le moment idéal pour faire progresser les revendications régionalistes. On voit alors des personnalités du mouvement régionaliste, comme le *Félibrige* ou la *Societat d'Estudis Occitan*⁵⁴ (SEO) pour l'Occitanie⁵⁵, soutenir ou participer grandement au régime de Vichy, car séduites par la volonté du retour aux régions prônée par le Maréchal Pétain. Les

⁵¹ Terme utilisé pour désigner le régime autoritaire que connaît la France de 1940 à 1944, dirigé par le gouvernement de Vichy, succédant à la IIIe République française (1871-1940).

⁵² Depuis septembre 1939 la France est en guerre. Après des mois sans combats (la Drôle de Guerre) l'armée française, entre autres, est battue en six semaines (10 mai - 25 Juin 1940) par l'Allemagne. 22 Juin 1940, l'armistice est signée par le Maréchal Pétain alors ministre d'État et Vice-président du Conseil. Le 10 Juillet le parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain qui forme son gouvernement siégeant à Vichy. Commencent alors une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie du IIIe Reich d'Hitler, ainsi qu'une politique autoritaire d'extrême droite : la « révolution nationale ». Philippe Pétain, vainqueur de Verdun en 1916, apparaît comme le sauveur de la France car il a mis fin aux combats meurtriers, et car la France n'est qu'à moitié occupée.

⁵³ J-M. Guillon, « L'affirmation régionale en Pays d'Oc des années quarante », Ethnologie française, 2003/3 Vol. 33, p. 425

⁵⁴ Société d'étude occitane

⁵⁵ Pour illustrer cette partie je vais prendre le cas de l'Occitanie qui concerne mon sujet. Il existe également une collaboration dans les autres régions ainsi qu'une résistance.

langues régionales et l'histoire locale sont insérées dans les programmes scolaires, les groupes folkloriques s'affirment, d'autres se développent et sont présents dans toutes les cérémonies officielles. Les grands axes de la recherche universitaire ou de sociétés savantes se tournent vers ces thématiques, aboutissant à des communications subjectives, des programmes politiques, ainsi que la création de musées régionaux.

« La « Révolution Nationale » et la représentation dominante du Félibrige révèlent leur nature proprement réactionnaire en opposant la « culture locale » supposée traditionnelle à ce qui est pourtant bel et bien une tradition, une autre tradition, républicaine celle-ci.

L'idéal commun est dans le passé, un passé réinventé, rural, religieux, où chacun est à sa place dans un ordre qui se veut « naturel », communautaire, hiérarchique, volontiers divin. [...] Il n'y a pas véritablement rupture avec les ambiguïtés de l'avant-guerre, mais le « moment Vichy » apparaît bien comme une sorte d'âge d'or du folklorisme »⁵⁶

Il faut toutefois nuancer ces derniers faits en évitant toute généralité. Comme pour toutes les composantes de la société à cette période, on ne peut pas dire que l'ensemble des mouvements régionalistes ont collaboré. Une Fédération de la jeunesse occitane se crée clandestinement en 1943, où de futurs meneurs du régionalisme font leurs premières heures dans la Résistance. La collaboration n'est le fait que d'une partie d'entre eux, tout comme une autre partie d'entre eux participent à la Résistance⁵⁷. Même si, dans la Résistance, les mouvements de résistance se calquent sur les structures d'avant-guerre, cela n'empêche pas l'implication de régionaliste dans cette dernière. Dans son article, Jean-Marie GUILLON l'explique.

« La Résistance possède avec la culture régionale le même type de relations que le mouvement républicain de la IIIe République. L'attachement sentimental à la langue, aux « coutumes », à la région, fréquent chez les militants autochtones, ne s'expriment que de façons incidente. La propagande clandestine utilise essentiellement le français, même si les titres des journaux ou les slogans des tracts se réfèrent souvent à l'entité régionale. »⁵⁸

Les mouvements de résistance pensent souvent à la reconstruction du pays. Dans les débats il n'est pas rare de voir la question des pouvoirs locaux. Cela découle de l'organisation

⁵⁶ J-M Guillon, op. cit., p. 429

⁵⁷ Ce qui entraîne des divisions dans des mouvements régionalistes.

⁵⁸ J-M Guillon, op. cit., p. 430

de la Résistance elle-même régionalisée. Des voix de gauche, issues de la résistance proposent, à la libération, une structuration plus fédérale de la France. Ce discours ne plaît pas en cette période où le Général De Gaulle réaffirme la place de la France à la table des vainqueurs, ainsi que sa souveraineté que cela soit en métropole comme dans les colonies⁵⁹.

« Le paradoxe, c'est que les aspirations « girondines » de la Résistance sont enterrées avec les commissariats régionaux de la République par le gouvernement Gouin⁶⁰, le 22 mars 1946, au nom des prétendues origines vichystes de la région. »⁶¹

Il semblerait qu'entre 1945 et 1980, une trentaine de projet de lois soient rédigées concernant les langues et les cultures minoritaires en France. Mais, une seule est mise en discussion à l'Assemblée Nationale. La loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 dite Deixonne⁶², malgré sa modestie dans ses ambitions, cette dernière marque considérablement le paysage des langues régionales. Cette loi les introduit dans l'éducation nationale, organe de la république, bras armé de l'état contre les « patois » ; elle vise à « favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage » (cf : Annexe 2 : loi Deixonne). Cette loi est remplacée par la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation dite loi Haby⁶³. Elle précise dans son article 12 : « Un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité. »⁶⁴. C'est avec le processus de décentralisation des années 1980, qu'une série d'ordonnance et de circulaires permettent aux langues et cultures régionales de se faire une petite place dans les médias ou l'enseignement. Aujourd'hui, l'enseignement des langues régionales est régi par le code de l'éducation où est également incéré le terme de « culture régionale » (cf : Annexe 3 :

⁵⁹ Pendant la libération De Gaule, orienté politiquement à droite, limite les changements de société en désarmant les groupes de Résistance et en les intégrant dans les Forces Françaises libres (FFL) sous son commandement. Cela permis notamment de limiter l'influence communiste et autres velléités fédéraliste. Il réaffirme également l'autorité de la France, en utilisant la force, dans les colonies, répressions des émeutes à Sétif (Algérie), envoi de Leclerc à Saïgon (Indochine) avec un corps expéditionnaire. Malgré la participation de nombreux combattants issues des colonies qui pensaient se battre pour plus « Liberté, Égalité, Fraternité » en libérant la France. L'émancipation de ces peuples passera par d'autres voies.

⁶⁰ Félix GOUIN (1884-1977) Membre de la SFIO (Section française de l'international ouvrier), avocat de Léon Blum (ancien président de la IIIe République) début 1942, il part pour Londres en mai 1942 pour représenter la SFIO auprès du Général De Gaule. Il devient Président du Gouvernement provisoire le 23 Janvier 1946, après la démission de De Gaule, jusqu'au 11 Juin 1946, date de sa démission.

⁶¹ J-M Guillon, op. cit., p. 431

⁶² Maurice DEIXONNE (1904 – 1987) est député socialiste, rapporteur de la commission parlementaire de l'Éducation nationale en 1950 et 1951.

⁶³ René HABY (1919 – 2003) est ministre de l'éducation nationale de 1974 à 1978.

⁶⁴ Article abrogé le 22 juin 2000

Code de l'éducation). La dernière reconnaissance date de 2008 avec l'article 75-1 de la constitution qui stipule : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Malgré cela, il existe en France des forces qui s'opposent encore à la reconnaissance des langues et cultures régionales. Elles veulent être garante de l'esprit de la révolution qui a fait la France une et indivisible, et pensent que cette reconnaissance porte atteinte à l'unité nationale. Ces forces sont présentes dans toutes les couches de la société et surtout dans les plus influentes. Elles transcendent tous les partis politiques, une victoire de l'un d'eux ne signifie donc pas une victoire pour les militants de la reconnaissance, même si les avancées dans le domaine ont eu lieu presque toujours avec des gouvernements de gauche ainsi qu'avec François Bayrou sous le gouvernement Chirac⁶⁵. Le paysage culturel d'aujourd'hui, certes est issu d'une longue histoire, mais fait suite aux mouvements de la fin des années 1960 et des années 1970, où une évolution des mentalités toucha de nombreux domaines dont celui qui nous concerne.

2) Le militantisme depuis les années 70

Mai 68 marque un tournant dans l'émancipation de nouvelles idées et conception des choses dans de nombreux domaines. Un modèle de société comme le centralisme français est remis en cause que cela soit en politique comme dans la culture. Anne-Marie Thiesse explique que le national délaisse le local, et où la ville émancipatrice/aliénatrice tourne le dos à une campagne en pleine mécanisation. C'est aussi l'époque des Trente Glorieuses, période de plein emplois, de modernisation de la société qui bénéficie d'avancées technologiques, mais aussi d'une division du monde entre le système capitaliste et le communisme. Le pouvoir en place est détaché de réalités qui vont s'exprimer au printemps 1968 :

« C'est qu'en fait la Quatrième République, et plus encore la Cinquième, délaissent le discours articulant fortement le local et le national et ne gardent que

⁶⁵ C'est à ce moment où il impose le CAPES de langues régionales et qui intègre les écoles immersives, comme établissement sous contrat, dans l'éducation nationale (les enseignants sont payés par le Ministère et non plus par les parents.)

l'image, de plus en plus éloignée de la réalité, d'une France de fermes et de clochers villageois. Cette désarticulation du local et du national, associée à la représentation nostalgique et idéalisée d'un monde révolu, explique en partie certains aspects du régionalisme des années post-68. L'opposition construite alors entre certaines régions et « la France » puise dans les discours anti-colonialiste et tiers-mondiste contemporains les concepts de sous-développement, exploitation, aliénation et colonisation interne. »⁶⁶

La remise en cause politique de 1968 se reflète sur le plan local. Le « vivre et décider au pays » est l'idée fondamentale en région. Mis à part le *Partit Nacionalista Occitan* (PNO⁶⁷) fondé en 1959, indépendantiste de centre gauche, des mouvements se forment dans la période post-68, surfant sur l'élan politique du temps, avec des existences ne dépassant pas le début des années 1980 : en Occitanie, la *Federacion Anarquista Comunista d'Occitània* (FACO) de 1969 à 1976, *Pòble d'Oc* parti autogestionnaire de 1972 à 1983 ou encore *Lutchà Occitana* de 1971 à 1974. Ce dernier s'illustre dans le soutien à la lutte des 103 paysans du Larzac contre l'agrandissement d'une base militaire, dont le slogan « *Gardarèm lo Larzac* », est depuis célèbre. L'affiche ci-dessous illustre bien le programme autonomiste occitan, dans un slogan en occitan⁶⁸, où le mot Larzac est intégré dans la carte de l'Occitanie avec un rouge révolutionnairement occitan.



Ces mouvements sont tous, à des degrés différents, au minimum autonomiste, pour une Occitanie constituée de manière fédérale, avec une reconnaissance de la langue par la France. Même si ces partis ne sont que très peu présents dans le jeu politique, les idées

⁶⁶ Anne-Marie Thiesse, *Ils apprenaient la France...*, op. cit., p. 120

⁶⁷ Le *Partit Nacionalista Occitan* devient en 2004 le *Partit de la Nacion Occitana*

⁶⁸ Traduction : Contre l'armée et l'État colonial, nous garderons le Larzac

qu'ils défendent sont plus largement partagées. La lutte au Larzac est l'exemple le plus manifeste de la pensée du moment. Une lutte anticapitaliste, antimilitariste, anticolonialiste, pour la défense de la terre avec une certaine nostalgie de ce monde paysan qui disparaît. Chaque mouvement y trouve l'illustration de sa théorie, ce qui provoque un élan de solidarité exceptionnel.

« En France, durant la décennie qui suit Mai 68, le monde rural et ses traditions sont érigés en bastions de la lutte anticapitaliste. L'utopie progressive-régressive entend dépasser les contradictions de la société contemporaine en proposant, par le retour à un monde précapitaliste, de substituer au productivisme des valeurs comme la convivialité, la fraternité communautaire et le respect de la nature. Contre le folklore de consommation touristique, de nouvelles traditions « plus authentiques », à forte valeur éthique, sont mises en place : néo-artisanat dont la valeur tient au travail investi, fêtes qui sont supposées n'avoir pas de spectateurs mais seulement des participants, produits « biologiques » excluant le recours à des adjuvants chimiques »⁶⁹

La culture d'expression occitane est également mêlée à ce contexte revendicatif d'extrême gauche. De 1968 à 1975, de nombreux poètes et musiciens écrivent et chantent en occitan sur des sujets similaires aux partis de la gauche occitane. L'anticapitalisme, le sous-développement du sud de la France ou la volonté d'autodétermination des peuples sont des sujets largement exploités par les auteurs de l'époque comme l'auteur interprète Claude Marti ou le sociolinguiste, écrivain Robert Lafond. Cet engouement retombe assez vite avec la fin des Trente Glorieuses, où toute la France connaît le début d'années moins fastes, et où les grands partis politiques nationaux discréditent l'extrême gauche et le régionalisme. Ces artistes vont soit arrêter leur activité, soit aborder des sujets plus personnels, moins révolutionnaire. Le militantisme se tourne alors vers d'autres facettes, notamment l'enseignement. La première école associative *calandrèta* est créée à Pau en 1979, alliant un enseignement immersif en occitan et une pédagogie différente du modèle de l'éducation nationale, dont la gestion se fait en autogestion par les parents et personnels. Aujourd'hui, la confédération des *calandrètas* compte 55 écoles maternelle/primaire, dont deux en Vallée d'Ossau (Béost et Lis), 2 collèges (dont Pau), dans 17 départements pour 3278 élèves, 209 enseignants et 232 employés. Un système de formation d'enseignement supérieur a été créé pour former les enseignants de *calandrèta*.

⁶⁹ A-M. Thiesse, *La création des identités...*, p. 276

En Béarn en 1967, des militants culturels lancent le festival de Siros. L'*Hestau* de Siros redynamise le chant polyphonique de tradition comme de création, a capella ou avec instrument. C'est un véritable succès où toute une population découvre ou redécouvre les chants béarnais, mais aussi des créations en « folk » et autres nouveaux styles. Cela va provoquer la création de nombreux groupes de villages qui viennent chanter pour ce festival, des chansons anciennes comme des créations, environ 400. Plus de 150 groupes se produisent pendant plus de quarante éditions du festival. Selon Jean-Jacques Casteret⁷⁰, le public, dix ans après la création comptait jusqu'à 14 000 personnes en deux jours, puis s'est stabilisé autour de 4 000 dans les années 1980, puis a décliné à environ 600 aujourd'hui. En 1973, un *proclam* (manifeste) est écrit, le dernier paragraphe est le suivant, et témoigne bien des idées post-68 :

« Los Bearnés amassats a Siròs que hèn jurament de demorar mèstes de çò de lor : tèrra, cultura, lenga. Que'n hèn proclam tà que tots los tanhents de l'avièner bearnés hàcian vèler dab eths, l'ensenhament de la lenga d'òc e de l'istòria deu Bearn desempuïsh la prima escòla. Hens la dignitat, que s'engatjan, a partir d'adara, a reconquesir las libertats pergudas. »⁷¹

Cependant, il perd depuis dix ans de son ampleur, mais la pratique de chant polyphonique en Béarn, qui lui doit beaucoup, est toujours pratiquée dans d'autres festivals ou événements plus ou moins anciens. Le dernier rendez-vous apprécié des chanteurs qui émerge de plus en plus est l'organisation de *Cantèra*, soirée organisée pour que les amateurs de chants se retrouvent et passent un bon moment de convivialité.

La fin des années 1980 voit renaître un militantisme politique. En plus du PNO toujours actif, le *Partit Occitan* (POC) se forme en 1987 (autonomiste, membre de la Fédération des peuples solidaires qui fait alliance à Europe écologie pour les élections), *Entau Pais* créé en 1988 et qui intègre le POC en 1995, mais aussi *Anaram au Patac* (AAP) formé en 1992. Ce dernier va se dissoudre en 2009 avec la création de *Libertat* regroupant d'autres structures

⁷⁰ Jean-Jacques Castéret, *La polyphonie dans les Pyrénées gasconnes : tradition, évolution, résilience*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie et Musiques », 2013, 367 p.

⁷¹ Manifeste retranscrit dans le fascicule du CD : *Hestau de Siròs*, 40 ans du festival de la chanson béarnaise: « Les Béarnais assemblés à Siros proclament leur détermination de rester maîtres de leur bien : terre, culture, langue. Ils manifestent leur volonté afin que tous ceux que préoccupe l'avenir béarnais décident avec eux d'assurer l'enseignement de la langue d'oc et de l'histoire du Béarn depuis l'école primaire. Dans la dignité, ils s'engagent à dater de ce jour, à reconquérir leurs libertés perdues. »

autonomistes de la gauche révolutionnaire occitane (AAP, *Hartèra*, *Combat d'Oc*). Le PNO, le POC et *Libertat* sont les trois principaux partis régionalistes en Occitanie.

La dépolitisation c'est ressentie dans la culture poétique et musicale qui a également évolué. Une nouvelle vague moins dogmatiquement de gauche, mais pas moins militante, se distingue. Le style également change. Le côté « traditionnel », où le couple, musicien et guitare sèche, fait place à des mélodies plus modernes, inspiré de leur prédécesseur, aidé par des moyens techniques en perpétuelle évolution.

Le militantisme est force de revendications qui parfois pour une même situation diffèrent. Le Béarn ne fait pas exception à la règle.

3) Des crispations identitaires et territoriales

Les tensions palpables qui concernent notre sujet, tournent autour de la dénomination de la langue, de la manière dont on l'écrit et donc du nom de la population concerné.

En Gascogne et plus particulièrement en Béarn, il existe un conflit entre : ceux qui considèrent que le Béarn et la Gascogne font partie de l'ensemble occitan, ou Occitanie, et donc que le béarnais est un dialecte du Gascon composant de l'ensemble Occitan ; et ceux qui refusent cela en affirmant que le Gascon est une langue à part entière et qu'il ne doit pas être fondu dans l'ensemble Occitan. S'ajoute à cela le débat sur la graphie utilisée pour écrire cette langue. Les premiers utilisent la graphie dite « classique », qui est enseignée par l'éducation nationale et par les *calandrètas*⁷². Cette graphie a été repensée sur la base de l'occitan ancien, langue poétique, scientifique, liturgique mais surtout langue de tous les actes juridiques du XIe au XVIe siècle. Langue à la graphie stabilisée que qu'Antonin Perbosc et Prosper Estieu, au début du XXe siècle, réactualiseront autour de la revue Montsegur avant que Louis Alibert ne lui donne ses outils contemporains, grammaire et dictionnaire. Les seconds utilisent la graphie dite « moderne » ou « fébusienne », qui prend pour base la

⁷² Chaque *calandrèta* s'adapte, en fonction du lieu où elle se trouve, pour utiliser le dialecte local en utilisant la graphie classique commune à l'ensemble de l'Occitanie.

phonologie d'un parler directeur, par exemple pour la Gascogne, c'est le « parler » symbolique du parlement de Navarre ou dit du gave de Pau, de la région paloise, qui a servi à la création du système graphique, faisant fi des particularismes montagnards, comme de l'armagnacais ou du girondin. Ce modèle avait été fourni par les félibres provençaux qui avaient choisi le parler d'Arles pour illustrer l'ensemble de la langue provençale. Cependant un système graphique qui se base sur un système phonologique aboutit à terme, non seulement à des querelles de chapelle, mais surtout à une réalisation graphique caléidoscopique d'une langue montrant bien à ses détracteurs que ce dernier terme ne peut s'appliquer à un système linguistique qui n'a pas d'orthographe définie, puisque chaque locuteur peut avoir sa graphie. Cette organisation graphique en deux camps philosophiquement opposés peut déboucher sur des rivalités extrêmement sensibles à l'intérieur même des familles, situation que l'on peut retrouver chez des gens du même bord politique. Cette dichotomie transcende toutes les couches de la population. Quand la région Aquitaine est claire sur sa politique linguistique, le département Pyrénées – Atlantique reste plus flou, surtout en ce qui concerne le Béarn stricto sensus. L'exemple le plus frappant est dans le texte définissant la politique linguistique pour la partie non-basque du département (Béarn et Bas-Adour). Quand la région utilise le terme « occitan », le département dans le programme, *Initiativa* (cf : Annexe 4), utilise « le groupe qualificatifs » pour désigner la langue parlée sur le territoire : la langue « béarnais/gascon/occitan ». Cela prouve la volonté des élus du département de ne pas trancher ce débat, du fait des désaccords entre personne du même parti, mais aussi du fait pour certains d'une incompréhension liée à un manque d'intérêt. Cette différence de conception provoque des conflits. L'opérateur régional pour la culture d'expression occitane, depuis 2001, est l'Institut Occitan. C'est une association créée en 1996, qui a pour objectif de « *préserver et développer la langue et la culture occitane* » et utilise la graphie classique. L'année suivante se constitue l'Institut béarnais et gascon qui a la volonté de « *promouvoir la langue et la culture béarnais et gasconne* », en utilisant la graphie fébusienne ou moderne. Dans les faits cette association lutte, également, contre le courant dit « occitaniste » en Béarn. L'article qui suit, extrait du journal La République des Pyrénées, démontre ces différences de conception.

« Langues régionales : l'Institut béarnais et gascon débouté »

Le tribunal administratif de Pau a considéré que le Département avait valablement délibéré à propos de la promotion de la langue béarnaise, gasconne et occitane.

Suivant les conclusions qu'avait développées le rapporteur public, le 3 avril dernier, le tribunal administratif de Pau a considéré que le Département avait valablement délibéré, le 17 décembre 2009, à propos de la promotion de la langue béarnaise, gasconne et occitane.

Ce faisant il a rejeté ce matin la requête introduite par le président de l'Institut béarnais et gascon, Maurice Triep-Capdeville.

En toile de fond, l'opposition rédhibitoire à la graphie dite classique ou normalisée de certains défenseurs de la langue béarnaise, qui prônent la graphie dite fébusienne. De même que l'éducation nationale dans ses classes bilingues, les Calandretas (écoles associatives bilingues français-occitan), etc. Le Conseil général a opté initialement pour la graphie classique ou normalisée.

C'est aussi cette graphie qui est utilisée sur les panneaux routiers, pour les localités restituées dans la langue du pays. Dans la graphie classique, le « v » (qui se prononce « b ») et le « o » (qui se prononce « ou » quand il ne comporte pas d'accent grave) sont deux des embûches à la compréhension par un non initié.

Exemples : Vilhèra (Billère), Varetons (Barétous), etc.

Toutefois, s'il a estimé que la délibération du département des Pyrénées-Atlantiques était conforme à la Constitution, le tribunal ne s'est nullement prononcé sur le bien-fondé historico-linguistique de l'une ou l'autre des deux graphies. »⁷³

Ce conflit est présent en Vallée d'Ossau, il forme comme une toile de fond qui, nous le verrons dans le suivi du mémoire, transpire autour des conceptions de la culture. Cette opposition se développe sur un fond culturel de rivalités entre le haut et le bas de la vallée d'Ossau ainsi entre plaine et montagne. Une qui oppose ossalois et gens de la plaine autour des questions de la culture et des terres du Pont Long. Une autre entre le Bas et le Haut-Ossau concernant la gestion de ces terres.

Ces rivalités conceptuelles ne favorisent certainement pas la situation dans laquelle sont la langue et la culture. Elles font le jeu des détracteurs des cultures régionales, qui en profitent, alors que les circonstances sont défavorables à leurs épanouissements.

⁷³ Source : <http://www.sudouest.fr/2012/05/02/langues-regionales-l-institut-bearnais-et-gascon-deboute-703758-4344.php>, 13h07 | Mise à jour : 13h49, Par Thomas Longué

4) Un débat toujours ardent

Parallèlement aux mesures qui soutiennent les langues et les cultures régionales, la France met en place des mesures pour se « protéger » de l'Anglais, les lois dites Bas-Lauriol⁷⁴ de 1975 et surtout Toubon⁷⁵ de 1994 remplissent ce rôle protecteur. Le dernier acte en date, visant à protéger la langue française, est l'article II de la constitution qui précise notamment : « la langue de la République est les français » depuis la révision constitutionnelle de 1995. Ces lois permettant de sauvegarder la langue française sont également utilisées contre les langues régionales. L'article II de la constitution est régulièrement utilisé notamment pour bloquer la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (cf : Annexe 5). La promotion des cultures-traditions, et notamment les moyens mis en place pour la sauvegarde et la pratique des langues régionales, doit faire face à des réactions hostiles parfois virulentes. Le dernier débat en France révélant cet affrontement, se passe lors de l'inscription des langues régionales dans la constitution française. La conception française de l'état-nation, et la construction de ce dernier, a très longtemps exclu la reconnaissance des particularismes. En 2008, des parlementaires tentent de rajouter à l'article 2 de la constitution la reconnaissance des langues régionales. En réaction, fait exceptionnel, l'Académie française, qui habituellement reste muette, s'oppose fermement à cette modification dans une résolution votée à l'unanimité le 12 Juin 2008 (cf : Annexe 6). Comme en témoignent les articles de presse de tous bords, à ce moment-là, leurs échanges déchainent les passions. Un débat s'en suit où les discours sont relayés dans la presse (cf : Annexe 7). Quand les militants des langues régionales parlent de respect de la diversité et de richesse culturelle et linguistique, les autres répondent d'unité nationale et de lutte au communautarisme.

Il m'est arrivé de connaître ces réactions dans ma propre expérience en tant qu'élève étudiant à l'université. La proposition d'une signalisation bilingue (Français / Occitan) sur les campus de l'université à Pau, Tarbes et Mont de Marsan, et trilingue (Français / Occitan /

⁷⁴ Loi 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française dite Bas-Lauriol, du nom des deux auteurs de la proposition : Pierre Bas (né en 1925, député RPR de 1962 à 1986) et Marc Lauriol (1916-2006) (député RPR de 1958 à 1986, puis sénateur de 1986 à 1995)

⁷⁵ Loi 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite Toubon (Jacques, né en 1941) nom du ministre de la culture et de la francophonie de 1993 à 1995.

Basque) sur les campus de la côte, a été acceptée par les CEVU mais pas par le CA⁷⁶. Les arguments avancés par les opposants à cette motion sur les langues régionales sont : « l'université doit montrer son ouverture, alors que les langues régionales marqueraient un repli identitaire » ; « la langue de la nation est le Français, je ne vois pas pourquoi il faudrait qu'il y en ait d'autres »⁷⁷ ; d'autres ont affirmé que cela encourageait l'indépendantisme dans notre région. Bref, il n'y eu aucun débat de fond en CA, contrairement au CEVU, car les idées préconçues ont pris le pas sur la réflexion, dans l'esprit des membres, malgré les arguments des défenseurs des langues régionales.

Alors que certains redoutent l'émergence des différences régionales, ils se retrouvent eux même attaqués, et vivent, à leur tour, la situation des cultures régionales même si il n'y a pas, à ma connaissance, de politique intentionnelle clairement établie pour une domination culturelle.

5) La mondialisation de la culture

Comme l'explique Jean-Pierre Warnier dans son livre, *La mondialisation de la culture*⁷⁸, la marée de la mondialisation de la culture consiste à la diffusion, à l'échelle mondiale, de produits culturels. L'industrie capitaliste, qui est le modèle économique dominant actuellement, a pour objectif de conquérir l'ensemble des parts de marché de la planète dans le domaine qui la concerne. Cela se fait en concurrençant les adversaires, qui font de même, et en créant une demande. Warnier parle d'irruption d'une culture industrielle dans la culture-tradition. Les cultures régionales et plus particulièrement la culture « traditionnelle » en haut-Ossau, comme tant d'autres, doivent faire face au processus d'acculturation international. Les cultures locales avec leur microsysteme (élaboration, fabrication, diffusion) affrontent les gigantesques industries de la culture mondiale, comme avec les grosses maisons de production de CD (Universal,...), ou le cinéma d'Hollywood (Warner, Fox, Disney,...). Il y a un déséquilibre entre une volonté de conquête

⁷⁶ Le CEVU (conseil des études et de la vie universitaire) est un conseil central consultatif examinant un certains nombres de sujet avant le CA (conseil d'administration), qui lui seul a un pouvoir décisionnel ; libre à lui de prendre en considération les avis des autres conseils.

⁷⁷ C'est citation sont des propos résumés et ne représentent que l'idée invoquée.

⁷⁸ J-P. Warnier, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La découverte, Coll Repères, 2008, 124 p.

et une volonté de perdurer. La diffusion de la culture-tradition est dérisoire par rapport aux moyens mis en place par l'industrie pour la diffusion de leurs produits culturels, surtout dans une société de consommation où la culture est un objet. Comme le montre Jean-Pierre Warnier, cela provoque des problèmes :

« L'industrie fait intrusion dans les cultures-traditions, les transforme et parfois les détruit. Cette intrusion est l'occasion de conflits »⁷⁹.

Cette mondialisation provoque de l'enthousiasme car, pour certains, c'est un gage de liberté. Pour d'autres cela peut être vécu comme une agression, une uniformisation de la planète. Des résistances sont mises en place, explique Warnier, qui vont de la simple revendication des particularismes, aux attentats d'Al Quäida, en passant par les manifestations altermondialistes.

C. Vallée d'Ossau : un objet d'étude

1) La construction du groupe

L'identité dans l'étude qui nous concerne, caractérise à la fois un individu ainsi qu'un groupe. L'identité fait partie de chaque personne, elle la constitue et la caractérise dans son individualité mais également dans son appartenance à un groupe qui partage certains de ces caractères. L'identité d'un individu est le résultat d'une multitude d'interactions dans un processus de construction. Selon Cuhe :

« La construction de l'identité se fait à l'intérieur de cadres sociaux qui déterminent la position des agents et par là même orientent leurs représentations et leurs choix. Par ailleurs, la construction identitaire n'est pas une illusion car elle est dotée d'une efficacité sociale, elle produit des effets sociaux réels »⁸⁰

La création des identités nationales, cadres sociaux d'état, liée à la création des états, amène les territoires à créer leur propre identité, cadres sociaux sociétal. C'est le cas de la vallée d'Ossau. L'époque du XIXe siècle coïncide avec le développement considérable du

⁷⁹ J-P Warnier, op. cit., p 6

⁸⁰ D. Cuhe , op. cit., p. 101

tourisme provenant du thermalisme et de l'alpinisme. C'est, paradoxalement, lorsque la France est en train de créer sa propre unité nationale que les régions ont l'opportunité de se mettre en valeur. Comme nous l'avons vu précédemment, après la défaite de 1870, la France a besoin de se refixer historiquement dans le territoire qu'elle englobe et elle le réalise au travers des différentes cultures qui la composent. Les élites recherchent alors dans les fondements de la société nouvelle, un retour aux sources. Les racines se trouvent dans la terre quoi de plus normal d'aller à la rencontre des paysans pour s'en rapprocher le plus. Michel De Certeau, dans son article « la beauté du mort »⁸¹, compare cette époque à une kermesse pour la Bourgeoisie. Le tourisme est également aux XIXe et début XXe siècles, un enjeu pour l'État, qui lutte contre l'exode rural. Le développement touristique, avec toutes ses infrastructures et services, sert d'élément structurant visant à fixer les populations dans les campagnes sujettes au tourisme. Des brochures et des guides sont édités pour présenter les activités et les curiosités du pays concerné. Comme l'on s'identifie toujours par rapport à autrui, cet afflux de population rode le discours des ossalois sur la représentation qu'ils donnent d'eux même. Ce phénomène dure encore aujourd'hui, la vallée étant grandement tournée vers le tourisme hivernal comme estival. J-J. Castéret explique l'importance du tourisme lorsqu'il a effectué ses recherches sur la polyphonie :

« L'approche diachronique du fait polyphonique conduit à regarder par-delà l'histoire de ces cinquante dernières années. Dans cette direction, on ne peut que rencontrer l'émergence, au XIXe siècle, des Pyrénées comme terre désirée : non plus en terre de passage mais une destination pour les sportifs, les artistes et, finalement, le lieu de villégiature de dizaine de milliers de touristes. [...] Mais, en fait de polyphonie, c'est tout un pan de l'histoire du patrimoine pyrénéen qui s'est insensiblement dévoilé, concernant, tout particulièrement, la vallée d'Ossau, celle-là même qui se distingue aujourd'hui si nettement de ses voisines. »⁸²

Le tourisme se développe, avec une clientèle aisée, lettrée et sensible aux charmes tourmentés et romantiques des Pyrénées, dont elle produit des récits de voyages et des guides. A cette époque, le romantisme transporte les classes bourgeoises, celle-là même qui

⁸¹ M. de Certeau, op. cit.

⁸² J-J. Castéret, op. cit., p. 161

a les moyens de voyager à la rencontre de ces illettrés savants⁸³, dont les chants et les danses enserrés dans les escarpements montagneux sont décrits avec force :

« En réalité, cette « littérature touristique » du XIXe siècle n'est pas sans faire penser à la « littérature d'exploration » qui s'est développée en Europe à partir des Grandes Découvertes. Elle en a parfois les qualités, et le plus souvent, les défauts. Le Pyrénéen, nous le verrons, est pour beaucoup de ces visiteurs, explorateurs d'occasion, l'Indien de la France »⁸⁴

Plus qu'une littérature, des guides touristiques, des peintures et lithographies, des affiches publicitaires, comme celles qui suivent de la compagnie des chemins de fer du midi⁸⁵, vont encre dans les esprits, les stéréotypes et caractéristiques des ossalois et de leurs coutumes.



2) La traditionalisation de la culture ou la mise en réserve.

L'ensemble des productions que nous venons d'aborder réalise une photographie. Mais une photographie avec un angle de vue bien particulier, centrée sur les paysages mais surtout sur les chants, les danses, les bergers et les guides. Les voyageurs savent ce qu'ils vont voir car ils préparent leur voyage avec des guides. Une fois arrivés, ils recherchent donc ce qu'ils ont lu précédemment. Certains vont même demander à des ossalois qu'ils côtoient pendant leur voyage, comme des guides de montagne, de chanter une chanson bien précise.

⁸³ D. Fabre, « Le berger des signes », dans *Ecritures ordinaires*, Paris, POL, p. 263-313.

⁸⁴ J-F. Soulet, *Les Pyrénées au XIXe siècle, L'éveil d'une société civile*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, coll. Références, 2004, p.14

⁸⁵ Source : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/mppListeNotices/100/searchString/%22Chemins+de+fer++histoire++Grande-Bretagne%22/ip/4/op//cp/d41d8cd98f00b204e980/mp/100/6-recherche.htm>

Le tourisme accentue le phénomène qui tend à la fabrication de clichés sur les régions et de leur population. Il décrit la situation culturelle du lieu où se situe l'observateur. Le problème avec cette situation est l'occultation des autres composantes du territoire homogène que pourrait constituer le Béarn. Cette mise sous projecteur provoque une spécificité territoriale qui à l'origine n'existe pas. Il n'y a pas qu'en vallée d'Ossau que l'on dansait, chantait.

« De la même façon, costumes, danses et chants, sont associés, en Béarn, aux seules fêtes villageoises du Haut-Ossau, particulièrement celles de Laruns, participant aussi de la vie des stations thermales. »⁸⁶

Les ossalois de l'époque réalisent, petit à petit, l'intérêt que leur portent toutes ces personnes qui escaladent les montagnes, prennent les eaux, et cherchent à rencontrer les montagnards. Ils s'adaptent au tourisme et jouent de leur culture pour profiter de ce nouveau moyen de revenus, avec l'image du guide pittoresque qui chante. Le tourisme devient un enjeu économique. Certains autochtones monnaient une danse, font la quête après un spectacle devant les terrasses d'hôtels, et commercent également toutes sortes d'objets souvenirs. Des fagots de flûte à trois trous sont vendus aux voyageurs aussi que des tambourins à cordes. Certains touristes vont même jusqu'à s'habiller en ossalois pour les fêtes patronales.

« Enfin de compte, tout le Haut-Ossau entretient des contacts avec le tourisme, contact où le culturel et l'économique sont mêlés. »⁸⁷

La Vallée d'Ossau a très souvent été un lieu d'étude ethnologique. En premier lieu, les folkloristes de la seconde moitié du XIXe siècle, avec leur description bucolique et enjolivée, faisant écho au romantisme de l'époque. Les voyageurs de même. La première moitié du XXe siècle est dans la continuité du siècle précédent. La seconde moitié du XXe siècle a également son lot d'enquêtes avec la dernière en date sur le recensement du patrimoine culturel immatériel, en passant par J-M Guilcher dans les années 1960. J-J. Castéret fait une allusion à ce propos en présentant les sources de ces recherches et ses enquêtes de terrains :

« À l'instar de son emblématique Pic du Midi, la vallée d'Ossau se dressait pour tous comme une évidence à la fois culturelle et historique, riche d'un passé turbulent et

⁸⁶ J-J Castéret, op. cit., p. 167

⁸⁷ Ibid, p. 207

de relations orageuses avec Pau, la capitale de la souveraineté. Elle a donc intensément occupé mon esprit, objet et destination de nombreuses enquêtes. »⁸⁸

Tout cet intérêt porté aux ossalois et à leurs coutumes, depuis deux siècles, a certainement un impact sur leur image. L'objet d'étude lui-même mis en valeur peut provoquer une prise de conscience sur la richesse possédée. Des stratégies sont mise en place pour préserver cette richesse, qui se transmet de génération en génération avec évidence et efficacité. Ce processus de transmission est à l'origine de comportements qui font sens encore aujourd'hui :

« La vallée d'Ossau présentait déjà, avant le XIXe siècle, une forte identité liée au pastoralisme, solidement trempée au fil des siècles par l'incessantes relations, tour à tour conflictuelles et d'échanges, avec Pau, la capitale du Béarn qui s'ouvre devant elle, point de passage vers les autres territoires de la Gascogne.[...] La présence d'un regard et d'un intérêt étrangers abondamment manifestés, aura des incidences beaucoup plus importantes quant à la postérité des pratiques orales dans cette vallée. [...] Le Haut-Ossau voit se développer à partir de cette époque, un processus de patrimonialisation du costume, des danses et du répertoire vocal occitan lettré comme de pièces à thématiques historiques : un processus à l'origine d'une identification et de la perpétuation de ces corpus. C'est ainsi que le costume, aujourd'hui porté dans la vallée les jours de fête, et la fixation de celui qui était porté à l'apogée du tourisme pyrénéen (vers 1850). Par ailleurs, à l'échelon béarnais, le regard extérieur et son amplification par l'œuvre des folkloristes consacreront cette vallée en conservatoire des traditions du Béarn ».⁸⁹

3) La culture-tradition, de la transmission à la résilience

Il existe en Haut-Ossau une culture très affirmée, basée sur de vieilles traditions, considérées par la population comme immémoriale. Les danses sont apprises de génération en génération dans un souci d'authenticité et lien intergénérationnel. L'objectif est de danser de la même manière que les anciens. Normalement pendant un bal, les mouvements des corps sont similaires dans le même tempo. C'est ce que la personne qui apprend entend, et par la suite essaie de faire. Certains moments de danse sont également pensés comme traditionnels, surtout pendant les fêtes patronales, alors que d'autres sont plus spontanés. Le chant est l'élément le plus visible de la culture-tradition. C'est lui qui porte les éléments

⁸⁸ Ibid. p. 10 - 11

⁸⁹ Ibid. p. 218

les plus traditionnels de la culture mais c'est également lui qui assurément évolue le plus. Quand la danse s'exprime avec les mêmes pas, où le style individuel la fait évoluer, le chant est en perpétuelle évolution. Des chants anciens ne sont plus que peu chantés quand de nouvelles créations apparaissent et enthousiasment les chanteurs. Les moments d'expressions évoluent également et sont aussi sujet au changement. Quand les veillées hivernales ne deviennent que des souvenirs, les chants s'expriment au travers de nouvelles soirées comme les *cantèras*. Ce sont des soirées organisées où l'on donne rendez-vous, par le biais des réseaux sociaux, aux gens qui aiment chanter. Il est donc certain qu'en allant à cette soirée, le chanteur y trouvera plusieurs dizaines d'adeptes venus pour l'occasion. Cela démontre l'évolution des facteurs d'expression du chant. Quand les chants autour de table ou entre groupes d'amis étaient prisés, du fait d'un amour pour la langue et les subtilités des « ritournelles », le chant de masse semble trouver un réel engouement. Cette forme d'expression est prisée par la jeunesse, et peut être caractérisée par des accords très appuyés ; celle-ci est moins discrète des expressions plus intimes, autrefois présentes dans toutes les maisons.

Les temps changent mais la pratique perdure. Elle évolue et se réadapte. On peut prendre l'exemple la *Hesta de Nosta dama*⁹⁰, qui depuis 1995 se voit organiser au apéritif offert à la population, par la mairie. Ce moment d'expression du chant regroupe aux allants tours de trois cents chanteurs. Ou encore avec l'après-midi qui, jusqu'au concile Vatican II (1962-1965), était marquée par une grande procession, vierge en tête, dans les rues du village. Elle fut remplacée par un *passa-carrera*, profane, qui consiste à remonter/descendre (tout dépend de la rue) les rues donnant sur la place, musiciens en tête, en chantant des chants de circonstances, ponctués de temps en temps par un verre offert par des riverains. Ce fait illustre la vitalité de pratiques du chant polyphonique majoritairement d'expression occitane transmitt de génération en génération. Dans son livre J.J. Casteret explique bien le rôle des vallées béarnaises, dans la préservation du répertoire gascon.

« Les chanteurs rencontrés signalent généralement une dichotomie piémont/vallée, ces dernières étant désignées comme les conservatoires de la pratique vocale et des répertoires anciens. Dans le paysage, la vallée d'Ossau se distingue par un abondant répertoire en occitan alors que le français est prédominant dans les autres

⁹⁰ Fêtes de notre dame, le 15 août à Laruns.

vallées béarnaises d'Aspe et de Barétous, dans le piémont béarnais (où la pratique est aujourd'hui moins dense) et dans l'ensemble de la Bigorre »⁹¹

Si la polyphonie s'est transmise c'est du fait de l'adaptation des moyens de propagation. Ces institutions de transferts ont à l'origine la famille quand le système d'organisation de la société se faisait autour de l'*Ostau*⁹². Cette organisation ayant évolué, d'autres moyens se sont développés comme la multiplication des livrets de chant, CD, site internet et autre. Les clubs de sport et diverse associations ont également permis soit la transmission explicite, soit favorisé l'expression culturelle et donc une transmission implicite. Un nouvel aspect est à souligner quant à la vitalité de cette culture, c'est bien la place des femmes. Quand par le passé le café, lieu de prédilection du chant pendant les fêtes, n'était pas un endroit pour les femmes ; aujourd'hui via la transformation des mœurs et l'évolution de la société et des modèles familiaux, les femmes s'affirment de plus en plus en ayant les mêmes comportements que les hommes dans ces moments-là.

Conclusion : Un contexte historique défavorable

Globalement, le contexte d'épanouissement des cultures régionales n'est pas favorable. Depuis la révolution française, ces cultures ont été minorisées et stigmatisées afin de servir la construction identitaire de l'Etat Nation qu'est la République française. Quand elles n'ont pas fait l'objet d'attaque directe, les caractéristiques locales ont été méprisées, ce qui est parfois toujours le cas. Elles ont gardé, pour certaines, un semblant d'existence dans les campagnes et dans les montagnes moins touchées, ou plus tardivement, par les changements de notre société. Les culture-tradition font face aujourd'hui à deux siècles de mépris encré dans les mentalités, ainsi qu'à l'utilitarisme de notre société.

Deux éléments participent à la vie de ces cultures. Le besoin d'exotisme, le dépaysement, les besoins d'authenticité demandés par les touristes de passage, mais aussi

⁹¹ J-J. Castéret, op. cit., p. 20

⁹² Se traduit littéralement par maison, mais dans ce cas-là elle comprend la maison, les gens qui y vivent, les annexes, le bétail, les terres et cetera.

le militantisme. Sans militantisme, la logique bureaucratique mais surtout rationnelle de nos nouvelles sociétés aurait eu raison des communautés et de leur culture. C'est le militantisme culturel qui permet une prise de conscience et qui, sous son influence, permet la mise en place de politiques culturelles en faveur des caractéristiques locales.

La vallée d'Ossau s'est constituée à travers les siècles une identité forte du fait des relations conflictuelles avec les gens de la plaine dans la gestion des territoires pour les parcours des troupeaux. Cette identité s'est affirmée dans la période contemporaine, sous le regard des touristes dès le XIXe siècle, au travers des danses et des chants. Petit à petit, comme toute culture vivante, la culture-tradition ossaloise s'est transformée, ce qui a permis son adaptation aux nouvelles générations et donc à sa transmission et à sa survie. Elle fait aujourd'hui partie de la société ossaloise qui continue à la chérir et à la mettre en valeur.

II- Discours et représentation sur l'identité en Haut-Ossau

« Mais, plus profondément, la recherche des critères « objectifs » de l'identité « régionale » ou « ethnique » ne doit pas faire oublier que, dans la pratique sociale, ces critères (par exemple la langue, le dialecte ou l'accent) sont l'objet de représentations mentales, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés, et de représentations objectales, dans des choses (emblèmes, drapeaux, insignes, etc.) ou des actes, stratégies intéressées de manipulation symbolique qui visent à déterminer la représentation (mentale) que les autres peuvent se faire de ces propriétés et de leurs porteurs »⁹³

A. Les ossalois vus "d'en bas..."

L'objectif de cette partie est de comprendre comment les non valléens peuvent élaborer une représentation des ossalois, sans aller en Vallée d'Ossau. Au travers de la presse régionale, des organismes culturels portant sur la culture régionale et en rappelant le conflit de huit siècles autour du pont long, il convient de dégager une certaine représentation primaire basée sur des aprioris.

1) La représentation dans la presse

Cette partie repose, entre autre, sur l'observation des deux principaux journaux locaux qui sont *Sud-Ouest* et *La République des Pyrénées*. Il ne convient pas ici de faire une étude quantitative et qualitative des articles concernant le Haut-Ossau, mais de mettre en valeur les sujets les plus souvent abordés pour permettre de comprendre ce que les lecteurs ossalois ou non lisent. Il faut distinguer deux choses : les faits relatés par les correspondants locaux, issus de la communauté ; et les articles rédigés par les journalistes du journal. Les premiers se trouvent dans les pages locales « Haut-Béarn » et exposent les événements classiques de la vie locale (vie associative, commerciale, politique à petite échelle, et cetera). Les seconds marquent plus les esprits car ils apparaissent dans les premières pages. Les

⁹³ P.Bourdieu, « L'identité et la représentation », *Acte de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, novembre 1980, p. 65

petits articles marquent des faits divers de tout type comme partout (accident de voiture, incendie,...) mais avec parfois un des particularismes du Haut-Ossau : la montagne. Cette rubrique des faits divers est plus active en périodes touristique ou les accidents en montagne sont plus fréquents. Ces articles dépeignent une vallée de montagne hostile et dangereuse. Les grands articles qui figurent dans les premières pages écrits par les journalistes professionnels s'inscrivent dans les polémiques qui traversent la vallée, par exemple la fermeture de la station de ski d'Artouste; les événements touristiques et sportifs, comme l'ouverture des stations de ski ou la montée de l'Aubisque ; ou les fait divers exceptionnels, comme par exemple une avalanche tombée sur la route ; ainsi que des événements culturels majeurs, Foire au fromage ou Fête de Laruns. Thomas Longué, journaliste à *Sud-Ouest* explique une certaine relation entre Pau et la Vallée d'Ossau qui favorise l'écriture d'article :

«A mon avis si on fait ça au prorata de la population, on sur-couvre la vallée d'Ossau. C'est un peu logique, il y a une relation très particulière des palois et de la vallée d'Ossau. La vallée d'Ossau, je sais pas comment les ossalois le prennent, mais c'est le jardin des palois, le plateau du Bénou c'est le premier endroit que l'on pense pour aller pique-niquer le dimanche, donc y'a toute une..., et je crois qu'au-delà de ça il y a toute une, tout un tas de relation affective. Sans compter que beaucoup de palois, on de façon une d'une autre des origines ossaloises familiale ou par alliance, par amitié aussi. Voilà donc il y a un fort tropisme palois en vallée d'Ossau et c'est aussi ce qui nourrit les relations, donc heu... Sur le plan journalistique, c'est aussi ce qui nourrit grandement nos pages. C'est la première échappatoire en fait la vallée d'Ossau, sachant que de plus en plus on a besoin de sujet, de sujet en prise avec le milieu naturel, c'est notre porte ouverte privilégié sur la nature, sur la montagne, la montagne en particulier. »⁹⁴

Il y a vraisemblablement une corrélation entre le fait que ces événements soient couverts par la presse, avant pendant et après l'événement de manière importante, et la fréquentation de cet événement par le public. Cela rentrant dans une stratégie de communication liée au contexte touristique, vital pour la santé économique du Haut-Ossau ; nous le verrons plus tard en détail. Thomas Longué explique :

«On essaye de venir en amont de manifestation parce que tout le monde a y gagné. Nous parce qu'on présente une manifestation qui intéresse les lecteurs à travers des papiers, dont on espère en tout cas qui peuvent intéresser les lecteurs ; les organisateurs évidemment, qui trouvent leur compte. Je connais peu d'organisateur qui

⁹⁴ Entretien Thomas Longué, Pau le 06 Juin 2013

refuserait qu'on annonce leur manifestation dans la semaine ou les jours qui la précède.»⁹⁵

De plus, la vallée d'Ossau s'insère dans, et parfois illustre, des problématiques concernant un espace géographique plus vaste ou des acteurs dispersés, comme par exemple la réintroduction de l'ours ou les portes ouvertes des écoles *calandretas*.

La presse écrite, journaux papier et site internet, permettent la création d'une image, au fil du temps, article après article, sur un lieu, une population. Concernant le Haut-Ossau, ce qui transpire en lisant les journaux, est une zone touristique de montagne, avec une activité pastorale dynamique avec une culture, dite traditionnelle, active. La part la plus belle est faite à *las Hestas de Nosta Dama*, fêtes patronales du 15 août qui sont généralement annoncées à l'avance, et couvertes le jour même avec des photos d'ossalois en costumes de fêtes dansant autour du *taulet*⁹⁶ ou chantant sous les halles.

« Le 15 août à Laruns, on imagine mal, en plus à une époque où on a pas grandement de sujet, car l'activité est relâchée, on n'imagine pas quel que soit la conjoncture de l'actualité, ne pas aller le 15 Août à Laruns pour la fête de Nosta Dama. [...] Parce que ça fait partie presque, de ce qu'on appelle les marronniers, c'est-à-dire les..., c'est quasiment de la liturgie journalistique, on va faire la junte de Roncal, on va faire le 15 Août à Laruns, voilà y'a tout un tas d'événement qu'on ne concevrait pas qu'il ne soit pas traité, et traité d'une manière le plus souvent approfondis, avec de la place de l'illustration »⁹⁷

Certains sujets sensibles, peuvent faire resurgir le caractère bien trempé de certain personnage identifié comme ossalois, pouvant favoriser une généralisation de ce caractère à l'ensemble de la population de la vallée. Il peut arriver que les journalistes qui couvrent l'événement en subissent les frais.

« J'ai été confronté à des choses assez dure suite à des articles que j'avais fait sur la station d'Artouste, bon j'ai passé depuis l'éponge la dessus mais, j'ai été confronté à des comportements... alors qui m'ont alors fait resurgir en moi les préventions dont on m'avait fait part. On m'avait dit « oui fait gaffe ils sont ceci, ils sont cela ! ». »⁹⁸

⁹⁵ Idem

⁹⁶ Le *taulet* est une estrade carrée, de 1 mètre de haut, où s'installent les musiciens pour jouer de la musique. Il est le centre d'un cercle. Les danseurs évoluent autour de cette estrade.

⁹⁷ Idem

⁹⁸ Idem

Ce caractère n'a pas besoin de trop de publicité pour être connu. Dans l'imaginaire des gens, il remonte aux conflits qu'il y a pu avoir entre les villages montagnards et les communes de plaine autour du Pont-Long, Pau en tête, comme nous allons le développer en suivant.

2) Une image formée par les conflits

L'une des principales sources de revenu pour le Haut-Ossau est issue du pastoralisme. Depuis l'antiquité des agro-pasteurs utilisent les pâturages de montagne l'été, mais aussi des terres en plaine pour l'hiver, allant parfois jusqu'en Gironde. Au nord de Pau se situe un vaste plateau nommé Pont-Long. Cette terre était utilisée par les bergers montagnards l'hiver pour les troupeaux ovins et bovins avant que ne se développent les villes et villages actuels, de Pau et du nord Pau. Depuis la période médiévale, ce territoire est le théâtre de nombreux conflits entre les montagnards et les gens de la plaine, nouvellement installés, pour l'occupation en veine pâture à destination des troupeaux transhumants ou pour la mise en culture lors de l'extension des groupes villageois de ces terres ossaloises reconnues comme telles depuis 1319 par la Régente Jeanne-d'Artois. Malgré cela des conflits, parfois violents, éclatent avec, éventuellement, mort d'hommes. C'est à ces moments-là que les ossalois acquièrent leur réputation. Dans son livre, *Dia per Dia, L'Histoire du Béarn, au jour le jour*, Hubert Dutech, nous en donne un bon exemple :

« Ce jour du 3 avril 1337, selon le livre rouge, ils n'y allèrent pas par quatre chemins nos amis ossalois, brûlant 194 bâtisses, ce dont ils tirèrent gloire. Des écrits expliquent que c'était une véritable armée composée d'environ 1.500 hommes (accompagnés de femmes), « ab armes et segnes desplegats », armés et drapeaux en tête déployés, qui dévala au son des tambours. »⁹⁹

Progressivement, la violence physique laissa place aux batailles juridiques, où les ossalois devinrent des adversaires redoutables, du fait de leur maîtrise des documents administratifs. La cour d'Appel de Pau met fin au conflit en 1829, mais d'autres apparaîtront en ce qui concerne la gestion de ces terres. Cette rivalité a profondément joué sur la réception de l'image et du caractère ossalois. La définition d'un ennemi commun a permis à

⁹⁹ H. Dutech, *Dia per Dia, L'Histoire du Béarn, au jour le jour*, autoédition, 2012, p.109

ces valléens de se fonder dans une unité de corps pour garder la suprématie sur des terres collectives vitales pour la survie des villages. Cette unité dans laquelle on ne peut voir les scissions internes qu'en étant en contact avec le groupe des agro-pasteurs craie une différence entre habitant de la plaine et habitants des hautes vallées. Le fait de ne pas se plier au plus puissant, ne lâchant rien face à personne, pour survivre. Robert Casadebaig, maire de Laruns, souligne ces traits de caractères :

« La vallée d'Ossau est une terre de combattants, voir la conquête des terres du Pont-Long par exemple. C'est une terre de gens qui sont fiers, des fois avec une fierté un peu mal placée, mais au demeurant il y a une certaine noblesse [...] même si notre pays est beau c'est quand même dur d'y vivre, c'est quand même compliqué d'y vivre... Il faut faire jouer à fond cette solidarité territoriale, c'est important. »¹⁰⁰

André Béchat, ancien employé de l'équipement, confirme que cette histoire est connue de beaucoup de monde au sein de la vallée. Aujourd'hui il n'y a plus de conflit, mais les références de ces épisodes, plus ou moins réifiés, sont régulièrement réactivées lors de conversations, sous forme de boutades, de plaisanteries, non sans une certaine méfiance et curiosité :

« Même ma direction elle me disait « vous les ossalois, les ossalois », parce qu'on est connu pour avoir des idées, et des fortes têtes. [...] ça date depuis le Pont-Long, ces terres malgré tout là-bas, elles étaient magnifiques, et déjà les palois et tous avaient des vus sur les terres du Pont-Long et toute la vallée y descendait avec des fourches et trucs... pour aller défendre à chaque fois qu'on voulait nous grignoter un bout, on était connu pour être solidaire à ces moments-là et foncer sur l'ennemi quoi. »¹⁰¹

Les tensions ne sont pas toutes tournées vers les gens de la plaine. Les conflits entre montagnards sont aussi fréquents que cela soit avec la vallée d'Aspe voisine ou même entre ossalois. La vente des terres du Pont-Long par le syndicat du Bas-Ossau provoqua une rupture entre le Bas et le Haut de la vallée. Le Haut-Ossau ne comprit pas pourquoi après 800 ans de combats pour les conserver, le Bas-Ossau vendit ses terres durement défendues par tous. André Berdou, ancien maire de Laruns et conseiller général du canton du Haut-Ossau, témoigne des ressentis qui peuvent être encore énoncés au sein des institutions politiques du département :

¹⁰⁰ Entretien de Robert Casadebaig, Laruns le 23 mai 2012

¹⁰¹ Entretien d'André Béchat, Laruns le 16 mai 2012

« Ça se ressent pas mais ça se taquine toujours. A chaque fois qu'on rencontre comme ça heu... les gens de Pau ou en Béarn. On se taquine toujours. On dit « merci Labarrère¹⁰² de nous avoir spolié la place de Verdun à l'occasion de la réforme cadastrale dans les années 60 », quoi, on le fait gentiment mais on le dit quand même. Aux gens d'Arudy on leur dit « et bien nous syndicat du Haut-Ossau on a su garder nos biens en indivision sur la zone du Pont-Long » [...] on sait leur rappeler, ça se fait avec humeur mais ça se fait »¹⁰³

La rivalité entre le bas et le haut de la vallée, s'estompe avec le temps, malgré la virulence qu'elle a pu avoir jusqu'à une date récente, surtout pendant les matchs de rugby... André Béchat me racontait qu'au moment de faucher l'herbe au bord des routes les équipes de la DDE du bas de la vallée s'arrêtaient toujours à la frontière avec le haut alors que c'était le même secteur. Une sorte de réflexe qui s'accrochait dans un coin du subconscient ou du conscient...

Pendant une enquête sur les saligues du gave de Pau dans la communauté des communes du Mieu de Béarn, j'ai rencontré plusieurs paysans et homme politique, notamment André Mariette, ancien président de la communauté de commune du Mieu de Béarn et conseiller municipal de Siros, qui nous a fait part de la contestation des chasseurs de sa commune, aidés par des ossalois, à propos d'un projet d'aménagement du bord de gave :

« Je me suis heurté quand même à des... à des associations de chasseurs notamment qui ont pas été très gentilles avec moi. Un jour, ils sont descendus ceux de Laruns tu vois, wo wo wo [imitant un bruit de cohue]. Ça va on va parler, y'avait 40 personnes. »¹⁰⁴

Sans généraliser, il est certain que les ossalois peuvent avoir un fort caractère, surtout lorsqu'ils sont en désaccord ou en conflit. Mais la convivialité est également un trait que l'on peut leur accorder une fois les présentations faites, bien sûr.

¹⁰² André Labarrère (1928-2006), homme politique membre du Parti socialiste, qui assume beaucoup de responsabilité dans tous les étages du mille-feuille de la République française, notamment maire de Pau de 1971 à 2006.

¹⁰³ Entretien d'André Berdou, Laruns le 21 avril 2012

¹⁰⁴ Entretien d'André Mariette et de M. Morgado avec Dominique Cunchinabe, le 4 avril 2013 à Siros.

3) Le monde associatif béarnais : un enrichissement mutuel

L'image de la vallée d'Ossau, comme sanctuaire des traditions constituées depuis le XIXe siècle, perdure depuis cette période touristique. A la création du festival de la chanson béarnaise à Siros, comme le raconte J-J Casrétet, l'équipe organisatrice s'est tournée vers les vallées béarnaises pour trouver des chanteurs afin d'assurer un minimum de représentation :

« « *Comme plus personne ne chantait en piémont béarnais* » selon les mots de Loulou Mandère, l'équipe d'organiseurs se tourna vers les vallées montagnardes »¹⁰⁵

André Mariette était également membre de l'organisation du festival avec Loulou Mandère. Il raconte qu'ils se déplaçaient dans les vallées à la rencontre de ces groupes tissant des liens de sympathies et parfois d'amitiés, revenant rarement indemne de leurs excursions. Des ossalois, constitués en plusieurs groupes, participèrent en 1967 à la première édition, dont le futur groupe *Los de Laruntz*¹⁰⁶, toujours en activité. La culture-tradition est avant tout un moment festif. Lorsqu'il y a des échanges entre les ossalois et d'autres populations, la bonne ambiance est souvent de la partie. Des échanges se créent, où la fête est une composante majeure, ces rencontres pouvant déboucher sur des mariages. Une des premières rencontres des générations actuelles, furent à l'occasion du *mistèri de nadau*¹⁰⁷, où des acteurs culturels de tout le Béarn se réunirent pour revisiter une expression artistique qui avait cours dans l'ensemble des églises du sud Gascogne au moment de la messe de minuit. Depuis 1994 plusieurs *mistèris* ont eu lieu Lescar, Pau, Orthez, Oloron..... dessinant une géographie qui inconsciemment s'appuie sur l'ancien réseau d'alliances ou de conflits.

Les enquêtes menées par diverse personne et institution, comme l'Institut Occitan, ou les laboratoires de l'université de Pau, construisent également des liens entre chercheurs et personnes ressources. Il y a quelques années maintenant, des militants culturels sont venus, à l'image des folkloristes, dans une démarche peut être néo-romantique, redécouvrir la

¹⁰⁵ J-J. Castéret, op. cit., p. 112

¹⁰⁶ Traduction : ceux de Laruns

¹⁰⁷ Pastorale gasconne de Noël

culture ossaloise, pour certainement s'en inspirer. Des collectages ont été menés auprès de musiciens, de bergers, de chanteurs et autres.

La « plaine » possède un système associatif assez dense. Il existe bien évidemment des relations entre les deux, comme par exemple avec le réseau des écoles *calandreta* ou le regroupement d'association du Béarn au sein de l'*Ostau Bearnés*. Des ossalois participent à certaine association hors vallée d'Ossau, comme le Med'Oc (Mouvement des étudiants d'Occitanie), *Carnaval Biarnés*, ou encore l'Institut Béarnais Gascon. Les deux premières sont essentiellement à but festif. Les ossalois qui y participent, découvrent un autre côté de la culture en Béarn qui ne se pratique pas en vallée d'Ossau. Depuis quelques années, des pratiques émergent et évoluent, résultant de cette ouverture, facilitée par la société moderne. Les préjugés que peuvent avoir les gens sont alors édulcorés, ou confirmés par ces relations. Même si « le naturel », construit ou imposé, ressort lors de discussions qui se veulent plaisant mais qui n'en demeurent pas moins des tribunes ou s'expriment toujours les échos réifiés des hauts faits historiques.

Il ressort souvent de ces échanges que pour les gens de la plaine un ossalois sait forcément chanter, et qu'il a des costumes transmis de génération en génération dans les armoires. La vallée d'Ossau est connue par les acteurs culturels du Béarn pour être un pays de la chanson. C'est peut être en partie vrai, mais on ne peut pas vraiment savoir si on ne connaît pas le terrain, ou si on en a pas de retour. Comme nous allons le voir, la situation résulte de pratiques encrées dans la société ossaloise.

B. « Aci qu'em los aussales »

Pour comprendre comment s'élabore les différents discours, que nous verrons par la suite, cette partie présente différents contextes d'expression de la culture-tradition et d'une mise en valeur identitaire. Je ne reviendrai pas sur les différents moments d'expression,

comme les fêtes de village, les *cantèras* et autre soirée, abordés dans mon mémoire de première année de Master¹⁰⁸.

1) Le monde associatif porteur d'identité

Le Haut-Ossau bénéficie d'un réseau associatif constitué de structures diverses touchant à une multitude d'activités, pour l'ensemble de la population. Une douzaine d'associations touchent de près ou de loin la culture-tradition ossaloise. Les plus vieilles témoignent, par l'intermédiaire des statuts de l'association déposés en préfecture, des préoccupations de l'époque. L'association *Aussau Toustem*, créé en 1948, qui se qualifie de groupe folklorique de « Laruns en Ossau », définit ses buts dans l'article 2 de ses statuts :

« Elle a pour but de restaurer les anciennes coutumes de la Vallée d'Ossau : costumes, danses, chants, musique, etc... C'est une société d'éducation populaire (1^{er} Juillet 1901) »

Il est difficile de trouver des témoins d'avant-guerre. Le fait est qu'il y a un souci de « restaurer » des pratiques certainement interrompues de manière officielle pendant la guerre. Cette association existe toujours malgré toutes les difficultés que peut traverser une association en activité depuis si longtemps. Aujourd'hui elle ne se considère plus comme un groupe folklorique, et ne donne plus de représentation comme par le passé. Elle œuvre au « bon » déroulement des fêtes traditionnelle du 15 août à Laruns, et du *Faranla* (carnaval traditionnel spécifique du village de Laruns), et organise, en amont de ces fêtes, des « répétitions » qui ont pour but de se remémorer les pas des danses et de les apprendre aux novices. Cet année, pour la première fois, elle a organisé une fête avec les aragonais du village voisin de Salient de Gallego, voisins de l'autre côté de la frontière. Le *passa-carrèra* (passe-rue) et le repas qui en suivit, avait pour but de remémorer les rencontres d'antan qui se tenaient, avant l'été, *las vistas* (les vues), rencontres entre les bergers des deux côtés des Pyrénées pour repérer les bornes délimitant les pâturages afin que les parcours des

¹⁰⁸ R. BERDOU, *La transmission des pratiques traditionnelles du chant et de la danse en Haut-Ossau du milieu du XX^e siècle à nos jours*, Mémoire de Master 1 recherche en Histoire et Anthropologie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sous la direction de Patricia HEINIGER-CASTERET, maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, année 2010-2011

troupeaux autorisent une gestion équitable des ressources en herbe et en eau. Ce type de manifestation se rattache à l'ensemble des pratiques juridiques qui courent sur l'ensemble des Pyrénées, qui s'organisent autour du « savoir vivre ensemble » et que l'on nomme Lies et Passeries.

Une autre association, emblématique de la vallée, se trouve dans le village voisin de Bielle, créé en 1966, Lo Cuyala d'Aussau, indique dans ses statuts :

« Article I : Il est créé entre toutes les personnes qui adhèrent aux présent statuts, une association dénommée « Lou Cuyala d'Aussau » dont le but est de former un groupe folklorique destiné à maintenir les coutumes de la Vallée d'Ossau et principalement les chants et les danses. [...] »

Article V : But du groupe folklorique

Le but de l'association est :

1) De former la jeunesse à l'exécution des chants et des danses ossaloise ;

2) D'organiser des sorties ou des séances selon un programme agréé par le Comité Directeur. »

Lou Cuyala d'Aussau se crée 18 ans après *Aussau Toustem* pour les mêmes raisons, effectuant les mêmes activités. Elle continue d'ailleurs toujours d'exister et de donner des représentations des danses et chants ossalois.

Un groupe de chanteur informel depuis la fin des années 1960, s'est constitué en association en 1983. *Los de Laruntz* a pour objectif expliqué dans leur statut :

« Article 2 : Cette association a pour but de renouer avec les traditions, les chants ossalois et d'entretenir des liens d'amitié entre ses membres. »

Ces trois associations montrent bien dans au travers de leurs objectifs les préoccupations de la seconde moitié du XXe siècle : « restaurer », « maintenir », « renouer ». Il y a dans ce vocabulaire, la sensation qu'il y a quelque chose de perdu ou qui est en train de se perdre. Les angoisses de perdre un patrimoine sont bien là. Pendant cette période la société ossaloise connaît de grand changement. Comme partout, la vie se modernise, les activités économiques évoluent, les populations se déplacent. La culture-tradition semble délaissée, des gens trouvent alors des solutions pour sauvegarder cela.

De la fin des années 1990 et aux années 2000, de nombreuses associations se créent, avec des statuts aux connotations moins « dramatique ». Par exemple l'Article 2 des statuts

du groupe *Lous amics de Bielle*, fixe « La gestion d'un groupe de chanteur traditionnels ». Ou encore, l'association *Pastorala Ausalesa* indique vouloir « organiser un ou plusieurs spectacles béarnais sur la vie en Vallée d'Ossau ». Seule l'association des couturières de Laruns, *Lo Didau de Maria*, dont le savoir-faire est menacé par la disparition des dernières détentrices de ces techniques, a une tonalité plus alarmante. Son but est :

« La sauvegarde du patrimoine culturel. La réparation, la restauration de costumes traditionnels ; la confection de costumes traditionnels ; chants traditionnels béarnais ; danses traditionnelles béarnaises. »

L'association *Aussau*, « morte née » comme nous le verrons par la suite, a toutefois eu une vision plutôt globale de la problématique culturelle ossaloise, qui apparaît clairement dans ses statuts :

« Article 4 : Missions

L'association a pour objet :

. de transmettre par tous les moyens à sa disposition la culture ossaloise et en particulier la langue, le chant, et les pratiques instrumentales dans tous les secteurs de la vie quotidienne, individuelle et publique.

. d'entreprendre des actions de collectage afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine culturel de l'ensemble de la vallée d'Ossau et d'encourager toute création d'ordre culturel qui s'en inspire.

. d'encourager et de soutenir les initiatives locales visant à transmettre et à développer les savoir-faire et spécificités traditionnelles.

. d'assurer la gestion, la valorisation et la protection des éléments collectés au travers de la constitution d'un lieu professionnel et public d'accueil, d'échanges et d'informations.

. d'assurer la gestion intellectuelle, matérielle et financière de l'établissement créée autour de cet objet. »

Les statuts des associations expriment au travers de leurs objectifs des attentes de la population qui s'engage. Il faut toutefois faire attention à cette source. C'est un acte administratif, l'association a peut être mis le stricte minimum. C'est ce qui est conseillé pour ne pas devoir refaire les statuts à chaque fois qu'il y a une évolution dans l'activité. De plus les statuts expriment les objectifs du moment où ils sont déposés. L'association a certainement évolué depuis la date de dépôts surtout quand elle a plusieurs décennies d'existence et qu'elle n'a pas mis à jour ses statuts. Les préoccupations exprimées sont donc représentatives de l'époque et pas forcément de l'association aujourd'hui. Généralement

pour les petites associations, ce n'est qu'une démarche administrative qui une fois faite est oublié, tant que tout va bien.

En Haut-Ossau, il est certain que ces associations participent grandement au dynamisme de la culture-tradition, même si elles ne font pas tout. Ces groupes sont de composition ouverte à toutes les personnes respectueuses de la culture ossaloise, même si certain peuvent paraître plus austère que d'autre, qu'il soit ossalois de naissance ou non. Ils peuvent permettre à des nouveaux arrivants dans la vallée de s'intégrer assez facilement. Elles sont apparues quand la structure familiale a évolué. Progressivement, elles ont muté, d'association folklorique, terme devenu péjoratif et passéiste, en association culturelle tournées vers l'avenir, n'ayant pour la plus part d'entre elles, pas peur de l'évolution irrémédiable de la culture, comme nous le verrons par la suite.

2) L'intervention politique et la promotion d'une identité

De mémoire d'homme, il n'y a pas de politique culturelle émanant de la municipalité, mise à part les subventions allouées aux associations. La première ébauche communale de plus grande ampleur date de la mandature d'André Berdou, avec l'achat d'une maison caractéristique de la vallée à Laruns dans le but d'y faire une maison de la culture ossaloise qui serait un lieu d'apprentissage et de soutien aux associations. Selon André Béchat, membre du conseil municipal qui a acheté la maison, il devait y avoir une partie écomusée pour montrer aux visiteurs la vie en vallée d'Ossau avant la mécanisation, et une partie dédiée aux multiples activités liées à la culture ossaloise, dans l'objectif de créer une structure vivante et dynamique. Le projet a été confié à une nouvelle association à dimension cantonale nommé *Aussau*, créée pour l'occasion en 2000. Ce projet n'a pas vu le jour car il semblerait que les membres de l'association étaient d'accord sur les principes mais pas sur les méthodes, notamment la manière d'écrire la langue. Plusieurs groupes de travail se sont mis en place mais sans résultat concret. Toujours sous la mandature d'André Berdou, des panneaux d'entrée de village *Laruntz*, Laruns en occitan, ont été posés, avec l'aide financière du conseil général.

Aux élections municipales de mars 2008, les deux candidats André Berdou (maire sortant) et Robert Casadebaig, ont abordé implicitement comme explicitement le sujet de la culture-tradition ossalois. Chaque liste fait appel à la fibre ossaloise sans trop exagérer pour ne pas exclure les gens qui ne l'ont pas ou peu. Quand la liste d'André Berdou s'appelle « Laruns, tous ensemble. *En daban, Laruntz* » en utilisant la langue du pays, la liste de Robert Casadebaig fait référence à une époque historique, souvent mythifiée, où dans l'esprit des gens, la vallée indépendante et modèle de démocratie était prospère:

« L'union fait la force : depuis l'ancienne Jurade d'Ossau, de par la nécessité des gérer les terres communes, une forte tradition de coopération est inscrite dans notre histoire. »¹⁰⁹

Dans leurs professions de foi chacune des listes traitent du sujet de la culture. En premier lieu, les deux listes évoquent la culture traditionnelle dans leur volet « tourisme ». La liste sortante écrit:

« Toute notre politique touristique sera axée sur des échanges culturels, traditionnels, pédagogiques et sportifs pour toutes les générations. »¹¹⁰

Quand la liste d'opposition décide :

« Intégrer aux publications (guides, documents de présentation) des éléments de culture locale : des noms béarnais peuvent être expliqués, la langue, les chants... »¹¹¹

Puis le volet « culture » à proprement parlé est développé. Pour la liste « *En daban, Laruntz* » le sujet doit faire l'objet d'une réflexion à mener, sous-tendant qu'il y a un tournant à aborder.

« Culture : La fête du 15 Août est la seule vitrine de la culture du village. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que l'ensemble des habitants de Laruns se réapproprient toutes les facettes de la culture : la langue, le chant et la danse en étant les manifestations les plus visibles. Une réflexion générale doit être menée pour que notre culture redevienne une partie intégrante de la vie de tous les jours. Ainsi des

¹⁰⁹ Profession de foi de la liste « De Geteu au Pourtalet, agissons pour l'avenir ! » des élections municipales des 9 et 16 Mars 2008

¹¹⁰ Profession de foi de la liste « Laruns, Tous ensemble. *En daban, Laruntz* » des élections municipales des 9 et 16 mars 2008

¹¹¹ Profession de foi de la liste « De Geteu au Pourtalet, agissons pour l'avenir ! » des élections municipales des 9 et 16 Mars 2008

traditions vivantes et fortes permettront le dynamisme : leur lieu d'expression sera la « maison du village ». »¹¹²

Pour la liste d'opposition, qui sera élu dans son intégralité, le volet « culture » est beaucoup plus développé, parmi tous les points énoncés (six), deux méritent notre intérêt:

« Mise en place d'une véritable politique culturelle intégrant notre identité ossaloise : [...]

- mettre l'accent sur les actions phares valorisant la culture et le patrimoine local, importantes pour l'image et l'identité de la vallée,

- apporter un soutien visible à notre culture : la langue, la musique, le chant, la danse, ... favoriser sa transmission auprès des jeunes, [...] »¹¹³

Depuis son élection Robert Casadebaig a mis en place une politique culturelle visant à soutenir l'engagement associatif comme par exemple la création de la Crèche Bilingue associative Pimponet et la construction d'une médiathèque à Laruns. Les associations existantes bénéficient du soutien municipal au travers de subvention comme par le passé. La Mairie a également créée un poste d'employé municipal pour soutenir les bénévoles lors des grosses manifestations de Laruns comme *La Hera deu hromatge* (foire au fromage) ou les courses du CAF qui nécessitent beaucoup de travail en amont. Depuis 2009, la mairie communique au sujet de ces activités via le bulletin municipal Laruns/Laruntz, où est développé le thème de la culture-tradition dans les pages « vie touristique ». Mais nous reviendrons sur ce point plus tard.

Sur le plan intercommunal, quoi de plus normal que la Communauté des communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) crée ses frontières quasiment dans vallée d'Ossau historique. Sept panneaux d'entrée dans la CCVO marquent officiellement les limites de la vallée, depuis octobre 2010. L'exemple ci-dessous est situé sur la route départementale 934, dans le vallon du Brousset.

¹¹² Profession de foi de la liste « Laruns, Tous ensemble. En daban, Laruntz » des élections municipales des 9 et 16 mars 2008

¹¹³ Profession de foi de la liste « De Geteu au Pourtalet, agissons pour l'avenir ! » des élections municipales des 9 et 16 Mars 2008



(Photo : Rémy Berdou, le 18 mars 2012)

Comme pour la commune, la CCVO soutient les associations, à dimension intercommunale, par l'octroi de subventions, comme pour l'école de musique de la vallée d'Ossau, structure associative avec un volet d'enseignement d'instrument traditionnel (flûte à trois trous / tambourin, violon, accordéon diatonique). L'association *Pimponet*, crèche bilingue (français/occitan) à dimension intercommunale est également encouragée par la CCVO.

Que cela soit communal ou intercommunal, il n'y a pas de volonté de mettre en place une politique culturelle décisionnelle qui tranche sur les problèmes de fonds rencontrés, comme l'écriture de langue, contrairement à ce qu'a fait la région Aquitaine ou le département des Pyrénées-Atlantiques.

« La culture chez nous elle est... elle s'impose traditionnellement, elle s'impose sans créer des principes et des contraintes. La danse existe, le parler existe, [...] les familles ne se forcent pas et la transmission se perpétue naturellement, mais il faut l'accompagner. »¹¹⁴

Seul l'accompagnement associatif a été choisi par les ossalois. La culture-tradition reste donc une affaire associative. Elle est tout de même utilisée par les autorités pour la promotion du territoire à des fins touristiques, mais nous verrons cela par la suite. Il existe un autre aspect de la vie quotidienne touché par la culture-tradition : la religion.

¹¹⁴ Entretien de Robert Casadebaig, Laruns le 23 mai 2012

3) Une ossaloise religiosité

Des caractéristiques ossaloise précédemment évoquées se manifestent également dans la vie religieuse dans le Haut-Ossau. Les ossalois sont principalement catholiques. Mais comme dans toute la société occidentale, la pratique religieuse recule, même si les cérémonies importantes de la vie sont toujours marquées. L'abbé Som qui officie dans le Haut-Ossau constate :

« *L'ossalois n'est pas trop église mais y'a ce respect et ils tiennent à leur église.* »¹¹⁵

Il évoque la construction de l'église de Laruns à la fin du XIXe siècle, « aussi grande », mais aussi les dons pour acheter une cloche dans le but d'avoir toute la gamme de note. Il est possible maintenant d'entendre, après les messes, le carillon de l'église jouer des airs, dont le *Bona mair deu bon diu*.

Les messes dominicales se composent notamment de deux chants en béarnais : *Pa deu cèu*, chanté pendant la communion et, *Bona mair deu bon diu*, un chant à la vierge (Cf : Annexe 7). Ces chants sont également présents pour d'autres cérémonies comme les mariages ou les enterrements. D'autres chants profanes peuvent être chantés ou écoutés par l'intermédiaire de la sonorisation, mais soit en début, soit en fin de messe. La structure de la cérémonie ne change pas et reste religieuse. Il peut arriver que pour certain enterrement, les musiciens ossalois jouent une ou deux chansons en début ou en fin de cérémonie. En général les musiciens acceptent pour des personnes qui ont œuvré dans leur vie pour la culture ossaloise, mais ils n'aiment pas ça. Ce sont des acteurs de la fête. Les fêtes de village sont quasiment toutes des fêtes patronales, donc religieuses. La sortie de la messe est faite par les musiciens ossalois sur un air spécifique. Honoré Som, curé de Laruns depuis 18 ans, se souvient de son premier 15 août :

« *Le premier 15 août, j'appréhendais beaucoup, je me suis dit, ça va être une foire, ça va être du folklore et j'ai été agréablement surpris du sérieux qu'il y a, le religieux à l'église, le respect.* »¹¹⁶

¹¹⁵ Entretien d'Honoré Som, Laruns le 05 Juin 2013

¹¹⁶ Idem

Des messes spéciales sont également célébrées comme cette année pour les quarante ans du rugby, et la messe des bergers lors de la foire aux fromages. Dans ces cas-là, un mot d'ouverture est prononcé par un organisateur, comme par exemple le président du Rugby, puis la cérémonie se déroule normalement. Le sermon s'adapte à la situation où l'événement est rapproché de la morale de l'Église.

Une autre « religion », certainement plus pratiquée que le catholicisme, et dont les caractéristiques ossaloises de la population ressortent, est bien sur le rugby.

4) Le sport exportateur d'une image

Je ne traiterai pas du caractère de l'ossalois quand il joue au rugby ou un autre sport, qui permettrait de comprendre la réputation d'une équipe, voire parfois une certaine notoriété. Je souligne ici un phénomène propre aux supporters des équipes de l'Olympique ossalois : l'encouragement via l'emploi des sonnailles normalement destinées aux troupeaux de vaches, brebis et chevaux. L'utilisation de ces dernières dans les phases finales sportives de handball et de rugby est une caractéristique assez démonstrative de la fierté ossaloise. C'est à la fois un moyen de déstabiliser l'adversaire, le déconcentrer au moment d'un penalty, d'une pénalité ou transformation ; mais aussi de motiver les joueurs ossalois. La démonstration la plus impressionnante est aux finales de rugby. L'olympique ossalois est depuis quelques années souvent en finale de leur série en championnat du Béarn. L'utilisation des sonnailles des troupeaux devient récurrente lors de ces rencontres sportives. L'an dernier encore j'ai pu constater à la finale Laruns contre USEP, le 28 avril 2012, une trentaine de sonnailles de divers calibres dans les rangs des supporters ossalois. Cela va de *l'esquirèta*, la petite sonnaille de brebis utilisée en montagne au son assez aigu, à la *truca*, grosse sonnaille de marche pour la transhumance des vaches avec un son plus sourd et grave. L'impact psychologique est fort à l'écoute de ce brouhaha. Un épisode marquant que l'on n'oublie pas, comme l'an dernier juste avant l'entrée des joueurs sur le terrain de la finale 2011, Laruns-Lons en 1^{er} série, au stade du hameau¹¹⁷. Il est difficile de décrire cet événement lorsque l'on n'est pas écrivain. Il faut s'imaginer la tribune Sud (la plus

¹¹⁷ Stade de Pau où joue la Section Paloise ancienne équipe de TOP 14, actuelle en Pro D2.

grande) bondée de monde, avec des supporters motivés dans un stade où leur équipe ne joue que très rarement dans l'histoire du club. Il y a déjà là une effervescence nouvelle dans ce stade où jouent les équipes du Top 14. Au moment de rentrer sur la pelouse, l'équipe de Laruns est passée d'un petit murmure en fond sonore entendu des vestiaires, à un immense bruit amplifié par la résonance des tribunes, s'écrasant sur les joueurs comme une vague sur la plage. On n'entendait plus rien, que cela soit la voix du présentateur au micro présentant les équipes, où la clameur des autres spectateurs n'utilisant que leur voix. Comme en témoigne l'article et les photos dans la *République des Pyrénées* le lendemain :



« Les supporters de l'Olympique Ossalois se sont fait entendre, n'hésitant pas à faire suivre des cloches que l'on prend plaisir à entendre résonner dans les estives. »¹¹⁸



¹¹⁸ <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2011/05/02/des-finales-tout-en-couleurs-au-hameau,192343.php>

Cette pratique de l'utilisation des sonnailles de troupeaux renvoie à l'activité principale jusqu'à ces dernières années en Haut-Ossau : le pastoralisme. Le bruit de ces sonnailles renvoie à un affectif profond, à une émotion très personnelle mais pourtant partagée. C'est quelque chose d'ancré au fond de soi-même. L'émotion est présente lorsque l'on regarde passer les troupeaux allant à la montagne avec ce bruit qui s'entend parfois longtemps avant leur passage dessous la fenêtre, amplifié par l'écho dans les rues des villages ou des gorges étroites du *hourat*. Cette sensation propre aux sociétés de montagne est recréée pendant les finales. Un rappel des origines dans un contexte dépaysant ; c'est un match où il y a un fort enjeu, joué sur une pelouse dont on n'a pas l'habitude avec une forte participation de la communauté présente dans le public. Une fierté démonstrative face à l'autre équipe. L'utilisation des sonnailles par les supporters semble s'inscrire dans une histoire qui remonte, de mémoire d'homme, à la refondation du club en 1971. Comme l'explique Robert Casadebaig, maire de Laruns, ancien joueur de Rugby, ancien Président de L'olympique ossalois Rugby (1992-2004) et ancien Président du comité du Béarn (2004-2012) :

« Il y a toujours eu des cloches [...] ça fait partie de cette race de... de gens qui sont ici des agriculteurs, des paysans, la vache, la brebis, notre environnement agro-pastoral, les bergers qui jouent au rugby, les familles autour, les supporters... quand on voit débarquer des cloches sur les terrains de Rugby, on dit « tiens c'est Laruns... » C'est unique, il y a que Laruns, et j'en vois des matchs de rugby. [...] ça fait partie des gènes, de cet encrage culturel, identitaire.»¹¹⁹

André Béchat, ancien personnage politique, et ancien dirigeant de l'Olympique ossalois omnisports confirme la présence des sonnailles :

« Ça, ça a toujours plus ou moins, du moins ce que j'ai connu, a toujours existé et les chants dans les tribunes, ça oui »¹²⁰

Le chant aussi est également présent dans les tribunes pendant ces finales. Je ne parle pas ici des après matchs (troisième mi-temps). André Béchat note toutefois que les chants étaient présents pendant toute la saison quand les supporters suivaient tous les matchs, alors qu'aujourd'hui, cette exaltation est plus forte qu'en phase finale. Les chants clamés sont généralement ceux qui parlent de la vallée, du club ou évocateur du milieu

¹¹⁹ Entretien de Robert Casadebaig, Laruns le 23 mai 2012

¹²⁰ Entretien d'André Béchat, Laruns le 16 mai 2012

montagnard et pastoral : *Ô mon pays, la plenta deu pastor, Aqueste Aussalés, Endavan Aussalés* ou encore *Laruns Olympique* (Cf : Annexe 7).

Ce phénomène d'identification ossaloise sur le bord des touches exporte une image à travers les déplacements des équipes et marque les adversaires, consciemment ou inconsciemment. D'autres phénomènes officient comme marqueurs d'identités que cela soit en dehors ou lorsque l'on est de passage dans la vallée.

C. Signe extérieur d' « ossaloité »

Il convient de se pencher, dans cette partie, sur les manières dont les ossalois se mettent en scène, ce qu'ils mettent en avant et comment ils produisent des objets culturels, à des fins diverses.

1) Le rapport au tourisme

L'image des traditions ossaloises est utilisée pour la promotion touristique du territoire. Pour attirer l'œil, les photos des fêtes du 15 août à Laruns, avec les costumes rouges, sont fréquemment utilisées, dans les brochures et site internet de l'office du tourisme (OT) de Laruns. Dans la rubrique « découvrir », il y a un chapitre, « la culture ossaloise », divisé en trois parties : « le blason ossalois », « le costume ossalois », « les chants béarnais ». Cette culture est présentée comme ceci :

« La culture Ossaloise c'est à la fois la langue, la danse, les chants, les costumes mais aussi la vie des bergers et de leurs troupeaux, la transhumance, le fromage, les hommes et les femmes qui réussissent à sauvegarder et à transmettre leurs traditions entre les générations... »¹²¹

Les fêtes, où la culture-tradition est exprimée, bénéficient d'une promotion visant les touristes. La tradition et l'authenticité du territoire sont une marque de promotion de ce dernier. L'identité s'exprime toujours au regard de l'autre. Il y a cependant un fossé entre les praticiens et les touristes. Jusqu'à très peu de temps, il n'existait rien pour permettre aux

¹²¹ <http://www.ossau-pyrenees.com/fr/la-culture-ossaloise#.Ua90ikCePX4>

touristes de comprendre comment fonctionne le territoire, ou comment comprendre ce qu'ils voient sortir les jours de fête. Par peur de folklorisme, les acteurs culturels ont longtemps refusé de communiquer, de manière officielle sur leur culture. Or, le Haut-Ossau en général et Laruns en particulier, est une zone touristique. Donc, la fête du 15 août, en plus d'être la fête de la population ossaloise, est une fête touristique. Ce que recherche le touriste pendant les vacances, c'est ce qu'il n'a pas au quotidien. La culture ossaloise est donc un appel pour les touristes, à la recherche de quelque chose de surprenant, de naturel et d'authentique. Certes l'identité ossaloise existe par rapport à autre chose, donc elle existe par rapport aux touristes ou au gens de la plaine. Certains diront que c'est parce qu'il y a des touristes qu'il y a une culture différentes en vallée d'Ossau. Il est aujourd'hui certain que cette identité s'est affirmée par rapport à autrui. Mais cette identité est profondément vécue par les gens, contrairement à la construction identitaire uniquement à but touristique. Il n'y a pas de touristes les soirs d'hivers au Bar chez Trey à Béost, quand les jeunes se mettent à chanter. Les jeunes qui décident d'apprendre les danses et les chants, ne se disent pas : « il faut que j'apprenne, c'est bon pour le tourisme ». Le tourisme a certainement contribué à l'affirmation de l'identité ossaloise mais ce tourisme au, regard de l'histoire, est somme toute assez récent et d'autres éléments ont contribué à construire et entretenir une certaine fibre identitaire, comme l'attachement au Pont-Long et l'ensemble des procès qui ont lié la Vallée au Parlement de Navarre. Le tourisme, n'est en aucun cas le moteur actuel de la construction identitaire ossaloise. Dans ce jeu de l'affirmation d'une identité au caractère fort, il est possible que, pour éviter que l'on pense que la culture ossaloise est en direction des touristes, que pendant longtemps rien n'a été fait pour qu'ils la comprennent, au grand dam de l'office du tourisme.

Depuis 2004, les choses changent. Des soirées thématiques sont organisées autour du pastoralisme, de la culture ossaloise et sur l'habitat. Ce sont des gens du pays qui parlent de leur environnement. Le *Cuyala d'Aussau* donne même des représentations pour montrer les danses, les pas, les costumes aux touristes. Une chose inconcevable il y a quelques années, que des gens qui ne soient pas de Laruns (mais de Bielle, soit 8 Km 100) montrent la culture ossaloise à Laruns... Selon Christophe Duverneuil, responsable des animations et directeur adjoint de l'office du tourisme de Laruns, ces animations restent fragiles car elles ne dépendent que de la bonne volonté de peu de personnes. De plus, il semblerait qu'il y ait

autour du sujet un certain tabou, par peur de choquer pendant ces présentations « les gens du pays ». Depuis 2012, une promenade contée est organisée, par l'O.T. de Laruns, dans le village.

Pour Christophe Duverneuil, il manque encore une exposition qui permettrait de faire comprendre aux visiteurs comment se caractérise la culture ossaloise et pourquoi elle est comme ça aujourd'hui. Il y aurait également tout un volet interactif entre les touristes et les acteurs cultures pour faire découvrir la culture locale de manière participative. Ce sujet reste encore très délicat, car pour certains il devient concevable de montrer, de faire connaître la culture mais pas forcément de la partager.

Le partage peut se faire plus facilement, quand il n'est pas soumis au regard du passé. Il peut parfois prendre forme dans les petites fêtes, heureuses d'exister, mais aussi à l'extérieur de la vallée.

2) Une identité exportée

Par le déplacement de groupes venant de la vallée ou par la représentation d'ossalois expatriés, la culture-tradition peut être découverte en dehors de son cadre d'expression habituel. Quand *Aussau Tostemps* a cessé ses représentations, le *cuyala d'aussau*, continue de voyager dans le grand sud pour présenter la culture-tradition. Spectacle folklorique, il se compose des différentes danses et de chants. Le groupe, *Los de Laruntz* a l'habitude de se déplacer pour aller chanter dans le Béarn en général mais aussi le grand sud-ouest, voir même à l'étrangers. Ces représentations peuvent se faire sous la forme d'échanges dans des concerts avec d'autres groupes, dans des festivals, ou encore sous forme d'animation, comme pour l'ouverture des chais de Madiran, où le groupe passe de chais en chais pour chanter, à la demande de l'organisation. Parfois des groupes informels représentent la vallée pendant un voyage comme le club de Rugby en Argentine ou un groupe de bergers en Corse. Ce genre de déplacement est ponctué de fêtes et donc de chants.

La frontière est parfois mince entre l'organisation de spectacle folklorique, le concert de chant et une fête où les ossalois expriment de manière quasi-naturelle leur culture comme si ils étaient chez eux. Je pense que l'on peut faire ce genre de distinction en

fonction de l'état d'esprit des participants. Après avoir dansé deux sauts et quatre branles et chanté cinq ou six chansons, un groupe de jeunes ossalois partit aux fêtes de Mauléon, a continué à faire la fête à leur manière, comme en témoigne un jeune musicien traditionnel, Gautier Burtre dit Bintane :

« Quand on est allé à Mauléon, à Mauléon là où on nous demande d'aller aussi, c'est même pas du folklore, c'est de la tradition, c'est juste d'aller jouer parce qu'on connaît le mec du comité des fêtes, donc du coup c'est un peu de la hartèra¹²² aussi quoi. On y va, on est une équipe, on fout deux airs et puis voilà, on a chanté toute la soirée c'était énorme quoi. [...] Après quand on avait fini, tu t'en souviens le soir, on a sorti les instruments on a joué pendant une heure et demi, moi je jouerai toute la nuit c'était énorme, [...], faire la bringue en dehors d'ici, c'est sympa aussi et puis de rencontrer d'autres gens qui chantent et qui dansent, c'est sympa, c'est toujours cool »¹²³

Lous arricouquets, groupe des ossalois de Paris, est une association récente. Elle regroupe des valléens expatriés ou des descendants d'ossalois, autour de la pratique du chant. L'identité ossaloise s'exprime donc à Paris, où ce groupe forme une sorte d'ambassade. Ils chantent par exemple pour la fête de la musique à Paris, place des Vosges, rue de Béarn. Dans leur site internet, ils se présentent comme tel :

« Nous sommes originaires de la vallée d'Ossau en Béarn et nous avons comme point commun d'avoir émigré en région parisienne pour raisons professionnelles. La vallée d'Ossau a su conserver ses traditions dont la diversité peut notamment être admirée lors des fêtes de Noùstë Dame (Notre Dame) le 15 Août à Laruns, capitale du Haut-Ossau. Nous nous retrouvons régulièrement depuis quelques années pour le plaisir de chanter, nous rapprochant ainsi par la pensée et le cœur de notre beau pays. Sollicités pour diverses animations publiques et privées, nous avons choisi comme nom de scène "Lous Arricouquets" qui signifie "les cabrioles" en béarnais. »¹²⁴

Cette association, avant de se donner en représentation, permet aux valléens de se retrouver pour partager un moment de convivialité autour de la culture ossaloise. Il y a comme dans toutes les autres associations qui œuvrent dans ou à l'extérieur de la vallée, la conscience d'un riche patrimoine.

Quand les ossalois partent en ambassade, la culture n'est jamais bien loin, quand ce n'est pas elle l'objet du déplacement. Les gens qui les côtoient peuvent alors comprendre

¹²² Traduction littérale : en avoir assez. Ce terme est familièrement utilisé pour qualifier un repas ou une soirée festive où l'on ne se prive de rien.

¹²³ Entretien de Gautier Burtre dit Bintane, Laruns le

¹²⁴ <http://www.arricouquets.fr/>

l'ampleur d'une culture-tradition vivante en vallée d'Ossau. Elle vit car, il y a en permanence un processus de création et d'adaptation en référence à la culture héritée.

3) Une production culturelle locale

La production culturelle que je vais aborder ne fait pas un inventaire des œuvres ou des artistes parlant du sujet. Il s'agit de mettre en valeur ce que peuvent aborder implicitement ou explicitement ces expressions culturelles. Plusieurs écosystèmes culturels mettent en valeurs et représentent en quelque sorte, la vallée d'Ossau, comme celui de la musique, du livre, de la peinture et de la photographie. Dans le contexte du chant, il existe en Haut-Ossau plusieurs types de création. Il y a la création de style traditionnel ; la création d'un répertoire de tout style inspiré du monde du chanteur ; et la traduction de chant venant d'ailleurs. Les chants exprimés pendant les *cantèras* sont dans un style plus ou moins traditionnel. Dans ce répertoire il existe des chansons assez vieilles, dont on ne sait pas quand elles ont été écrites mais aussi d'autres plus modernes. Toutes sont dites traditionnelles car le style d'interprétation est caractéristique de la polyphonie. Les sujets des créations modernes ne s'éloignent pas des thèmes anciens et l'on retrouve toujours : la montagne, le pastoralisme, la liberté, les histoires d'amours et d'amitié. *Sol* et *la planta deu pastor* en sont de bons exemples, la première exprime la douleur de la perte d'un ami, la seconde est une plainte d'un berger nostalgique qui perd progressivement ses amours et son troupeau (Cf : Annexe 7). Ces nouvelles chansons deviennent pour certaines de véritable succès chantées partout où l'on pratique ce type de répertoire, comme par exemple *O mon pais*, écrite par Jean-Claude Coudouy de Laruns, que j'ai entendu chantée partout en Béarn et même en Pays Basque par des basques au village de Camou en Soule.

Le Haut-Ossau possède un groupe de musique Folk nommé *Estar* (être en béarnais). Il a à son actif quatre CD, dont le dernier en *live*. Depuis le dernier album, un tournant s'est opéré. Le groupe a décidé de changer de graphie pour écrire son nom : *Estar* passe en *Esta*. C'est un exemple local des rivalités existantes précédemment décrites. Sur leur site internet leur présentation montre bien l'influence que peut avoir leurs origines.

« *Esta*, natif de Laruns, au cœur de la vallée d'Ossau, chante ses créations en Béarnais (Gascon) la langue du pays. *Esta*, c'est Jean Lagueyte (voix, guitare, basse),

Jean-luc Mongaugé (voix, accordéon diatonique, tambourin à cordes, guitare) et Erick Goillard (voix, batterie, percussions).

Leurs créations abordent de nombreux thèmes alternant l'universel (la fête, l'homme, la nature, la mort) et le local (les Pyrénées, le pastoralisme, l'exode ...).

De la balade aux rythmes new-folks ou latinos en passant par la polyphonie traditionnelle, leurs mélodies envoûteront l'averti comme le curieux.

Leurs voix donneront à chacun l'occasion d'apprécier et de partager un moment rempli d'émotion et de sincérité.

« Esta », « être » en Français, rien de plus normal pour eux que de chanter avec passion, tels qu'ils sont. S'ils chantent en Gascon, c'est qu'ils sont conscients de leur identité. La sauvegarder c'est la partager.

Embarquez pour un voyage au pays! »¹²⁵

« Conscients de leur identité » qu'ils véhiculent pendant leur concert, ils se placent alors en ambassadeur de la vallée auprès du public.

Il peut arriver que des acteurs culturels s'inspirent de musique ou de chant déjà existant dans une autre langue pour l'adapter à la vallée d'Ossau. Le dernier exemple en date est la reprise par le groupe de chanteurs *N'ac sèi pas*, de la chanson originale *Askatasunera*, moitié corse moitié basque, chanté par les corses du groupe *Arcusji*. Leur version a traduit le corse en béarnais, ce qui donne une discussion entre en béarnais et un basque.

Le secteur du livre est également ambassadeur de la vallée, sous une certaine image. Les thèmes abordés décrivent généralement la vallée sous un angle naturaliste, historique du passé lointain comme du contemporain. Il doit exister quatre livres sur l'histoire de la vallée d'Ossau ou l'histoire d'un village en particulier. René Arripe, ancien professeur d'espagnol au collège, habitant du petit village d'Aas dans la commune des Eaux-Bonnes, a écrit une douzaine d'ouvrages dont deux inspirés de sa collection de cartes postales anciennes de la vallée, intitulé *Ossau 1900, le canton de Laruns* et *Ossau 1900, le canton d'Arudy*. Ce sont deux photographies, une pour chaque canton de la vallée d'Ossau, des années autour de l'année 1900. Il réalise plus tard deux autres livres du même principe dont le titre est *Ossau 2000, le canton de Laruns*, et *Ossau 2000, le canton d'Arudy*, photographiant toutes les familles et toutes les activités sociale, économique, et associative des deux cantons de la vallée. Il a également rédigé des ouvrages sur des faits et des activités qui n'existent plus comme *les siffleurs d'Aas*, qui traite du langage sifflé des bergers de ce village ; *les*

¹²⁵ Sources : <http://www.esta-bearn.fr/biographie.htm>

crestadous, ces béarnais châtreur en Espagne et au Portugal ; ou encore sur *les dernier chasseurs d'ours des Basses-Pyrénées. Bijoux pyrénéens de la Vallée d'Ossau*, de Maïté Cauhapé, identifie un patrimoine valléens, mis en valeur, avant ce livre, uniquement les jours de fête porté avec le costume. Dernier livre paru, *Vallée d'Ossau, Aussau Toustem* d'Antonin Nicol est un mélange de sujet allant de la biodiversité à la présentation de figure de la vallée en passant par un volet historique. Il n'y a pas de livre politique et un seul parle de polémique : *la réintroduction de l'ours, histoire d'une manipulation*, de David Chétrit aux éditions Privat.

Que cela soit au travers de la musique comme de la publication d'ouvrage, c'est une vallée composée de très beaux paysages, qui ressort avec ses œuvres à la fois fière et nostalgique, évoquant régulièrement un passé parfois vécu. La montagne inspire cela comme les peintures de Nicole Bellocq où les photographies de Philippe Guibaud.

Conclusion : une identité fièrement exprimée

L'identité dans le Haut-Ossau, au travers de la culture-tradition, fait l'objet d'une grande attention de la part des ossalois acteurs culturel et politique. L'intérêt porté à ce sujet, se développe en une multitude d'actions et d'interactions qui facilitent la vie de cette culture. Cette dernière s'englobe dans un tout de l'identité ossaloise se déclinant sous divers aspects, qui doivent tous s'adapter sous peine de disparaître.

Depuis 2011, l'entreprise *Macarel* commercialise un drapeau ossalois inspiré du blason de la vallée d'Ossau. Au 19 mars 2013, l'entreprise en a vendu 43 sur les 200 édités¹²⁶. Il est possible d'en voir flotter à l'entrée d'un camping, sur un magasin ou encore au-dessus de la porte d'entrée du refuge d'Arrémoulit à 2305 mètres d'altitude.

¹²⁶ Chiffres fournis par l'entreprise Macarel.



(Photos : Rémy Berdou, le 30 septembre 2012)

Je ne pense pas voir là une preuve de fermeture sur soi ou du nationalisme. C'est plus une affirmation identitaire, qui n'engendre pas l'exclusion, mais dans le sens d'une fierté d'être ce que l'on est. Les ossalois ont conscience de la richesse qu'ils possèdent et qu'ils ont, par divers moyens, promus. A l'origine de ces résultats, il y a des gens qui font des choix. La culture-tradition est soumise au bon vouloir des pratiquants. L'identité ne s'impose pas, elle se vit en conscience. S'il n'y a plus de conscience ossaloise, la culture-tradition disparaît. L'adaptation de cette identité est la clé de sa survie, là est l'enjeu. Sans dogmatique politique mis en place par un pouvoir, l'identité ossaloise n'est donc qu'une affaire de choix personnel.

III- Les conceptions identitaires en Haut-Ossau dans le discours

« À l'échelle communautaire, les antagonismes mis en avant, qu'ils soient affirmés ou suggérés, sont en général d'ordre esthétique. De la même façon, des drames couvent, se jouent dans les coulisses de la fête patronale. Des musiciens menacent de ne pas jouer pour le bal ; deux groupes de deux générations différentes se tournent ostensiblement le dos. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les problèmes esthétiques recouvrent aussi des clivages politiques, professionnels et, au-delà, lignagers, s'inscrivant en fait dans des conflits et des positionnements symboliques hérités. On stigmatisera les uns, opposant par exemple la classe des bergers et celles des ouvriers. On rappellera volontiers, à cette occasion, que dans les années 1930, en vallée d'Ossau, les enfants de paysans ne dansaient pas avec ceux issus de familles ouvrières, pourtant tout aussi ossaloises. »¹²⁷

Jean-Jacques Castéret témoigne ici dans ces exemples, de conflits visibles pendant les fêtes entre musiciens ossalois. Le musicien n'a pas joué pour le bal ossalois du 16 août au soir car il avait été déplacé sous les halles, au lieu d'être sur la place centrale. Quant aux deux générations qui « se tournent ostensiblement le dos », le conflit réapparut au sujet de l'intégration d'un jeune musicien aux festivités. Ensuite J-J Castéret évoque le clivage entre classes sociales qui existait dans la première moitié du XXe siècle. Il montre avec ces deux exemples la présence de tensions autour de cette culture.

Les points de vue s'affrontent parfois sur des sujets délicats, la chasse, l'ours, mais un point récurrent et qui enflamme les discussions est celui de « la culture ossaloise ». Ces conflits clivent une population d'initiés alors que d'autres n'en saisissent pas les tenants et les aboutissants et que certains refusent de prendre part au conflit. Ces tensions sont très présentes à la bourgade de Laruns, la petite constellation des villages du reste du Haut-Ossau en est plus ou moins préservée, sauf quand les larunsois exportent le conflit. Je vais tenter de dégager quelques tendances qui émanent du discours des Ossalois sur leur culture. Je tiens toutefois à bien préciser qu'il ne faut pas, en lisant ces lignes, imaginer des groupes bien distincts s'affrontant sur des positions claires. Il ne faut pas non plus généraliser un certain type de comportement en fonction de la manière dont les personnes pensent. Toute

¹²⁷ J-J. Castéret, op. cit., p. 109

personne possède en lui des ambiguïtés et des contradictions, c'est également le cas dans le discours et les pratiques des Ossalois.

A. « La beauté du mort » ou le mort vivant ?

« Sans doute faudra-t-il toujours un mort pour qu'il y ait parole ; mais elle en dira l'absence ou le manque, et ce n'est pas tout expliquer d'elle que de signaler ce qui l'a rendue possible à tel ou tel moment. Appuyée sur le disparu dont elle porte la trace, visant l'inexistant qu'elle promet sans le donner, elle reste l'énigme du Sphinx. Entre les actions qu'elle symbolise, elle maintient l'espace problématique d'une interrogation. »¹²⁸

1) La nostalgie du passé.

La culture-tradition s'appuyant sur des références provenant du passé, il est récurrent que ce passé soit enjolivé, voire magnifié. Les écrits et les lithographies du XIXe siècle ont largement contribué à la création de ce sentiment de nostalgie, teinté d'admiration, qui peut transparaître au cours d'une conversation, sur les pages de sites internet ou dans celles de livres. Cette vision, comme nous l'avons vu précédemment, dans le propos concernant les études folkloriques, est biaisée. Ce qui a été réalisé à l'époque du romantisme est une sorte d'état des lieux de la culture observée sous le prisme déformant d'une conception naturaliste des cultures populaires, sans forcément mettre l'accent sur la provenance, le contexte de création de la culture-tradition. Il y a donc un vide à combler : l'origine. Michel De Certeau explique dans son article « la beauté du mort »¹²⁹, écrit en collaboration avec Dominique Julia et Jacques Revel, le mécanisme créateur de questions sans réponses :

« Une hypothèse s'impose, même si elle ne rend pas compte de tout. Ces études sur la population se donnent pour objet leur propre origine. Elles poursuivent à la surface des textes, devant elles, ce qui est en réalité leur condition de possibilité : l'élimination d'une menace populaire. Il n'est pas surprenant que cet objet d'intérêt prenne la figure d'une origine perdue : la fiction d'une réalité à trouver garde la trace de l'action politique

¹²⁸ M. De Certeau, « La Beauté du Mort », dans *La culture au pluriel*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10 18 », 1974, p. 72

¹²⁹ M. De Certeau, op. cit., p. 45-72

qui l'a organisée. La littérature scientifique fait fonctionner comme une représentation mythique le geste qui est à sa naissance. Elle ne saurait donc introduire dans le discours, comme un objet ou un résultat de procédures rigoureuses, l'acte initial qui a constitué une curiosité en effaçant une réalité. Et sans nul doute, elle ne résoudra pas ses contradictions internes tant que ce geste fondateur sera « oublié » ou dénié. »¹³⁰

Le manque d'explication engendre donc un mythe. L'ignorance du geste fondateur laisse place à des imaginaires. « Cela vient du Moyen-Age » est l'explication récurrente lorsque l'on ne possède pas de réponse. Cela renvoie à l'image obscure, véhiculée par l'enseignement primaire, que l'on peut avoir du Moyen-Age, période noire, chaotique, trouble, que beaucoup ont du mal à cerner, venant après l'effondrement de la civilisation romaine. . Cette perception, communément partagée, de cette période historique est loin des recherches menées depuis plus de 40 ans dans le champ de la connaissance universitaire. Quand ce ne sont pas les échos lointains du Moyen-Age qui sont convoqués pour poser une pratique, une autre voix se dégage c'est celle de la transmission, qui reste tout aussi floue : « depuis des générations ». Sans forcément savoir exactement de quelle génération il est question. Ces explications suffisent pour beaucoup, qui, d'eux-mêmes, ne chercheront pas forcément à en savoir plus, mais par contre qui seront satisfaits d'avoir des réponses à des questions qu'ils ne s'étaient pas posées.

Dans un imaginaire plus proche, le XXe siècle peut également être idéalisé par certains acteurs de la culture-tradition. Beaucoup de photographies sont mises en valeur dans les ouvrages, sur les sites internet ou encore sur les murs des restaurants. Cela peut évoquer, la vitalité d'une culture que l'on a peur de perdre. Les photographies montrent une vie figée sur pellicule, mais ne dévoilent pas les rivalités qu'il pouvait y avoir au moment de la prise du cliché, ce qui est rassurant ; alors qu'aujourd'hui, on connaît des tensions entre les acteurs. Ces images représentent certes une vie difficile mais paisible et toujours dans un cadre rural magnifique. C'est autour de ces deux mythes, l'origine inconnue et l'image du passé représenté par des bribes de souvenirs que s'établissent les fondations de l'identité ossaloise. Ce phénomène est commun à tout groupe qui développe un discours sur l'historicité de son identité, comme le soulignent Joël Candau :

¹³⁰ M. De Certeau, op. cit., p.59

« Parmi les attachements primordiaux qui sont au fondement de l'ethnicité, on trouve toujours la référence à une origine commune. Peu importe, précise Sélim Abou, que « l'origine soit souvent mystifiée et que le legs culturel ne soit jamais totalement homogène. L'essentiel est que ces éléments communs sont vécus par le groupe concerné (en tout cas par une partie de ses membres) comme ses caractéristiques distinctives, et sont perçus comme tels par les autres »¹³¹, ce qui est une forme de naturalisation de la « communauté ». »¹³²

C'est pour cela entre autre que l'on peut entendre régulièrement que chanter des chansons traditionnelles lors des moments conviviaux est quelque chose de « naturel ». Comme le culturel est issu d'une modification du naturel par l'homme, il semblerait que dans ce cas-là, ce fait soit tellement inexplicable, voir même inexplicable, qu'il est « ancré dans les gènes » qu'il en devienne naturel. Un naturel, qui avec le temps, change. Les changements sont sujets aux comparaisons et aux critiques de la part de personnes qui ont les moyens de le faire du fait de leurs multiples expériences, soit en tant qu'acteurs, que spectateurs ou même parfois, en tant que détenteurs de la mémoire de personnes disparues. Ces analyses peuvent provoquer un sentiment de nostalgie. Jean-Jacques Castéret évoque ce rapport entre passé et présent qui s'opère dans l'esprit de quelques chanteurs, qui en deviennent critiques, invoquant régulièrement le passé en tant que dogme :

« Sans parler des vieux chanteurs et chanteuses qui ont naturellement tendance à évoquer leur jeunesse, à comparer le passé et le présent qu'il leur est donné de juger, les « chanteurs distanciés » se réfèrent volontiers au passé. »¹³³

Il y a un certain nombre de comportements qui sont issus de cette manière de se référer au passé, dénigrant alors la nouveauté non authentifiée par l'ancienneté.

2) La peur du changement ou la justification de la résilience

Cette présence du passé exerce un poids sur les pratiquants. Ce poids génère des comportements différents selon les individus. Si certains, fiers et respectueux de leurs origines, accepteront de fait l'évolution de la culture ; d'autres s'en référeront uniquement au passé et ne voudront pas en changer d'une virgule. Dans cette situation le passé est

¹³¹ Sélim Abou, Les métamorphoses de l'identité culturelle, *Diogène*, n° 177, janvier-mars 1997, p. 4

¹³² J. Candau, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, p.89

¹³³ J-J. Castéret, op. cit., p.278

encore plus qu'une référence, il devient un objet de répétition. L'action culturelle se justifie alors sur les souvenirs d'enfance, les récits des anciens ainsi que des documents de collectage réalisés par des particuliers ou par des institutions comme le Musée des Arts et Traditions Populaires et des « ouvrages témoins » comme ceux réalisés par les folkloristes, félibres et érudits locaux, durant tout le XXe siècle. Il est alors assez cocasse de se retrouver dans des situations où, par exemple, deux personnes montrent des manières de danser différentes, expliquant qu'il n'en existe qu'une seule, et que forcément, c'est la leur la « vraie », puisque c'est celle des anciens, transmise dans leur famille ou par une personne de leur entourage proche.

Il semblerait qu'une partie de la population ne veuille pas prendre le risque de modifier quoi que ce soit sans une caution venue du passé. Du moins c'est que l'on laisse entendre le discours, car en ce qui concerne les pratiques chantées, dansées, et jouées, au moment même de leur réalisation, rien n'indique qu'elles sont identiques à un modèle immuable. Les rythmes n'ont-ils pas variés, ne se sont-ils pas accélérés, c'est à dire adaptés inconsciemment à la globalité d'une société, les corps des danseurs et des chanteurs n'étant pas les mêmes que ceux de leurs ancêtres, n'ont-ils pas fait évoluer chants et danses dans un rapport différent aux rythmes et à l'espace. Une analyse fine de ces comportements permettrait d'infirmer ou de confirmer le décalage ou l'adéquation entre le discours et la réalité des pratiques. En l'état actuel nous ne pouvons qu'émettre des interrogations. Si une nouveauté peut se justifier par la tradition ancestrale, elle est acceptée par tous. Sinon, une fronde, ne symbolisant d'ailleurs pas forcément l'avis de la majorité, se dresse contre elle. Par exemple, le *Faranla*, non du carnaval traditionnel de Laruns, s'est arrêté au moment de la Seconde Guerre mondiale et a été réorganisé par l'association *Aussau Toustem* dans les années 1980. Cette manifestation dure encore aujourd'hui car elle s'est ancrée dans le temps, même si les jeunes générations commencent à s'en désintéresser. La dernière nouveauté en date, expression de l'identité ossaloise au travers de la culture-tradition : *las Bistas* (les vues). Cette dernière fête qui s'inscrit dans un ensemble de pratiques agropastorales, dont certaines sont présentes sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées depuis le XIIIe siècle, consiste, par un système d'accords généralement appelé compascuité, à gérer les ressources en herbe et en eau pour les troupeaux. Si beaucoup de ces rencontres ont disparues, certaines sont encore extrêmement vivantes. Dans cet ensemble, Laruns et

Salien de Gallego redonnent corps à une pratique disparue, de rencontres entre agropasteurs béarnais et aragonais sur les estives dans le repérage des bornes de délimitation des pâturages. Une nouvelle date de festivité a été ajoutée en 2012, d'une manière aléatoire il me semble, mais tout de même avant la montée en estive des troupeaux, à l'initiative de militant culturel et de la municipalité. Un caractère patrimonialisant a été donné à cette rencontre : un passe-rue, un repas suivi d'une soirée, où alternent chants et danses aragonaises et béarnaises. Fête nouvelle à Laruns, dont un acteur ne sachant comment décrire cet événement l'a qualifiée, en plaisantant, comme du « faranlout », un mélange du *Faranla* et du 15 août (fête de Laruns).

Parallèlement à cela, le simple fait de déplacer, pendant les fêtes patronales, pour des raisons d'organisation, le bal de minuit du 16 août, qui est le dernier bal traditionnel se tenant sous les halles, fit scandale pour certains alors que d'autres pensèrent que c'était une bonne idée. Un musicien refusa de jouer et partit, rétorquant que « la place du branle est sur la place, autour du *Taulet* », pas caché sous les halles à côté des WC !... Ce fut toutefois un bal mémorable.

« L'ombre des anciens » plane en permanence dans les esprits de quelques Ossalois, surtout les jours de fête. Par exemple, quand les gens chantent au bar ou sous les halles, pour une majorité de chanteurs la convivialité est première. Le répertoire peut alors varier entre l'ancien et le moderne, le français, l'occitan, le basque et l'espagnol, qu'il soit issu de la vallée d'Ossau ou d'ailleurs ; alors que pour d'autres, la dimension conviviale ne passera que par un répertoire ancien. Jean-Jacques Castéret, dans son ouvrage sur la polyphonie, relate également ce phénomène.

« Pour Simon, comme pour la majorité des chanteurs, dans une soirée conviviale, seul le chant compte : le partage vocal et humain. Les croyances quant à la provenance ou l'ancienneté d'un répertoire n'ont pas droit de cité pour lui, même s'il les partage par ailleurs. Pour quelques rares chanteurs, tout au contraire, ces mêmes paramètres prévalent sur la dynamique vocale collective. »¹³⁴

Il semblerait que pour une minorité d'Ossalois, la pression de l'héritage soit tellement grande qu'ils ne veulent pas être responsables des changements qui pourraient survenir au

¹³⁴ J-J. Castéret, op. cit., p.287

sein de la culture-tradition. Cela serait vécu comme une « trahison des ancêtres ». Le vocabulaire utilisé par les uns et les autres place le rapport à la tradition ou à l'héritage culturel dans un cadre religieux en effet, il est courant d'entendre parler des inscrits dans une démarche absolutiste comme étant « des intégristes » et ceci par d'autres valléens ou d'autres larunsois. Même si les frontières entre un « intégriste » et quelqu'un « d'ouvert » sont floues et varient selon le degré d'implication de la personne qui s'exprime dans l'action culturelle, il est intéressant de souligner que ce jeu des qualificatifs se réalise à l'intérieur même de la communauté. Par ailleurs, il est entendu qu'une personne rejetant la culture-tradition peut qualifier ceux qui y participe d'intégriste, alors qu'entres praticiens, la conception de la culture, consciente ou inconsciente, perçue comme un héritage immuable ou comme un élément vivant de la société, définira la frontière.

Ces conceptions inscrites dans les répétitions du passé, peuvent provenir, à la fois de personnes vivant dans la vallée depuis plusieurs générations, comme d'Ossalois issus de la diaspora. Il n'est pas rare de voir revenir « au pays » des Ossalois lors des fêtes de village. Ce sont ces mêmes Ossalois qui adoptent ce type de discours. Cette attitude est assez caractéristique des comportements nostalgiques qui rattachent les individus au sol qui les a vu naître. Un lien, quasi ombilical, les amène à toujours produire un discours ou forcer les comportements pour qu'à leur retour « à la maison » ils puissent être replongés dans une « culture amniotique », sécurisante car projetée comme stable. Ils souhaitent retrouver la vallée comme elle était quand ils sont partis, ou plus exactement telle qu'ils s'imaginent qu'elle était à leur départ. Il en va de même pour la culture-tradition. C'est peut-être une des choses les plus conflictuelles quand une personne ne vivant plus dans la vallée critique un Valléens.

Pour ces Ossalois, subissant le poids du passé, l'enjeu de la transmission est alors primordial, connectant un ensemble de problématiques.

3) Une transmission délicate, une pratique incertaine

Dans l'idéal imaginé, la transmission de la culture-tradition en vallée d'Ossau se fait en famille. Un père ou un grand-père apprend à danser les sauts aux jeunes de la famille, des

mères expliquent comment se porte le costume à leur fille. C'est parfois le cas. La transmission familiale est un pilier de cette culture. Mais, le fait de compter sur elle exclue toute une partie de la population ossaloise. Dans certains cas, la famille ne transmet pas tout, ou alors tout simplement elle ne possède pas ce savoir. Il faut donc trouver d'autres moyens d'apprentissage. Je ne reviendrais pas sur toutes les institutions de transfert détaillées dans mon mémoire de master ¹³⁵. J'identifierai ici certaines barrières qui se dressent quand une personne veut apprendre ou pratiquer. Je ne détaillerai pas tous les moyens, nombreux, par lesquels elle y parvient.

La transmission est la garantie de survie de la culture-tradition. Il y a une véritable pression, souvent inconsciente, au sujet de la transmission. Personne ne veut être le dernier praticien et porteur d'une coutume, et pour certains, il est hors de question que la culture change de leur fait. Jean-Jacques Castéret explique :

« Certains se sentent investis de la mission de perpétuer la culture héritée. Au-delà du simple plaisir, ils se doivent de refaire les mêmes gestes que leurs prédécesseurs, leur ancêtres, « pour montrer que ça existe ». Ils sont les maillons d'une chaîne qui va du passé vers l'avenir et ont conscience de représenter l'un des maillons « responsables » du présent. Ils ne peuvent donc « trahir ». »¹³⁶

« Trahir » est inconcevable, comme nous venons de le voir dans la partie précédente. Même les plus traditionnalistes, qui ne font que répéter ce qu'on leur a appris, et qui ne veulent surtout pas y différer, apportent une évolution à la culture-tradition, dans le simple fait de transmettre :

« La transmission est aussi production de la part de celui qui reçoit car, comme dans tout phénomène mémoriel, les informations acquises sont remaniées par le groupe ou le sujet, condition indispensable à l'innovation et à la création. Si comme le note Claude Lévi-Strauss, les hommes ont « toujours pensé aussi bien » (1958 : 255), si « les sociétés que nous appelons primitives ne sont pas moins riches en Pasteur et en Palissy que les autres » (1973 : 407), c'est parce que toute l'espèce humaine sans exception se caractérise par une acquisition du savoir cumulative et adaptative. Le capital mémoriel transmis par les générations précédentes n'est jamais fossilisé : il fait l'objet d'ajouts, de suppressions et d'actualisations qui l'enrichissent en permanence. »¹³⁷

¹³⁵ Les institutions des transferts principales sont la famille, les amis, les associations et les écoles. Elles utilisent divers supports tel que livrets, CD, site internet et cetera. R. Berdou, op. cit., p. 45 - 81

¹³⁶ J-J. Castéret, op. cit., p.278

¹³⁷ J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, Coll. Cursus, 2005, p. 152-153

Ce sont ces modifications qui font l'objet de tensions et qui révèlent les divergences d'opinion. Par exemple, une question assez révélatrice des tendances, divise les praticiens ossalois. Les femmes doivent-elles danser les sauts autrefois réservés aux hommes ? D'un côté, il y a une large majorité qui y est favorable à cette évolution, lorsqu'elles ne portent pas le costume. Ils évoquent l'évolution de la société, ne trouvant pas cela choquant. Il existe toutefois une minorité qui s'y oppose par respect de la tradition. Leur argumentation tient, selon eux, au fait qu'autrefois c'était une danse guerrière pour les hommes et uniquement dansée par les hommes. Des affirmations sans fondement illustrent la création de mythes pour combler les vides. On peut douter de cette explication quand on sait que la société est devenue de plus en plus inégalitaire, envers les femmes, de manière de plus en plus prononcée, à partir du XVIIIe siècle. La réalité veut que ces mêmes praticiens soucieux du respect de la « tradition » peuvent éventuellement leur apprendre à danser pour qu'elles puissent à leur tour apprendre à leur descendance masculine, mais en précisant qu'elles ne peuvent pas pratiquer en public. Cependant la force et le dynamisme d'une culture-tradition vivante fait que les femmes qui aujourd'hui ne portent pas le costume, dansent les sauts. Chose rare, mais qu'il est assez intéressant de noter, un autre élément qui joue dans le refus de transmission et de non intégration dans le groupe communautaire est celui des origines. Si nous restons attachés au groupe des femmes et à la délicate question de la pratique ou non des sauts, il est à noter qu'aujourd'hui encore, des petites filles, dont les parents ne sont pas originaires du Haut-Ossau, se sont vu refuser leur apprentissage.

Cette question des origines est également, pour la branche des ossalois des plus arcboutés sur cette question, récurrente pour déterminer la relation avec cet autre praticien dont on ne peut déterminer les liens généalogiques et l'inscription dans l'univers des maisons, au sens pyrénéen, de la communauté. Même si Laruns et le Haut-Ossau ont été des lieux de passage, ouvert sur le bas de la vallée pour des raisons économiques dans le maintien des troupeaux et les nombreux conflits avec les communes situées sur les chemins de transhumance jusqu'au Pont-Long, ouvert également sur le haut de la vallée pour les mêmes raisons économiques dans la gestion des ressources naturelles et dans la circulation des hommes pour les travaux saisonniers, ouvert au tourisme et au thermalisme depuis deux siècles, les acteurs culturels ont toujours été issus de la communauté ossaloise. Pendant longtemps, jusqu'à la fin du XXe siècle, pour pouvoir danser en costume traditionnel sur la

place de Laruns, il fallait « être Ossalois », ce qui voulait dire, avoir au moins les deux parents originaires de la vallée¹³⁸. Cette définition reste toutefois aléatoire dans la réalité, car elle s'appliquait de manière arbitraire en fonction des affinités et de la notoriété des familles. A l'heure actuelle, il existe une génération de trentenaires et de personnes plus âgées, acteurs culturels qui se sont vu rejetés du *Taulet* le jour du 15 août, pour cause qu'ils n'étaient pas « d'ici ». Le « ici » en question, pour ce qui est des fêtes de Laruns, jouant sur le resserrement communal, exclue les praticiens des autres communes de la vallée. Or dans l'histoire récente de la transmission des pratiques musicales et dansées, il faillit y avoir une rupture, faute de musiciens, entre la fin des années 1970 et 1980. Ainsi ce discours exclusif s'est quelque peu relâché, une nouvelle génération de praticiens est arrivée, élargissant le champ des compétences aux individus vivants dans la vallée et non plus uniquement issus de familles du Haut-Ossau. Cependant, lors de moments de tension, on peut voir ressurgir ce discours qui oppose les liens du sang au droit du sol.

B. Une stratégie passive voire hostile à la culture-tradition

La culture-tradition est quelque fois écartée ou n'a pas beaucoup d'importance dans la vie de valléens du Haut-Ossau. Il est important de comprendre pourquoi des individus s'en écartent, mis à part la simple raison de ne pas l'aimer, ce qui cache parfois des traumatismes plus profonds.

1) Une non-participation parfois hostile

Les fêtes du 15 août de Laruns sont un moment attendu, préparé et intense dans la vie de la haute vallée. Elles sont également un moment où vont se cristalliser des discours qui différencient les membres de la communauté et ceux qui n'en sont pas, comme nous venons de le montrer. Ces échanges étant extrêmement sensibles et l'observation du milieu auquel j'appartiens, ne me permettent pas, ici, de préciser les identités des tenants de

¹³⁸ On ne connaît pas à quel moment cette règle a vu le jour, mais ce qui est certain, c'est qu'au XIXe siècle, les touristes pouvaient se commander un costume et se mêler aux danseurs pour les fêtes de village.

l'ensemble des discours, par ailleurs, pour ce point précis du travail, j'ai mené des entretiens tout à fait informels sur le ton de l'échange amical.

Concernant les tenants de l'identité ossaloise et comme je l'ai expliqué précédemment, il est aisé de remarquer que seule une minorité influente d'ossalois porte un discours d'exclusion en ayant des mots très durs, contrastant avec l'ambiance des fêtes. Dans plusieurs cas, ils ont appris à danser et à chanter à l'école primaire, où il n'y avait une différence entre les élèves. Ce qui est paradoxal, c'est que l'ensemble de la communauté, de souche ou demeurant sur le territoire, partage, durant l'année, le même espace communal et valléens et se côtoie dans les mêmes institutions. L'ensemble des enfants reçoit la même formation et c'est au sein de l'école primaire qu'ils apprennent à danser et à chanter sans aucune différence entre élèves. Mais le jour du 15 août les distinctions, portées par les générations anciennes et relayées par leurs descendants se remettent en place, le vocabulaire est choisi et les mots fonctionnent comme des armes. Les enfants et les adolescents qui portent le costume mais dont les parents ne sont pas nés natifs de la commune se font brocarder et on leur signale très vite qu'ils n'ont rien à faire au sein des personnes costumées dans les premiers bancs lors de l'office religieux. Pour un enfant ou un adolescent, qui entend ce genre de paroles de la part d'une personne, plus âgée, qu'il respecte, est une situation choquante et peut se traduire chez ces derniers par un rejet tout aussi violent de la culture-tradition dont l'école s'est fait le relais. Ce genre de paroles et de situation heurtent tout autant les personnes résidentes depuis un certain temps sur la commune, venu travailler dans la haute vallée, la minorité influente les rejette de la même façon. Il résulte de cette situation que les personnes mises à l'écart pour la fête du 15 août développent une animosité certaine envers les pratiques chantées, dansées et musicales. Une fois rejetés, rares sont ceux qui trouveront toujours un intérêt aux expressions culturelles traditionnelles. Même des années après, la rupture est encore très présente. L'envie n'y est plus. Les échanges que j'ai eu avec ces personnes sont assez révélateurs, ils analysent la situation voient bien que le volet traditionnel de la fête n'est tenu que par une minorité et ne représente pas l'état d'esprit de l'ensemble des praticiens mais ils vivent toujours ce rejet comme un traumatisme : redisant les paroles assassines, revivant la scène et désignant les porteurs de ces paroles.

Quelle position va adopter cette génération de rejetés, lorsque leurs enfants leur demanderont d'apprendre à danser, de chanter, de porter le costume traditionnel pour les fêtes, en somme de participer aux réjouissances de la communauté ? La question commence à émerger mais la réponse ne pourra être analysée que dans quelques années. Cependant des pistes commencent à émerger, il m'est arrivé d'entendre lors de discussions que je partageais avec ces personnes ayant vécu l'exclusion : « *Si mes filles me demandent, elles iront apprendre.* »¹³⁹. Le dialogue reste ouvert et pour certains, le saut de génération devrait être salutaire mais il existe aussi des comportements plus radicaux à l'image de la puissance des vexations passées. Quel sera le rapport de force dans les années à venir ? La culture-tradition sera-t-elle assez forte pour se régénérer ou s'essouffera-t-elle par enfermement ?

La langue vernaculaire, suivant le nom qu'on lui donne pose un problème qui peut être appréhendée de la même façon que la transmission des éléments fort de la culture tradition dont nous venons de parler. En effet pour une majorité des ossalois, favorable à l'enseignement des danses et des chants, la question linguistique est plus délicate. Très rares sont les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. La situation de l'enseignement de la langue, suivant qu'on la nomme Occitan qui est le terme académique et scientifique qui renvoie à la réalité géographique de l'expansion de la langue d'oc, Gascon qui souligne le trait dialectal distinctif de l'ouest de la zone, Béarnais qui rappelle la province d'ancien régime ou Ossalois qui s'accroche à la construction vernaculaire d'un isoglosse, est très variée. En ce qui concerne l'enseignement public, il existe des cours au collège de Laruns qui peuvent être suivi en option mais ce dernier compte également une section bilingue « Français-Occitan ». Pour ce qui est de l'enseignement public en maternelle et en primaire, même si les chants et les danses sont, comme nous l'avons souligné, transmises dans ces temps scolaires, la langue quant à elle en est absente. Deux institutions, présente dans cette haute vallée, sont à noter : la crèche bilingue *Pimponet* et l'école sous contrat (maternelle et primaire) *Calandrèta*, qui pallient toutes les deux aux manques de l'éducation nationale en ce qui concerne l'enseignement de la langue vernaculaire, quel que soit le nom qu'on lui donne. Quand nous nous tournons vers le monde associatif, il existe des cours pour adultes prodigués au sein de l'association *Parlem en Aussau*, ces cours sont réalisés par les

¹³⁹ Entretien informel

formateurs du CFPOC¹⁴⁰. Dans le contexte que nous venons de décrire où une minorité d'acteurs culturels développe un discours sur l'exclusion en matière de transmission culturelle, ce même discours s'applique à toute initiative qui tente de structurer la transmission de la langue. En dehors du débat, « on est ossalois et pas d'ailleurs », qui se traduit au niveau de l'enseignement de la langue par, « on est béarnais pas occitan », l'école *Calandreta* qui a donné lieu à des débats violents au moment de son installation, reçoit toujours les critiques de la part des partisans du service public de l'éducation nationale. En effet, elle est accusée, en outre, de favoriser la fermeture de classe des écoles publiques. Cependant, cet argumentaire culpabilisateur cache mal la réalité du monde enseignant dans cette haute vallée. Les professeurs des écoles qui sont parfois issus de familles ossaloises, voire de Laruns, qui pratiquent avec cœur la culture-tradition, qui peuvent transmettre chants et danses aux enfants scolarisés à l'école publique, sont pour certains opposés à l'enseignement de la langue. En s'appuyant sur les directives de l'éducation nationale d'entrer des cours de langues étrangères en enseignement primaire, ils choisirent l'anglais en opposition franche avec l'occitan. Ainsi le corps enseignant conjugue au quotidien une contradiction interne, contradiction qui peut se jouer à l'intérieur même de chaque individu, de transmettre des chants en refusant l'accès à la langue aux jeunes enfants. Par ailleurs, si il y a une opposition des enseignants, des parents d'élèves peuvent avoir également une réaction de rejet et effectivement lorsque l'école primaire de Laruns voulut intégrer, au moment où la *Calandreta* s'installait sur la commune de Béost, des cours d'occitan dans le cursus scolaire, il y eut une levée de boucliers de la part des parents qui considéraient que cette décision leur avait été imposée. Plus amusée fut la réaction de certains anciens s'étonnant de voir investir de l'argent public pour l'enseignement des langues régionales alors qu'en leur temps on leur avait interdit de « parler patois ».

L'hostilité, si elle est bien là, est tout de même bien délimitée, le plus gros danger pour la transmission d'une culture-tradition dynamique, mis à part des dérives autoritaristes, est la passivité de la majorité de la population du Haut-Ossau face au devenir de la culture. Sans praticiens point de culture.

¹⁴⁰ Centre de formation professionnel en langue et culture occitane

2) Une passivité dans un contexte délicat

Si j'ai beaucoup insisté sur contexte conflictuel dont la culture-tradition est l'objet, contexte ou une minorité agissante s'impose en actes et en paroles, tenant le devant de la scène, il faut constater beaucoup de passivité dans une frange de la population qui se dit ossaloise, qui respecte les traditions sans trop y participer, mais en les soutenant. Du côté de cette majorité passive tout se passe comme si cette culture-tradition était un vieux monument devant lequel on passe tous les jours mais dont on ne fait presque plus attention. Elle se fonde dans le quotidien, revenant à des moments précis de l'année, *Faranla* (carnaval), *Nosta Dama* (15 août), *Hesta deu hromatge* (fin septembre). Ces retours réguliers entretiennent l'illusion d'une permanence solide de la culture-tradition et ne laissent pas présager de l'équilibre instable dans lequel se trouve sa transmission. Equilibre instable qui n'est pas le seul fait du Haut-Ossau mais qui est attaché à toute pratique et savoir-faire liés à une transmission informelle. Pour poursuivre dans la métaphore du monument historique, quand on interroge les riverains, on se rend vite compte que même s'ils ne l'ont pas visité, s'ils n'en connaissent pas l'histoire ou ses particularismes, le monument en question tient tout de même une place dans leur cœur. Ainsi en échangeant avec plusieurs personnes qui ne sont pas du tout impliquées dans l'organisation des fêtes ou dans la mise en représentation de l'identité, la culture ossaloise ressemble à ce monument. Elle fait partie du paysage, ils ont un sentiment d'attachement filial et énoncent leur malaise si ces rendez-vous annuels et ces expressions culturelles marquées de la haute vallée venaient à disparaître. Cependant, tout en se prononçant sur ce point, ils ont conscience de ne pas être impliqués et n'ont pas forcément envie de rentrer dans le jeu, préférant laisser ces responsabilités à ceux qui se sentent investis dans la transmission de l'héritage culturel. Mais, loin d'être aveugles et sourds, ils sont très attentifs à ce qu'il se passe.

A partir des rivalités décrites précédemment, une complexité de ce contexte conflictuel peut persister. Un fait est certain : au-delà des alliances familiales ou politiques, une forme de clivage vient se rajouter au sein de leur tendance, ce qui ne facilite pas la compréhension d'un milieu culturel très actif.

C. Une culture vivante

Le dynamisme de la culture-tradition dépend avant tout de volontés individuelles qui, lorsqu'elles ont des objectifs en commun, se rencontrent.

1) La mutation du porteur de mémoire

Joël Candau explique, que dans les sociétés traditionnelles, la mémoire est détenue par les plus anciens qui transmettent leur savoir progressivement aux plus jeunes. Sans mémoire il n'y a pas de culture-tradition.

« Sans cette mobilisation de la mémoire qu'est toute transmission, il n'y a plus ni socialisation ni éducation et, du même coup, toute identité culturelle devient impossible, si l'on admet, comme Leach, que la culture est « une tradition transmissible de comportements appris ». [...] A partir de cet apprentissage – adaptation du présent à l'avenir organisée à partir d'une réitération du passé –, il va construire son identité, en particulier dans sa dimension protomémorielle »¹⁴¹

Une fois la transmission faite le porteur intériorise à sa manière ce qu'il a appris. C'est pour cela que la culture évolue en partie inconsciemment à chaque génération. Dans notre société contemporaine, on observe une large diffusion de la culture via la généralisation de l'écrit et autres supports. Nous sommes partis de quelques cahiers de praticiens pour arriver aujourd'hui à une émission plus large. Une personne peut donc acquérir un savoir en auto-formation dans la limite où le savoir est retranscrit sur papier. C'est quand il n'y en a pas qu'apparaît le mythe :

« Dans toutes les sociétés, l'écriture – et plus encore l'imprimé – a sans doute permis une certaine socialisation de la mémoire en offrant la possibilité de stocker des informations dont le caractère fixe peut en faire des référents collectifs plus facilement que la seule transmission orale »¹⁴²

Le contrôle des anciennes générations, dans le choix de l'objet et de la manière dont la culture est transmise, perd progressivement du terrain. Dans le passé des individus plus ou moins charismatique, car issus de familles ossaloises implantées depuis des générations, géraient la culture-tradition. André Mariette, ancien membre de l'organisation du festival de

¹⁴¹ J. Candau, *Mémoire et identité*, op. cit., p.98

¹⁴² J. Candau, *Mémoire et identité*, op. cit., p. 100

Siros, fait référence à ce type d'individu, membre d'une famille, qu'il allait voir pour faire venir des groupes de chanteurs de la vallée d'Ossau :

« Bon voilà et quand je fais, quand je fais référence à certaines familles, à l'époque ça c'était, maintenant c'est plus ça a changé, mais c'était, c'était des gens qui représentaient..., qui représentaient leur village. »¹⁴³

Il définit ces personnes comme représentantes du village, en ce sens il faut entendre que ces individus sont les porte-paroles incontestés de la communauté. Dans la mise en représentation et dans le discours tourné vers l'extérieur, chaque communauté s'accorde pour désigner certains de ses membres et ceci quelques que soient les dissensions internes. En ce sens, le festival de Siros a reçu, à ses débuts, ces personnes désignées, portant une parole et plus exactement ici une pratique chantée, dans laquelle le Haut-Ossau se reconnaît tout en offrant une mise en représentation de soi aux regards de la plaine. Aujourd'hui encore des familles sont mises en avant en ce qui concerne leur implication dans la culture-tradition, mais un virage s'opère. Il ne suffit plus d'un nom pour être influent. L'action culturelle légitime la parole. On peut constater, à l'heure actuelle, de l'influence considérable d'ossalois, non sans mal, dont la famille est présente depuis une ou deux générations seulement. Aujourd'hui leur parole a acquis une valeur et exerce une influence, uniquement par leur investissement dans la préservation et la transmission de la culture de la haute vallée. La légitimité culturelle passe de l'hérédité au charisme.

Il existe dans ces porteurs de mémoire des militants qui sortent du cadre traditionnel et inventent de nouvelles manières de transmettre. De véritables stratégies sont mise en place pour la promotion de l'identité et l'expression de la culture ossaloise. Généralement ces militants s'appuient sur le réseau associatif et le développent. Il n'est pas rare de voir dans les bureaux associatifs s'investir les mêmes personnes, dans des temps et lieux différents.

Ce tissu associatif a permis, consciemment ou inconsciemment, une ouverture de la culture tradition. Quand une personne voulait apprendre, sans pouvoir compter sur une transmission familiale ou amicale directe, il était parfois difficile de demander à des porteurs de mémoire d'être initié, avec toute la complexité des rapports humains que cela

¹⁴³ Entretien d'André Mariette et de M. Morgado avec Dominique Cunchinabe, le 4 avril 2013 à Siros.

représente. Aujourd'hui, avec ce tissu associatif, les personnes résidant en haut-Ossau on réellement le choix entre « la découverte ou l'ignorance ».

2) « La découverte ou l'ignorance »

Dans l'enfance, la culture-tradition se construit sur des bases protomémorielles, pour reprendre la citation de Joël Candau. Par la suite, la transmission devient mémorielle, comme nous l'explique toujours ce même auteur, en insistant sur la complémentarité des deux moyens de tradition de la mémoire :

« La transmission peut être protomémorielle ou mémorielle. J'ai déjà évoqué la première, immanente à toute vie sociale et à tout processus d'enculturation. Elle est constituée pour l'essentiel de dispositifs et de dispositions montés dans le corps. Gouvernement socialement et culturellement déterminé des attitudes et des conduites, la transmission protomémorielle se fait sans y penser, agit les individus à leur insu, procède de l'immersion dans la société dès la petite enfance plutôt qu'une transmission explicite. Elle conserve, réitère et reproduit bien plus qu'elle ne transforme, crée et reconstruit.»¹⁴⁴

Durant cette période, l'enfant ne choisit pas les informations qu'il intériorise. Elles rentrent dans un cadre familial. Les enfants, le jour de la fête patronale du 15 août, sont habillés par les parents et/ou les grands-parents fiers, que leur progéniture suive la tradition du port du costume traditionnel. Cette entente familiale ne dure pas éternellement, à un moment donné, dans sa vie, l'individu fait un choix. Le choix ou non de participer, d'apprendre les chants, les danses, d'aller chercher les edelweiss en montagne¹⁴⁵, de porter le costume ossalois.

Quant à elle, la transmission mémorielle s'opère quand le « récepteur » fait le choix de recevoir. J. Candau explique que la réception :

¹⁴⁴ Ibid, p. 114 - 115

¹⁴⁵ Il est de coutume pour les fêtes patronales du Haut-Ossau, que les jeunes du village (autrefois les conscrits) partent en montagne quelque jour avant pour cueillir *las immortalas* (les immortelles ou edelweiss), pour les distribuer, contre de l'argent, le jour de fête. Cf : Marlène Albert-Llorca Marion Taréry, «Une fleur « pour la tradition »», *Terrain* , 51 | 2008

« autorise une marge de choix et d'interprétation dans ce qui est entendu ou compris [...] : la « réception » de l'héritage consiste d'abord en une revendication consciente avant d'être une proclamation active »¹⁴⁶

Il est facile de vivre en dehors de cette identité, en dehors de cette culture-tradition. La société de consommation actuelle déborde de cultures entrées, elles aussi, dans le libéralisme. Comme je l'ai expliqué précédemment, les cultures ne se battent pas à « armes égales » pour pouvoir vivre. Un effort impulsé est à promouvoir pour intégrer cette culture participative. Plusieurs de mes entretiens ont révélé un âge moyen où les jeunes ossalois prennent, consciemment ou inconsciemment, la décision de faire partie des praticiens. L'adolescence est un moment propice à l'intégration de l'identité ossaloise dans son existence pour se l'approprier. La participation et l'intégration de ces particularismes dans sa construction individuelle est alors consciemment choisie. Un adulte peut également réaliser ce choix d'être au monde dans la « globalisation », porter une expression d'un lieu précis en accord avec l'évolution de la société en général et une culture globale. Cette situation se rencontre dans tous les espaces marqués d'une expression culturelle forte ainsi. Dans son poème « la découverte ou l'ignorance », chanté par le groupe Tri Yann, le breton Morvan Lebesque utilise les mots avec justesse pour décrire ce choix : « *il me faut donc vivre la Bretagne en surplus. Et pour mieux dire en conscience...* »¹⁴⁷.

3) Quel avenir de la culture-tradition en Haut-Ossau ?

Preuve également d'une vitalité de l'identité ossaloise c'est que l'on pense à demain. Je ne vais pas ici prédire l'avenir mais je veux montrer que la culture et l'identité ossaloise ont un avenir car elles sont réfléchies, en dégagent des tendances et soulignent des enjeux.

Une des tendances qui se dessine et qui constitue un axe de stratégie identitaire est l'ouverture de la culture-tradition à l'ensemble des habitants de la vallée. En effet, au moment de la reprise des activités scolaires ou peu avant certaines manifestations culturelles, des affichettes fleurissent où l'on ne peut que constater, avec bonheur, que de plus en plus d'ateliers d'apprentissage de chants et de danses « ouverts à tous » se mettent

¹⁴⁶ J. Candau, op. cit., p.119

¹⁴⁷ Tri Yann –« La Découverte ou l'Ignorance » (album éponyme/1976)

en place. Ces enseignements peuvent être ciblés comme pour la transmission aux enfants ou adolescents alors que d'autres se veulent être beaucoup plus large. Il cependant intéressant de remarquer que les « transmetteurs » sont des personnes reconnues par la communauté comme les dépositaires de ces types de savoir et qui, pour certains d'entre eux, malgré quelques prises de positions parfois un peu radicale, développent un dialogue d'ouverture. Le caractère de l'enseignement de l'entre-soi disparaît progressivement. Il est remplacé par la volonté de l'enseignement de masse qui utilise des moyens de communication visant à ce que l'ensemble de la population soit informé comme par exemple les affiches distribuées dans les commerces ou placardées sur les murs, ou encore soit comme si dessous sur une cabine téléphonique proche du seul Bar tabac presse de Laruns, ou via un panneau d'information lumineux sur la place du village.



148



149

La société ossaloise semble avoir pris conscience que le dialogue exclusif, le repliement sur soi, qui avait été expérimenté il y a quelques décades, même si il n'était pas généralisé à l'ensemble de la population, n'était pas la bonne voie pour garder vivants les particularismes liés à l'expression festive de la haute vallée, voir même avait été néfaste en terme d'image pour les ossalois eux même. Aujourd'hui la volonté d'ouverture est quasi unanime, comme l'exprime Robert Casadebaig, maire de Laruns :

¹⁴⁸ Affiche pour les répétitions du *Faranla*, éditées pour la première fois en 2012 (archives personnelles)

¹⁴⁹ Photo : Rémy Berdou, le 17 mai 2013. Affichette sur une cabine téléphonique sur la place de Laruns.

« J'aimerais que les ossalois s'ouvrent davantage. » « Ce n'est pas parce qu'on va s'ouvrir qu'on va fragiliser notre force identitaire locale »¹⁵⁰

Cette volonté d'ouverture est à destination des habitants de la vallée comme à celle des touristes. Comme je l'expliquais précédemment, l'office du tourisme a la volonté d'éduquer, d'expliquer aux touristes les traits principaux de la culture ossaloise. Il est clair que l'ignorance est souvent néfaste, et des tensions peuvent apparaître du fait de l'incompréhension de phénomènes culturels. Des idées émergent de plus en plus sur une meilleure communication entre le praticien et le touriste, avec une dimension participative. A suivre André Béchat, il semble qu'une folklorisation¹⁵¹ semble inévitable :

« Le folklore, c'est pas pour le garder que pour soi, c'est aussi pour montrer comment les gens vivaient autrefois, quel folklore ils avaient. »¹⁵²

Cette vision de la communication de pratiques festives typées en direction d'un public, qu'il soit valléens, départemental ou autre, se retrouve dans l'affirmation d'André Etchelecou, sociologue et démographe affirme à un journaliste : « La culture résiste mais devient folklore »¹⁵³. Encore faudrait-il s'entendre sur le terme « folklore » car quand les pratiques sont vécues, comme elles le sont sur la Haute Vallée d'Ossau on n'est pas dans la représentation de manifestations coupées de toute réalité culturelle et sociologique, mais on est au centre de la société en connexion avec ses acteurs agissants. Il est certain que des liens vont se développer entre les touristes et les praticiens mais je ne pense pas que les autres liens, qui donnent un sens profond à une culture, disparaissent, ne laissant que le rapport au tourisme.

D'autres enjeux se dessinent, avec la mutation de la société, comme l'intégration, de néo-ruraux actifs et de retraités venant de l'extérieur de la vallée. Ils bénéficieront certainement des évolutions d'interculturalité qui émergent aujourd'hui et qui pérenniseront la culture.

¹⁵⁰ Entretien de Robert Casadebaig, Laruns le 23 mai 2012

¹⁵¹ Par « folklorisation » j'entends là, une mise en scène des cultures locales dans un objectif de spectacle touristique

¹⁵² Entretien d'André Béchat, Laruns le 16 mai 2012

¹⁵³ *Béarn 2030*, Supplément de la République des Pyrénées et de l'Eclair du mercredi 19 décembre 2012

Conclusion générale

L'introduction de politiques étatiques visant à la création d'une identité nationale couplées à des changements socio-économiques a, depuis le XIXe siècle, considérablement modifié les perceptions identitaires de l'ensemble de la population française. Paradoxalement ce contexte a vu naître, ou plutôt se reformer, l'affirmation d'identités locales qui ont été révélées et mise en valeur par le développement touristique et thermal associé à la mode du temps, à savoir le romantisme et sa quête de l'exotisme intérieur et du désir d'authenticité. Suite à cette relecture du territoire et à la « découverte » des populations rurales, l'identité ossaloise, qui était déjà solidement charpentée, a intégré ces représentations allogènes pour en produire un discours indigène et le transmettre ainsi sur plus de deux siècles. Progressivement des mythes se sont créés autour de questions sans réponses. Avec les changements radicaux de société durant la seconde moitié du XXe siècle, une conscience collective, en réaction aux signes visibles de relâchements dans la pratique d'éléments culturels pivots mis en œuvre pour la structuration des fêtes où s'expose ostensiblement l'identité ossaloise, a mis en place de nouveaux moyens de transmission. Un système associatif a petit à petit complété le rôle qui était dévolu jusque-là à la famille. L'héritage culturel et sa transmission n'étant plus une affaire de lignage mais une politique communautaire. Ce nouveau système s'est considérablement développé à la fin du XXe et au début du XXIe siècle.

Plusieurs attitudes ont été adoptées. Bien sûr, comme souvent en pareil cas, les changements ont provoqué de la peur qui s'est parfois transformée en une stratégie de conservation stricte de l'héritage, provoquant des comportements de replis sur soi. En parallèle s'est développée une autre manière de penser, avec une acceptation des changements sociaux, la culture s'ouvrant à l'ensemble des personnes qui souhaitent y participer. Sans qu'il y ait une acculturation meurtrière, l'interculturalité permet aux phénomènes de résilience de fonder de nouvelles expériences.

Dans les deux cas, il y a une mise en valeur des particularismes renforçant l'identité ossaloise par l'expression de caractéristiques culturelles dites traditionnelles. Au moment où nous avons mené notre travail, nous avons pu noter qu'il y a toujours des crispations autour

de ces différentes stratégies. Cette vitalité des débats prouve bien qu'elle est une composante importante aux yeux des ossalois.

Avant, pendant, et certainement après la rédaction de ce mémoire les frontières intellectuelles ont bougées, bougent et bougeront, les acteurs culturels se renouvellent, chaque génération apporte son lot d'adaptation, les réflexions et les pensées évoluent. . L'ensemble de la communauté de la haute vallée est, bien sûr, consciente de l'évolution de la société et du changement des normes en vigueur, cependant ce qui peut provoquer la disparition de la culture-tradition n'est pas tant une évolution comme un repli sur soi, ce qui lui serait fatal c'est la non-interrogation des acteurs engagés dans cette culture quant à l'apparition de nouveaux paradigmes de la société contemporaine. Si ces pratiques culturelles sont toujours vivantes, c'est parce que la culture traditionnelle a su s'interroger sur elle-même, cherchant des réponses aux interrogations du temps qu'elle traverse. L'immobilisme face à la tempête entraîne la disparition des choses. Quand les socles de la société évoluent, la culture doit forcément évoluer pour maintenir son ancrage dans la société à laquelle elle appartient. Si ce n'est pas le cas elle deviendra un témoignage du passé dépourvu de sens pour les pratiquants, qui, dans un premier temps témoigneront de son existence, jusqu' au jour où il n'y aura plus personne pour dire ce qu'elle représentait. Un exemple peut être donné avec le langage sifflé du village d'Aas. Avec les changements de société, comme le téléphone portable, ou la voiture, cette langue qui permettait de communiquer d'un versant à l'autre de la montagne, a disparu. Ses praticiens n'ont pas su ou n'ont pas voulu lui donner une autre utilité dans notre société contemporaine. Aujourd'hui, des livres, des documents audiovisuels et des conférences nostalgiques des derniers témoins attestent de l'existence de ce trait culturel disparu.

L'identité ossaloise nous l'avons vu est en mutation. La culture-tradition est un de ces éléments emblématiques, mais ce n'est qu'une pierre d'un édifice en rénovation. Je pense qu'il serait intéressant, pour compléter et approfondir les orientations de ce travail de recherche, d'étudier les autres secteurs qui caractérisent cette identité comme par exemple l'évolution et la perception de l'économie touristique ou celle du secteur agro-pastoral et d'en comprendre les interdépendances.

Sources et Bibliographie

Ouvrages

- ALBERT-LLORCA Marlène et BONNEMASON Bénédicte, « La jupe rouge de l'héritière. Un costume « traditionnel » de la vallée d'Ossau », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 36 | 2012
- ALBERT-LLORCA Marlène et TARERY Marion, « Une fleur « pour la tradition » », *Terrain*, 51 | 2008,
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 2007, 240 p.
- BODLORE-PENLAEZ Mikael (Dir.), *Atlas des Nations sans État en Europe, Peuples minoritaires en quête de reconnaissance*, Fouenant, Éditions Yoran Embanner, 2011 (2^e ed.), 159 p.
- BOURDIEU Pierre, L'identité et la représentation, *Acte de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, novembre 1980, p. 63-72
- BROMBERGER Christian et MEYER Mireille, « Cultures régionales en débat », *Ethnologie française*, 2003/3 Vol. 33, p. 357-361.
- CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, 225 p.
- CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, Coll. Cursus, 2005, 201 p.
- CASTERET Jean-Jacques, *La polyphonie dans les Pyrénées gasconnes : tradition, évolution, résilience*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie et Musiques », 2013, 367 p.
- CAPDEVIELLE François, *Histoire de la vallée d'Ossau*, Orthez, Ed. Princi Negue, 2005, 217 p.
- CERTEAU (de) Michel, *La culture au pluriel*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10 18 », 1974, 313 p.
- CUCHE Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La découverte, coll. « Grands repères », 2010, 157 p.
- DUTECH Hubert, *Dia per Dia, L'Histoire du Béarn, au jour le jour*, autoédition, 2012, 403 p.

- FABIEN Nicolas, « Identité partisane et revendication occitane » Pour en finir avec une absence en Midi rouge : le parti occitan, *Pôle Sud*, 2004 /1 n° 20, p. 83-96
- GUILLON Jean-Marie, « L'affirmation régionale en Pays d'Oc des années quarante », *Ethnologie française*, 2003/3 Vol. 33, p. 425-433
- JUNG Armand, URVOAS Jean-Jacques, *Langues et cultures régionales : en finir avec l'exception française*, Paris, édition fondation Jean Jaurès, 2012, 141 p.
- MARTEL Philippe, « Le Félibrige : un certain nationalisme linguistique », *Mots. Les langages du politique*, 74/2004.
- MARTEL Philippe, « Révolutionnaire ou nationaliste ? La poésie occitane après 1968 », *Terrain*, 41 | 2003, p. 91 - 102
- MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? n° 2288, 1986 8 Éd. 2011, 127 p.
- PASQUINI Pierre, « De la tradition à la revendication : provincialisme ou régionalisme ? », *Ethnologie française*, n° 3, juillet-septembre 2003, Paris, PUF, 2003, p. 417-423
- PERROT Marie-Clémence, « La politique linguistique pendant la Révolution française », *Mots*, septembre 1997, N°52. p. 158-167
- RIPERT Émile, *Le Félibrige*, Marseille, Édition Jeanne Laffitte, 1^{er} Éd. 1924, Rééd. 2004, 200 p.
- SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIXe siècle, L'éveil d'une société civile*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, coll. Références 2004, 765 p.
- THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999 Reed 2001, 311 p.
- THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éd. de la maison des sciences de l'homme, 1997, 133 p.
- WARNIER Jean-Pierre, *La mondialisation de la culture*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2008 Reed 2010, 124 p.

Mémoires et thèses :

- BERDOU Rémy, *La transmission des pratiques traditionnelles du chant et de la danse en Haut-Ossau du milieu du XX^e siècle à nos jours*, Mémoire de Master 1 recherche en

Histoire et Anthropologie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sous la direction de Patricia HEINIGER-CASTERET, maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, année 2010-2011

- PERROT Xavier, *Les syndicats du Haut-Ossau et du Bas-Ossau de 1940 à nos jours* : Fonctionnement, rôle et action pastorale, T.E.R. Maîtrise d'Histoire Contemporaine Sous la direction de Michel PAPY, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1990
- MOURRE Marion, *La mise en scène des identités locales dans les fêtes touristiques : l'exemple de la vallée d'Ossau*, Séminaire de Sociologie sous Dir. Stéphanie Pryn, Diplôme de M1 Métiers de la Culture, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 2006/2007, 116 p

Ressources internet :

- <http://www.arricouquets.fr/>
- <http://www.assemblee-nationale.fr>
- <http://www.calandreta.org/>
- <http://ecolemusiquevalleeossau.jimdo.com>
- <http://www.in-oc.org>
- <http://www.legifrance.gouv.fr>
- <http://www.laruns.fr>
- <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/europe/france.htm>
- Encyclopédie Universalis :
 - AZEMA Jean-Pierre, *Le Régime de Vichy*
 - BELMONT Nicole, *Folklore*
 - CAMPOUX Charles, *MISTRAL Frédéric (1830-1914)*
 - GUILLON Jean-Marie, *Libération, France (1944-1946)*
 - RIOUX Jean-Pierre, *GOUIN Félix (1884-1977)*

Archive :

- Archives de la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie,

- carton des associations du canton de Laruns de 1901 à 1946, de 1946 à 1971,
de 1971 à nos jours
- Archives du service Patrimoine de la Médiathèque intercommunale Pau – Pyrénées
de l'Usine des Tramways
- Archives familiales Berdou

Annexes

Annexe 1 : Décret du 20 Juillet 1794 (2 Thermidor de l'An II)	101
Annexe 2 : La loi dite " Deixonne "	102
Annexe 3 : Code de l'éducation.....	104
Annexe 4 : INICIATIVA	105
Annexe 5 : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	110
Annexe 6 : Résolution de l'Académie française	123
Annexe 7 : Les journaux et le débat sur des langues régionales dans la constitution	124
Annexe 8 : Chants.....	133
Bona mair deu bon diu :	133
Pan deu cèu	133
O Mon pais	134
Aquest aussalés	135
Endavan Aussalés	136
Laruns olympique	137
Sol	138
La planta deu pastor.....	139

- **Annexe 1 : Décret du 20 Juillet 1794 (2 Thermidor de l'An II)**

Article 1

À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Article 2

Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Article 3

Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Article 4

La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.

- **Annexe 2 : La loi dite " Deixonne "**

LOI N° 51-46 du 11 janvier 1951

Objet : Enseignement des langues et dialectes locaux

ARTICLE PREMIER. - Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage.

ART. 2. - Des instructions pédagogiques seront adressées aux recteurs en vue d'autoriser les maîtres à recourir aux parlars locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.

ART. 3. - Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer, chaque semaine, une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante.

Cet enseignement est facultatif pour les élèves.

ART. 4. - Les maîtres seront autorisés à choisir, sur une liste dressée chaque par le recteur de leur académie, les ouvrages qui, placés dans les bibliothèques scolaires, permettront de faire connaître aux élèves les richesses culturelles et le folklore de leur région.

ART. 5. - Dans les écoles normales, des cours et stages facultatifs seront organisés, dans toute la mesure du possible, pendant la durée de la formation professionnelle, à l'usage des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses qui se destinent à enseigner dans une région où une langue locale a affirmé sa vitalité. Les cours et stages porteront, non seulement sur la langue elle-même, mais sur le folklore, la littérature et les arts populaires locaux.

ART. 6. - Dans les lycées et collèges, l'enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux, ainsi que du folklore, de la littérature et des arts populaires locaux, pourra prendre place dans le cadre des activités dirigées.

ART. 7. - Après avis des conseils de faculté et des conseils d'université, et sur proposition du conseil supérieur de l'Éducation nationale, il pourra être créé, dans la mesure des crédits disponibles, des instituts d'études régionalistes comportant notamment des chaires pour l'enseignement des langues et littératures locales, ainsi que de l'ethnographie folklorique.

ART. 8. - De nouveaux certificats de licence et diplômes d'études supérieures, des thèses de doctorat sanctionneront le travail des étudiants qui auront suivi ces cours.

ART. 9. - Dans les universités où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, une épreuve facultative sera inscrite au programme du baccalauréat. Les points obtenus au-dessus de la moyenne entreront en ligne de compte pour l'attribution des mentions autres que la mention " passable " .

ART. 10. - Les articles 2 à 9 inclus de la présente ici seront applicables, dès la rentrée scolaire qui en suivra la promulgation, dans la zone d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane.

ART. 11. - Les articles 7 et 3 donneront lieu notamment aux applications suivantes :

a) À Rennes, un institut d'études celtiques organisera un enseignement des langues et littératures celtiques et de l'ethnographie folklorique;

b) À l'université de Bordeaux et à l'Institut d'études ibériques de Bordeaux, un enseignement de la langue et de la littérature basques sera organisé;

c) Un enseignement de la langue et de la littérature catalanes sera organisé à l'Université de Montpellier, à l'Université de Toulouse, à l'Institut d'études hispaniques de Paris et à l'Institut d'études ibériques de Bordeaux;

d) Un enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire occitanes sera organisé dans chacune des universités d'Aix-en-Provence, Montpellier et Toulouse.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

(J.O. du 13 janvier 1951)

Source : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/lang-reg4.htm>

- **Annexe 3 : Code de l'éducation**

Partie législative

Deuxième partie : Les enseignements scolaires

Livre III : L'organisation des enseignements scolaires

Titre Ier : L'organisation générale des enseignements

Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement

Section 4 : L'enseignement des langues et cultures régionales.

Article L312-10 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 20 JORF 24 avril 2005](#)

Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage.

Article L312-11 [En savoir plus sur cet article...](#)

Les maîtres sont autorisés à recourir aux langues régionales dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils peuvent en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.

Article L312-11-1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Créé par [Loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 - art. 7 JORF 23 janvier 2002](#)

La langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse.

Source :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A22B81B0569AD36728471E3DABEF4A37.tp djo02v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006182403&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20130321

- Annexe 4 : INICIATIVA

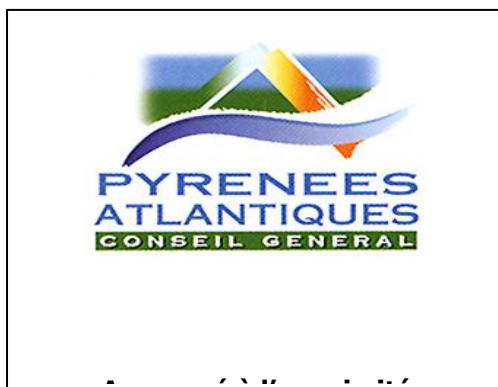
INICIATIVA

**Pour la langue béarnaise/gasconne/ occitane
dans le Département des Pyrénées-Atlantiques**

Avant-projet de

SCHEMA D'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE

**et modalités de mise en place d'une
Maîtrise d'Ouvrage Publique de Politique linguistique**



**SCHEMA D'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE « INICIATIVA »
EN FAVEUR DE LA LANGUE BEARNAISE/GASCONNE/OCCITANE**

DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Axe 1 ENGAGER UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA LANGUE BEARNAISE /GASCONNE/OCCITANE

MESURE 1.1 Engager une politique linguistique partenariale par la mise en place d'une Maîtrise d'ouvrage publique

1. Engager une politique publique et partenariale conçue et impulsée par une Maîtrise d'Ouvrage Publique à laquelle sont invités à participer l'Etat (Préfecture, Education Nationale, DRAC), le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et les structures intercommunales (communautés de communes et d'agglomération) motivées par le soutien au renouveau et au développement de la langue béarnaise/gasconne/occitane (en prenant éventuellement la compétence correspondante si cela est nécessaire).

Les objectifs et les missions de la Maîtrise d'Ouvrage Publique de Politique Linguistique béarnaise/gasconne/occitane – Mestresa d'Obratge Publica (MOP « Obratge ») sont :

- déterminer conjointement les bases de la politique linguistique publique et partenariale et les traduire en orientations et objectifs au sein d'un Schéma d'aménagement linguistique
- arrêter des programmes d'opérations et d'actions au sein de contrats territoriaux d'actions linguistique
- mobiliser et mutualiser les moyens financiers nécessaires
- établir un partenariat permanent avec un Conseil assesseur de la langue destiné à appuyer la Maîtrise d'Ouvrage Publique avec une fonction de concertation, d'émission d'avis et de propositions et l'objectif de développement en son sein d'une capacité d'expertise
- étudier et décider les modalités de sa participation aux démarches publiques en faveur de la langue occitane qui se développeront dans un cadre régional (Aquitaine : programme AQUI-OC) ou interrégional (avec les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA, Limousin, Auvergne,...) ou transfrontalier (Val d'Aran, parcours latins avec l'Aragon,...)
- veiller à la cohérence et la complémentarité de ses objectifs avec ceux mis en oeuvre au sein de l'Office Public de la langue basque

2. Définir un cadre d'orientations et d'objectifs opérationnels s'inscrivant se formalisant en deux étapes :

- un **Schéma d'Aménagement Linguistique** fixant un cadre conjoint d'orientations et d'objectifs (structurés en axes et en mesures) avec un horizon de dix années
- puis un premier **Contrat Territorial d'Action Linguistique** de cinq ans (2006-2010) avec un contrat-cadre et cinq avenants financiers annuels reposant sur un engagement commun pour la mise en œuvre d'un programme d'opérations et d'actions concrètes (chaque opération s'inscrivant dans un axe et une mesure du Schéma et se déclinant en actions qui disposent, pour chacune d'entre elles, d'un maître d'ouvrage, d'un mode opératoire, d'un calendrier de réalisation, d'un plan de financement et de critères d'évaluation).

Sur le volet « Enseignement » les opérations et les actions reposeront prioritairement sur la mise en œuvre des dispositions prévues dans la convention Département/Education Nationale signée le 26 novembre 2004 à BAYONNE.

MESURE 1.2 Engager une démarche de « pacte sociétal » pour mobiliser le tissu social et mettre en place un Conseil assesseur de la langue

1. Mise en place d'un Conseil assesseur de la langue (« Conselh ») destiné à appuyer la Maîtrise d'Ouvrage Publique « Obratge » avec une fonction de concertation, d'émission d'avis et de propositions et développement en son sein d'une capacité d'expertise.

Ce Conseil regroupera des représentants des acteurs de l'enseignement, des représentants des acteurs de l'action linguistique (associatifs et publics) et des personnalités –ressources en sociolinguistique.

2. Conception et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation, d'information et de promotion relative à la langue béarnaise/gasconne/occitane (*Fièrs de la lenga nòsta !*) destinée à mobiliser le tissu social et l'ensemble de la population (approches globale et différenciée selon les publics cibles : générations, professions, lieu de résidence, ...).

3. Etude de l'adaptation au contexte sociolinguistique des campagnes similaires menées en Bretagne (Ya d'ar brezhoneg) ou au Pays Basque français (Bai euskarari) et en Catalogne (Dòna corda al català)

MESURE 1.3 Engager une approche méthodologique de sociolinguistique pour appuyer la conception, l'exécution et l'évaluation de la politique partenariale

Conception et réalisation d'une enquête sociolinguistique sur le Béarn et le Bas-Adour destinée à la réalisation d'un diagnostic et à la mise au point d'indicateurs de suivi :

- compétences linguistiques globales, par zone en fonction de l'âge
- typologie des usages de la langue (usages publics, privés, cercle familial, amis, ...)
- attitude à l'égard de la langue
- attitude à l'égard de la promotion de l'utilisation de la langue

Définition d'une méthodologie scientifique partagée d'appui à la conception et à la mise en œuvre de la démarche d'aménagement linguistique basée sur une adaptation au contexte départemental de la méthodologie d'analyse de « l'inversion du glissement linguistique » (RLS-Reversing Language Shift)

Axe 2 ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BEARNAISE/GASCONNE/OCCITANE ET EN LANGUE BEARNAISE/GASCONNE/OCCITANE

MESURE 2.1 Organiser l'élaboration d'une stratégie de développement et de structuration de l'enseignement primaire et la continuité dans l'enseignement secondaire

La démarche « INICIATIVA » inscrit prioritairement son action dans le cadre de la convention signée le 26 novembre 2004 entre le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et le Ministère de l'Education Nationale.

Un dispositif de concertation permanente élargi au sein de la Maîtrise d'Ouvrage Publique « Obratge » permettra d'organiser la concertation sur les politiques à engager par chacun des partenaires afin de concourir à l'objectif de développement et de structuration de l'offre d'enseignement de la béarnaise/gasconne/occitane (et en langue).

Au sein d'un programme pluriannuel de développement les compétences à mobiliser concerneront :

1. Les domaines de compétence de l'Etat :

- création des postes d'enseignement et implantation des postes à exigence particulière.
- plan de formation initiale et continue des enseignants.
- ouverture des places nécessaires aux concours d'entrée en IUFM et au CAPES externe et interne.
- organisation d'un réseau structuré d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques.

2. Les domaines de compétence des collectivités locales :

- réalisation des investissements nécessaires en construction ou adaptation des locaux scolaires publics
- recrutement et formation de personnels périscolaires bilingues.

3. Les domaines des compétences partagées :

- définition d'un programme d'outils pédagogiques et de manuels pour l'enseignement optionnel et l'enseignement bilingue et définition d'un cadre d'appui à leur édition.
- définition d'un programme de conception d'outils destinés à la sensibilisation aux langues régionales basques et occitanes et à l'enseignement bilingue ainsi qu'à leur promotion (brochures, ouvrages, films, expositions, interventions...) et définition d'outils de mesure ayant pour objet d'appréhender la demande exprimée par les familles.
- définition des procédures d'inscription dans les établissements et les sections d'enseignement en langue régionale

MESURE 2.2 Organiser la mise en oeuvre de la stratégie pour l'enseignement sur un mode opératoire partenarial favorisant une programmation pluriannuelle de l'ensemble des actions

Réalisation par une structure opérationnelle et au sein d'un mode opératoire partagé des opérations d'accompagnement et des actions nécessaires pour parvenir à la mise en œuvre de ces objectifs dans le but :

- 1.** de favoriser la **diffusion de l'information** sur l'offre d'enseignement existante,
- 2.** d'organiser des **campagnes de sensibilisation et de promotion** relatives à la langue béarnaise/gasconne/occitane ainsi que sur l'enseignement bilingue et l'enseignement par initiation,
- 3.** d'organiser des enquêtes ou des sondages relatifs à **l'analyse de la demande d'enseignement** de et en langue béarnaise/gasconne/occitane,
- 4.** de concevoir et de proposer la mise en place d'une **programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement** assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité,
- 5.** de proposer, sur ces bases, **une carte des enseignements** de et en langue béarnaise/gasconne/occitane déclinant la programmation pluriannuelle : détermination du nombre de sites d'enseignement et choix de leur implantation,
- 6.** de **préparer l'ouverture des sites prévus** dans la programmation pluriannuelle par un travail de concertation avec les collectivités locales concernées par les investissements immobiliers et mobiliers à réaliser ainsi que par des actions de sensibilisation auprès des familles et la mise en œuvre de procédures d'inscription adaptées,
- 7.** et **d'établir un cadre de concertation** avec les associations oeuvrant dans le domaine de la langue béarnaise/gasconne/occitane tout particulièrement les associations de parents d'élèves de filières d'enseignement bilingue.

MESURE 2.3 Organiser la mise en place d'un programme de développement de l'enseignement aux adultes et de développement de la formation permanente

1. Définition et mise en place d'un programme conventionné pour le développement et l'enseignement aux adultes et de la formation permanente optimisant l'articulation entre l'approche professionnelle et l'approche culturelle.

- réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information
- mise en place d'un programme pluriannuel d'implantation et de développement des cours de langue (partenariat collectivités locales/associations/organismes publics de formation)
- conception et réalisation d'un programme de formation de formateurs et d'un curriculum d'apprentissage (définition des niveaux, projet et programme pédagogiques, formation des formateurs, ...)
- conception, définition et publication de matériels pédagogiques multimédias

2. Etude et mise en œuvre d'un dispositif d'appui financier mutualisé (indemnités des formateurs, frais de déplacement, frais de formation des formateurs, ...)

3. Valorisation des ressources des locuteurs natifs :

- organisation de stages d'immersion dans les villages à forte pratique de la langue
- organisation d'ateliers linguistiques basés sur des liens intergénérationnels

4. Intégration des cours de langue dans les dispositifs de formation permanente publique (en particulier en faveur des collectivités locales par un partenariat avec le CNFPT) et privés (mobilisation des fonds FAF).

Axe 3 RENFORCER LA DIFFUSION DE LA LANGUE BEARNAISE/GASCONNE/OCCITANE PAR LES RESEAUX CULTURELS ET LES MEDIAS

MESURE 3.1 Renforcer la valorisation de la langue dans les réseaux de diffusion culturelle

1. Conception d'une action publique affirmative en faveur de l'offre culturelle occitane professionnelle et amateur (adaptation des dispositifs réglementaires et financiers) articulant la valorisation de sa spécificité et son intégration dans les réseaux de diffusion.

2. Mise en œuvre d'un dispositif permettant de renforcer la présence et l'usage effectifs de la langue dans les manifestations culturelles en particulier en faveur de celles déjà existantes (convention spécifique bilinguisme)

3. Conception d'un programme de formation (linguistique, technique, ingénierie culturelle,...) pour les acteurs et les partenaires de l'action culturelle.

4. Conception d'un programme d'appui à la sauvegarde du patrimoine sonore

- recensement et inventaire, collectage, indexation, catalogage, numérisation
- plan de valorisation et de diffusion (bibliothèques, archives, édition, ...)
- détermination de critères de priorisation des actions pour favoriser la valorisation pédagogique.

MESURE 3.2 Renforcer la socialisation de la langue en structurant sa diffusion par les radios et la télévision

1. Etude et mise en place d'un plan de développement et de coordination en faveur de la place de la langue dans les radios associatives et publiques et à la télévision : concevoir une action publique affirmative en faveur de la diffusion de la langue occitane avec une adaptation des dispositifs réglementaires et financiers pour valoriser les partenariats entre les médias publics et associatifs et la mise en place d'un conventionnement d'action linguistique

2. Conception d'un dispositif mutualisé de formation pour les concepteurs, journalistes, animateurs et intervenants des médias utilisant et valorisant la langue ainsi que pour la valorisation des ressources des locuteurs natifs, dans la perspective de la création d'un pôle de compétences inter-régional sur cette thématique

3. Mise en place d'une plate-forme mutualisée (ingénierie, technique, formats, démarches journalistiques, éditoriales, culturelles et artistiques, équipement, financement,...) de conception, création et échanges d'émissions et de programmes.

4. Mise en œuvre d'un programme d'aménagement linguistique (action sur le « corpus » de la langue) en vocabulaire médias (thématiques et transversal) telle que la convergence et la validation collective des enrichissements de vocabulaire (sportif, météo, culturel, agricole, nouvelles technologies, etc...).

5. Engagement d'une réflexion partenariale et structurée sur la place de la langue à la télévision : définition partenariale et application d'un nouveau cahier des charges avec l'opérateur public régional (et recherche de synergies avec l'opérateur régional de Midi-Pyrénées) et étude de la faisabilité d'un projet de télévision locale publique, associative ou mixte par voie hertzienne ou numérique terrestre.

MESURE 3.3 Renforcer par l'organisation collective la diffusion de la langue par la presse et l'édition

1. Conception et application d'un plan d'accompagnement cohérent de la filière livre et de la production audiovisuelle dans leur intégralité : création et édition, diffusion et promotion, traductions et adaptations

2. Etablissement de partenariats organisationnels, rédactionnels et financiers -coordonnés avec l'appui de la MOP « Obratge »- entre les organes de presse dans 3 directions principales : les revues pour enfants et adolescents, les publications d'information grand public bilingues ou intégralement en langue oc et la présence de la langue béarnaise/gasconne/occitane dans les publications des collectivités locales (magazines, bulletins, sites Internet...)

Axe 4 FAVORISER L'OUVERTURE DE NOUVEAUX TERRAINS A LA PRESENCE ET L'EXPRESSION DE LA LANGUE BEARNAISE/GASCONNE/OCCITANE

MESURE 4.1 Favoriser le développement de la signalisation et de l'affichage bilingues

1. Elaboration partenariale d'un schéma de développement d'une signalisation publique bilingue sur la base du volontariat des collectivités et institutions concernées : concevoir et mettre en œuvre un plan pluriannuel coordonné (compétences Etat, ASF, Département, intercommunalités, communes ...) de mise en place d'une signalétique bilingue

2. Etude et mise en place d'un dispositif d'incitation et d'appui technique à l'affichage et à la signalisation bilingues pour les acteurs privés volontaires (commerces, entreprises, sites touristiques, associations,...)

MESURE 4.2 Favoriser l'utilisation progressive de la langue dans les services au public

1. Etude et mise en place d'une politique incitative sur la base des possibilités offertes par la législation en vigueur :

- réaliser une campagne de sensibilisation, d'information et de promotion sur l'utilisation de la langue dans les services au public avec engagement d'une démarche de présence de la langue dans les publications destinées aux administrés.
- concevoir et mettre en œuvre un dispositif d'appui aux services au public :
- programmes et formation linguistique (initiale et permanente) à l'attention des personnels volontaires des services au public
- centre de ressources/mutualisation de l'accès aux compétences liées à la langue : traduction d'actes et de documents, plans de signalisation (bâtiments publics, sites culturels et touristiques...) présence de la langue sur les sites internet et les messageries, transfert de bonnes pratiques
- assessorat technique pour des commissions municipales ou extra-municipales de suivi

2. Identification, conception et mise en oeuvre de programmes spécifiques thématiques à base partenariale au cours de l'avancement de la mise en œuvre du Schéma (bibliothèques, offices de tourisme, comités de fêtes, unions commerciales, clubs sportifs, associations d'animation socioculturelles, toponymie, édition cartographique...)

3. Organisation d'un dispositif de mutualisation financière en faveur du développement de la langue dans les services au public.

MESURE 4.3 Favoriser la présence de la langue dans les TIC

1. Identification, conception et mise en oeuvre de programmes spécifiques pour favoriser l'usage de la langue béarnaise/gasconne/occitane sur Internet dans le domaine de l'éducation, du parascolaire, de l'enseignement supérieur (promotion d'une culture digitale dans les centres éducatifs, travail coopératif entre écoles, bases de données et sites-portal de la connaissance,...) et aux projets TIC conçus et mis en œuvre à destination de publics jeunes

2. Incitation à l'édition de sites en version multilingue visant en particulier à afficher et valoriser les ressources patrimoniales du Département, à accompagner la conduite de politiques de développement économiques, touristiques, audiovisuelles et artistiques et à contribuer à la qualification d'entreprises de la filière multimédia.

- **Annexe 5 : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**



Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Strasbourg, 5.XI.1992

[Rapport explicatif](#)
[English](#)
[Traductions](#)

[Charte européenne des langues régionales ou minoritaires - Site Internet](#)

Préambule

Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Charte,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, notamment afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Considérant que la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe;

Considérant que le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique constitue un droit imprescriptible, conformément aux principes contenus dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies, et conformément à l'esprit de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du Conseil de l'Europe;

Prenant en compte le travail réalisé dans le cadre de la CSCE, et en particulier l'Acte final d'Helsinki de 1975 et le document de la réunion de Copenhague de 1990;

Soulignant la valeur de l'interculturel et du plurilinguisme, et considérant que la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne devraient pas se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre;

Conscients du fait que la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale;

Compte tenu des conditions spécifiques et des traditions historiques propres à chaque région des pays d'Europe,

Sont convenus de ce qui suit:

Partie I – Dispositions générales

Article 1 – Définitions

Au sens de la présente Charte:

- a. par l'expression «langues régionales ou minoritaires», on entend les langues:
 - i. pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat; et
 - ii. différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet Etat;

elle n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat ni les langues des migrants;

- b. par «territoire dans lequel une langue régionale ou minoritaire est pratiquée», on entend l'aire géographique dans laquelle cette langue est le mode d'expression d'un nombre de personnes justifiant l'adoption des différentes mesures de protection et de promotion prévues par la présente Charte;
- c. par «langues dépourvues de territoire», on entend les langues pratiquées par des ressortissants de l'Etat qui sont différentes de la (des) langue(s) pratiquée(s) par le reste de la population de l'Etat, mais qui, bien que traditionnellement pratiquées sur le territoire de l'Etat, ne peuvent pas être rattachées à une aire géographique particulière de celui-ci.

Article 2 – Engagements

1. Chaque Partie s'engage à appliquer les dispositions de la partie II à l'ensemble des langues régionales ou minoritaires pratiquées sur son territoire, qui répondent aux définitions de l'article 1.
2. En ce qui concerne toute langue indiquée au moment de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation, conformément à l'article 3, chaque Partie s'engage à appliquer un minimum de trente-cinq paragraphes ou alinéas choisis parmi les dispositions de la partie III de la présente Charte, dont au moins trois choisis dans chacun des articles 8 et 12 et un dans chacun des articles 9, 10, 11 et 13.

Article 3 – Modalités

1. Chaque Etat contractant doit spécifier dans son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation chaque langue régionale ou minoritaire, ou chaque langue officielle moins répandue sur l'ensemble ou une partie de son territoire, à laquelle s'appliquent les paragraphes choisis conformément au paragraphe 2 de l'article 2.
2. Toute Partie peut, à tout moment ultérieur, notifier au Secrétaire Général qu'elle accepte les obligations découlant des dispositions de tout autre paragraphe de la Charte qui n'avait pas été spécifié dans son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, ou qu'elle appliquera le paragraphe 1 du présent article à d'autres langues régionales ou minoritaires, ou à d'autres langues officielles moins répandues sur l'ensemble ou une partie de son territoire.

3. Les engagements prévus au paragraphe précédent seront réputés partie intégrante de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation et porteront les mêmes effets dès la date de leur notification.

Article 4 – Statuts de protection existants

1. Aucune des dispositions de la présente Charte ne peut être interprétée comme limitant ou dérogeant aux droits garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme.
2. Les dispositions de la présente Charte ne portent pas atteinte aux dispositions plus favorables régissant la situation des langues régionales ou minoritaires, ou le statut juridique des personnes appartenant à des minorités, qui existent déjà dans une Partie ou sont prévues par des accords internationaux bilatéraux ou multilatéraux pertinents.

Article 5 – Obligations existantes

Rien dans la présente Charte ne pourra être interprété comme impliquant le droit d'engager une quelconque activité ou d'accomplir une quelconque action contrevenant aux buts de la Charte des Nations Unies ou à d'autres obligations du droit international, y compris le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

Article 6 – Information

Les Parties s'engagent à veiller à ce que les autorités, organisations et personnes concernées soient informées des droits et devoirs établis par la présente Charte.

Partie II – Objectifs et principes poursuivis conformément au paragraphe 1 de l'article 2

Article 7 – Objectifs et principes

1. En matière de langues régionales ou minoritaires, dans les territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées et selon la situation de chaque langue, les Parties fondent leur politique, leur législation et leur pratique sur les objectifs et principes suivants:
 - a. la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle;
 - b. le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire;
 - c. la nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder;
 - d. la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée;
 - e. le maintien et le développement de relations, dans les domaines couverts par la présente Charte, entre les groupes pratiquant une langue régionale ou minoritaire et d'autres groupes du même Etat parlant une langue pratiquée sous une forme identique ou proche, ainsi que l'établissement de relations culturelles avec d'autres groupes de l'Etat pratiquant des langues différentes;
 - f. la mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés;
 - g. la mise à disposition de moyens permettant aux non-locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire habitant l'aire où cette langue est pratiquée de l'apprendre s'ils le souhaitent;
 - h. la promotion des études et de la recherche sur les langues régionales ou minoritaires dans les universités ou les établissements équivalents;

- i. la promotion des formes appropriées d'échanges transnationaux, dans les domaines couverts par la présente Charte, pour les langues régionales ou minoritaires pratiquées sous une forme identique ou proche dans deux ou plusieurs Etats.
2. Les Parties s'engagent à éliminer, si elles ne l'ont pas encore fait, toute distinction, exclusion, restriction ou préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger le maintien ou le développement de celle-ci. L'adoption de mesures spéciales en faveur des langues régionales ou minoritaires, destinées à promouvoir une égalité entre les locuteurs de ces langues et le reste de la population ou visant à tenir compte de leurs situations particulières, n'est pas considérée comme un acte de discrimination envers les locuteurs des langues plus répandues.
3. Les Parties s'engagent à promouvoir, au moyen de mesures appropriées, la compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays, en faisant notamment en sorte que le respect, la compréhension et la tolérance à l'égard des langues régionales ou minoritaires figurent parmi les objectifs de l'éducation et de la formation dispensées dans le pays, et à encourager les moyens de communication de masse à poursuivre le même objectif.
4. En définissant leur politique à l'égard des langues régionales ou minoritaires, les Parties s'engagent à prendre en considération les besoins et les vœux exprimés par les groupes pratiquant ces langues. Elles sont encouragées à créer, si nécessaire, des organes chargés de conseiller les autorités sur toutes les questions ayant trait aux langues régionales ou minoritaires.
5. Les Parties s'engagent à appliquer, *mutatis mutandis*, les principes énumérés aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus aux langues dépourvues de territoire. Cependant, dans le cas de ces langues, la nature et la portée des mesures à prendre pour donner effet à la présente Charte seront déterminées de manière souple, en tenant compte des besoins et des vœux, et en respectant les traditions et les caractéristiques des groupes qui pratiquent les langues en question.

Partie III – Mesures en faveur de l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique, à prendre en conformité avec les engagements souscrits en vertu du paragraphe 2 de l'article 2

Article 8 – Enseignement

1. En matière d'enseignement, les Parties s'engagent, en ce qui concerne le territoire sur lequel ces langues sont pratiquées, selon la situation de chacune de ces langues et sans préjudice de l'enseignement de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat:
 - a.
 - i. à prévoir une éducation préscolaire assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - ii. à prévoir qu'une partie substantielle de l'éducation préscolaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - iii. à appliquer l'une des mesures visées sous i et ii ci-dessus au moins aux élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est jugé suffisant; ou
 - iv. si les pouvoirs publics n'ont pas de compétence directe dans le domaine de l'éducation préscolaire, à favoriser et/ou à encourager l'application des mesures visées sous i à iii ci-dessus;
 - b.
 - i. à prévoir un enseignement primaire assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - ii. à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement primaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou

- iii. à prévoir, dans le cadre de l'éducation primaire, que l'enseignement des langues régionales ou minoritaires concernées fasse partie intégrante du curriculum; ou
 - iv. à appliquer l'une des mesures visées sous i à iii ci-dessus au moins aux élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est jugé suffisant;
- c.
- i. à prévoir un enseignement secondaire assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - ii. à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement secondaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - iii. à prévoir, dans le cadre de l'éducation secondaire, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires comme partie intégrante du curriculum; ou
 - iv. à appliquer l'une des mesures visées sous i à iii ci-dessus au moins aux élèves qui le souhaitent – ou, le cas échéant, dont les familles le souhaitent – en nombre jugé suffisant;
- d.
- i. à prévoir un enseignement technique et professionnel qui soit assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - ii. à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement technique et professionnel soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées; ou
 - iii. à prévoir, dans le cadre de l'éducation technique et professionnelle, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires concernées comme partie intégrante du curriculum; ou
 - iv. à appliquer l'une des mesures visées sous i à iii ci-dessus au moins aux élèves qui le souhaitent – ou, le cas échéant, dont les familles le souhaitent – en nombre jugé suffisant;
- e.
- i. à prévoir un enseignement universitaire et d'autres formes d'enseignement supérieur dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - ii. à prévoir l'étude de ces langues, comme disciplines de l'enseignement universitaire et supérieur; ou
 - iii. si, en raison du rôle de l'Etat vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur, les alinéas i et ii ne peuvent pas être appliqués, à encourager et/ou à autoriser la mise en place d'un enseignement universitaire ou d'autres formes d'enseignement supérieur dans les langues régionales ou minoritaires, ou de moyens permettant d'étudier ces langues à l'université ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur;
- f.
- i. à prendre des dispositions pour que soient donnés des cours d'éducation des adultes ou d'éducation permanente assurés principalement ou totalement dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - ii. à proposer ces langues comme disciplines de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente; ou
 - iii. si les pouvoirs publics n'ont pas de compétence directe dans le domaine de l'éducation des adultes, à favoriser et/ou à encourager l'enseignement de ces langues dans le cadre de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente;
- g. à prendre des dispositions pour assurer l'enseignement de l'histoire et de la culture dont la langue régionale ou minoritaire est l'expression;

- h. à assurer la formation initiale et permanente des enseignants nécessaire à la mise en œuvre de ceux des paragraphes a à g acceptés par la Partie;
 - i. à créer un ou plusieurs organe(s) de contrôle chargé(s) de suivre les mesures prises et les progrès réalisés dans l'établissement ou le développement de l'enseignement des langues régionales ou minoritaires, et à établir sur ces points des rapports périodiques qui seront rendus publics.
2. En matière d'enseignement et en ce qui concerne les territoires autres que ceux sur lesquels les langues régionales ou minoritaires sont traditionnellement pratiquées, les Parties s'engagent à autoriser, à encourager ou à mettre en place, si le nombre des locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire le justifie, un enseignement dans ou de la langue régionale ou minoritaire aux stades appropriés de l'enseignement.

Article 9 – Justice

1. Les Parties s'engagent, en ce qui concerne les circonscriptions des autorités judiciaires dans lesquelles réside un nombre de personnes pratiquant les langues régionales ou minoritaires qui justifie les mesures spécifiées ci-après, selon la situation de chacune de ces langues et à la condition que l'utilisation des possibilités offertes par le présent paragraphe ne soit pas considérée par le juge comme faisant obstacle à la bonne administration de la justice:

- a. dans les procédures pénales:
 - i. à prévoir que les juridictions, à la demande d'une des parties, mènent la procédure dans les langues régionales ou minoritaires; et/ou
 - ii. à garantir à l'accusé le droit de s'exprimer dans sa langue régionale ou minoritaire; et/ou
 - iii. à prévoir que les requêtes et les preuves, écrites ou orales, ne soient pas considérées comme irrecevables au seul motif qu'elles sont formulées dans une langue régionale ou minoritaire; et/ou
 - iv. à établir dans ces langues régionales ou minoritaires, sur demande, les actes liés à une procédure judiciaire,

si nécessaire par un recours à des interprètes et à des traductions n'entraînant pas de frais additionnels pour les intéressés;

- b. dans les procédures civiles:
 - i. à prévoir que les juridictions, à la demande d'une des parties, mènent la procédure dans les langues régionales ou minoritaires; et/ou
 - ii. à permettre, lorsqu'une partie à un litige doit comparaître en personne devant un tribunal, qu'elle s'exprime dans sa langue régionale ou minoritaire sans pour autant encourir des frais additionnels; et/ou
 - iii. à permettre la production de documents et de preuves dans les langues régionales ou minoritaires,

si nécessaire par un recours à des interprètes et à des traductions;

- c. dans les procédures devant les juridictions compétentes en matière administrative:
 - i. à prévoir que les juridictions, à la demande d'une des parties, mènent la procédure dans les langues régionales ou minoritaires; et/ou
 - ii. à permettre, lorsqu'une partie à un litige doit comparaître en personne devant un tribunal, qu'elle s'exprime dans sa langue régionale ou minoritaire sans pour autant encourir des frais additionnels; et/ou
 - iii. à permettre la production de documents et de preuves dans les langues régionales ou minoritaires,

si nécessaire par un recours à des interprètes et à des traductions;

- d. à prendre des mesures afin que l'application des alinéas i et iii des paragraphes b et c ci-dessus et l'emploi éventuel d'interprètes et de traductions n'entraînent pas de frais additionnels pour les intéressés.
2. Les Parties s'engagent:
 - a. à ne pas refuser la validité des actes juridiques établis dans l'Etat du seul fait qu'ils sont rédigés dans une langue régionale ou minoritaire; ou
 - b. à ne pas refuser la validité, entre les parties, des actes juridiques établis dans l'Etat du seul fait qu'ils sont rédigés dans une langue régionale ou minoritaire, et à prévoir qu'ils seront opposables aux tiers intéressés non locuteurs de ces langues, à la condition que le contenu de l'acte soit porté à leur connaissance par celui qui le fait valoir; ou
 - c. à ne pas refuser la validité, entre les parties, des actes juridiques établis dans l'Etat du seul fait qu'ils sont rédigés dans une langue régionale ou minoritaire.
3. Les Parties s'engagent à rendre accessibles, dans les langues régionales ou minoritaires, les textes législatifs nationaux les plus importants et ceux qui concernent particulièrement les utilisateurs de ces langues, à moins que ces textes ne soient déjà disponibles autrement.

Article 10 – Autorités administratives et services publics

1. Dans les circonscriptions des autorités administratives de l'Etat dans lesquelles réside un nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires qui justifie les mesures ci-après et selon la situation de chaque langue, les Parties s'engagent, dans la mesure où cela est raisonnablement possible:
 - a.
 - i. à veiller à ce que ces autorités administratives utilisent les langues régionales ou minoritaires; ou
 - ii. à veiller à ce que ceux de leurs agents qui sont en contact avec le public emploient les langues régionales ou minoritaires dans leurs relations avec les personnes qui s'adressent à eux dans ces langues; ou
 - iii. à veiller à ce que les locuteurs de langues régionales ou minoritaires puissent présenter des demandes orales ou écrites et recevoir une réponse dans ces langues; ou
 - iv. à veiller à ce que les locuteurs de langues régionales ou minoritaires puissent présenter des demandes orales ou écrites dans ces langues; ou
 - v. à veiller à ce que les locuteurs des langues régionales ou minoritaires puissent soumettre valablement un document rédigé dans ces langues;
 - b. à mettre à disposition des formulaires et des textes administratifs d'usage courant pour la population dans les langues régionales ou minoritaires, ou dans des versions bilingues;
 - c. à permettre aux autorités administratives de rédiger des documents dans une langue régionale ou minoritaire.
2. En ce qui concerne les autorités locales et régionales sur les territoires desquels réside un nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires qui justifie les mesures ci-après, les Parties s'engagent à permettre et/ou à encourager:
 - a. l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans le cadre de l'administration régionale ou locale;
 - b. la possibilité pour les locuteurs de langues régionales ou minoritaires de présenter des demandes orales ou écrites dans ces langues;
 - c. la publication par les collectivités régionales des textes officiels dont elles sont à l'origine également dans les langues régionales ou minoritaires;

- d. la publication par les collectivités locales de leurs textes officiels également dans les langues régionales ou minoritaires;
 - e. l'emploi par les collectivités régionales des langues régionales ou minoritaires dans les débats de leurs assemblées, sans exclure, cependant, l'emploi de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat;
 - f. l'emploi par les collectivités locales de langues régionales ou minoritaires dans les débats de leurs assemblées, sans exclure, cependant, l'emploi de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat;
 - g. l'emploi ou l'adoption, le cas échéant conjointement avec la dénomination dans la (les) langue(s) officielle(s), des formes traditionnelles et correctes de la toponymie dans les langues régionales ou minoritaires.
3. En ce qui concerne les services publics assurés par les autorités administratives ou d'autres personnes agissant pour le compte de celles-ci, les Parties contractantes s'engagent, sur les territoires dans lesquels les langues régionales ou minoritaires sont pratiquées, en fonction de la situation de chaque langue et dans la mesure où cela est raisonnablement possible:
 - a. à veiller à ce que les langues régionales ou minoritaires soient employées à l'occasion de la prestation de service; ou
 - b. à permettre aux locuteurs de langues régionales ou minoritaires de formuler une demande et à recevoir une réponse dans ces langues; ou
 - c. à permettre aux locuteurs de langues régionales ou minoritaires de formuler une demande dans ces langues.
 4. Aux fins de la mise en œuvre des dispositions des paragraphes 1, 2 et 3 qu'elles ont acceptées, les Parties s'engagent à prendre une ou plusieurs des mesures suivantes:
 - a. la traduction ou l'interprétation éventuellement requises;
 - b. le recrutement et, le cas échéant, la formation des fonctionnaires et autres agents publics en nombre suffisant;
 - c. la satisfaction, dans la mesure du possible, des demandes des agents publics connaissant une langue régionale ou minoritaire d'être affectés dans le territoire sur lequel cette langue est pratiquée.
 5. Les Parties s'engagent à permettre, à la demande des intéressés, l'emploi ou l'adoption de patronymes dans les langues régionales ou minoritaires.

Article 11 – Médias

1. Les Parties s'engagent, pour les locuteurs des langues régionales ou minoritaires, sur les territoires où ces langues sont pratiquées, selon la situation de chaque langue, dans la mesure où les autorités publiques ont, de façon directe ou indirecte, une compétence, des pouvoirs ou un rôle dans ce domaine, en respectant les principes d'indépendance et d'autonomie des médias:
 - a. dans la mesure où la radio et la télévision ont une mission de service public:
 - i. à assurer la création d'au moins une station de radio et une chaîne de télévision dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - ii. à encourager et/ou à faciliter la création d'au moins une station de radio et une chaîne de télévision dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - iii. à prendre les dispositions appropriées pour que les diffuseurs programment des émissions dans les langues régionales ou minoritaires;
 - b.
 1. à encourager et/ou à faciliter la création d'au moins une station de radio dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 2. à encourager et/ou à faciliter l'émission de programmes de radio dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière;
 - c.

- 0. à encourager et/ou à faciliter la création d'au moins une chaîne de télévision dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - 1. à encourager et/ou à faciliter la diffusion de programmes de télévision dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière;
 - d. à encourager et/ou à faciliter la production et la diffusion d'œuvres audio et audiovisuelles dans les langues régionales ou minoritaires;
 - e.
 - 0. à encourager et/ou à faciliter la création et/ou le maintien d'au moins un organe de presse dans les langues régionales ou minoritaires; ou
 - 1. à encourager et/ou à faciliter la publication d'articles de presse dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière;
 - f.
 - 0. à couvrir les coûts supplémentaires des médias employant les langues régionales ou minoritaires, lorsque la loi prévoit une assistance financière, en général, pour les médias; ou
 - 1. à étendre les mesures existantes d'assistance financière aux productions audiovisuelles en langues régionales ou minoritaires;
 - g. à soutenir la formation de journalistes et autres personnels pour les médias employant les langues régionales ou minoritaires.
2. Les Parties s'engagent à garantir la liberté de réception directe des émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une langue pratiquée sous une forme identique ou proche d'une langue régionale ou minoritaire, et à ne pas s'opposer à la retransmission d'émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une telle langue. Elles s'engagent en outre à veiller à ce qu'aucune restriction à la liberté d'expression et à la libre circulation de l'information dans une langue pratiquée sous une forme identique ou proche d'une langue régionale ou minoritaire ne soit imposée à la presse écrite. L'exercice des libertés mentionnées ci-dessus, comportant des devoirs et des responsabilités, peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles, ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.
 3. Les Parties s'engagent à veiller à ce que les intérêts des locuteurs de langues régionales ou minoritaires soient représentés ou pris en considération dans le cadre des structures éventuellement créées conformément à la loi, ayant pour tâche de garantir la liberté et la pluralité des médias.

Article 12 – Activités et équipements culturels

1. En matière d'activités et d'équipements culturels – en particulier de bibliothèques, de vidéothèques, de centres culturels, de musées, d'archives, d'académies, de théâtres et de cinémas, ainsi que de travaux littéraires et de production cinématographique, d'expression culturelle populaire, de festivals, d'industries culturelles, incluant notamment l'utilisation des technologies nouvelles – les Parties s'engagent, en ce qui concerne le territoire sur lequel de telles langues sont pratiquées et dans la mesure où les autorités publiques ont une compétence, des pouvoirs ou un rôle dans ce domaine:
 - a. à encourager l'expression et les initiatives propres aux langues régionales ou minoritaires, et à favoriser les différents moyens d'accès aux œuvres produites dans ces langues;
 - b. à favoriser les différents moyens d'accès dans d'autres langues aux œuvres produites dans les langues régionales ou minoritaires, en aidant et en

- développant les activités de traduction, de doublage, de post-synchronisation et de sous-titrage;
- c. à favoriser l'accès dans des langues régionales ou minoritaires à des œuvres produites dans d'autres langues, en aidant et en développant les activités de traduction, de doublage, de post-synchronisation et de sous-titrage;
 - d. à veiller à ce que les organismes chargés d'entreprendre ou de soutenir diverses formes d'activités culturelles intègrent dans une mesure appropriée la connaissance et la pratique des langues et des cultures régionales ou minoritaires dans les opérations dont ils ont l'initiative ou auxquelles ils apportent un soutien;
 - e. à favoriser la mise à la disposition des organismes chargés d'entreprendre ou de soutenir des activités culturelles d'un personnel maîtrisant la langue régionale ou minoritaire, en plus de la (des) langue(s) du reste de la population;
 - f. à favoriser la participation directe, en ce qui concerne les équipements et les programmes d'activités culturelles, de représentants des locuteurs de la langue régionale ou minoritaire;
 - g. à encourager et/ou à faciliter la création d'un ou de plusieurs organismes chargés de collecter, de recevoir en dépôt et de présenter ou publier les œuvres produites dans les langues régionales ou minoritaires;
 - h. le cas échéant, à créer et/ou à promouvoir et financer des services de traduction et de recherche terminologique en vue, notamment, de maintenir et de développer dans chaque langue régionale ou minoritaire une terminologie administrative, commerciale, économique, sociale, technologique ou juridique adéquate.
2. En ce qui concerne les territoires autres que ceux sur lesquels les langues régionales ou minoritaires sont traditionnellement pratiquées, les Parties s'engagent à autoriser, à encourager et/ou à prévoir, si le nombre des locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire le justifie, des activités ou équipements culturels appropriés, conformément au paragraphe précédent.
 3. Les Parties s'engagent, dans leur politique culturelle à l'étranger, à donner une place appropriée aux langues régionales ou minoritaires et à la culture dont elles sont l'expression.

Article 13 – Vie économique et sociale

1. En ce qui concerne les activités économiques et sociales, les Parties s'engagent, pour l'ensemble du pays:
 - a. à exclure de leur législation toute disposition interdisant ou limitant sans raisons justifiables le recours à des langues régionales ou minoritaires dans les documents relatifs à la vie économique ou sociale, et notamment dans les contrats de travail et dans les documents techniques tels que les modes d'emploi de produits ou d'équipements;
 - b. à interdire l'insertion, dans les règlements internes des entreprises et les actes privés, de clauses excluant ou limitant l'usage des langues régionales ou minoritaires, tout au moins entre les locuteurs de la même langue;
 - c. à s'opposer aux pratiques tendant à décourager l'usage des langues régionales ou minoritaires dans le cadre des activités économiques ou sociales;
 - d. à faciliter et/ou à encourager par d'autres moyens que ceux visés aux alinéas ci-dessus l'usage des langues régionales ou minoritaires.
2. En matière d'activités économiques et sociales, les Parties s'engagent, dans la mesure où les autorités publiques ont une compétence, dans le territoire sur lequel les langues régionales ou minoritaires sont pratiquées, et dans la mesure où cela est raisonnablement possible:

- a. à définir, par leurs réglementations financières et bancaires, des modalités permettant, dans des conditions compatibles avec les usages commerciaux, l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la rédaction d'ordres de paiement (chèques, traites, etc.) ou d'autres documents financiers, ou, le cas échéant, à veiller à la mise en œuvre d'un tel processus;
- b. dans les secteurs économiques et sociaux relevant directement de leur contrôle (secteur public), à réaliser des actions encourageant l'emploi des langues régionales ou minoritaires;
- c. à veiller à ce que les équipements sociaux tels que les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers offrent la possibilité de recevoir et de soigner dans leur langue les locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire nécessitant des soins pour des raisons de santé, d'âge ou pour d'autres raisons;
- d. à veiller, selon des modalités appropriées, à ce que les consignes de sécurité soient également rédigées dans les langues régionales ou minoritaires;
- e. à rendre accessibles dans les langues régionales ou minoritaires les informations fournies par les autorités compétentes concernant les droits des consommateurs.

Article 14 – Echanges transfrontaliers

Les Parties s'engagent:

- a. à appliquer les accords bilatéraux et multilatéraux existants qui les lient aux Etats où la même langue est pratiquée de façon identique ou proche, ou à s'efforcer d'en conclure, si nécessaire, de façon à favoriser les contacts entre les locuteurs de la même langue dans les Etats concernés, dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'information, de la formation professionnelle et de l'éducation permanente;
- b. dans l'intérêt des langues régionales ou minoritaires, à faciliter et/ou à promouvoir la coopération à travers les frontières, notamment entre collectivités régionales ou locales sur le territoire desquelles la même langue est pratiquée de façon identique ou proche.

Partie IV – Application de la Charte

Article 15 – Rapports périodiques

1. Les Parties présenteront périodiquement au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, sous une forme à déterminer par le Comité des Ministres, un rapport sur la politique suivie, conformément à la partie II de la présente Charte, et sur les mesures prises en application des dispositions de la partie III qu'elles ont acceptées. Le premier rapport doit être présenté dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Charte à l'égard de la Partie en question, les autres rapports à des intervalles de trois ans après le premier rapport.
2. Les Parties rendront leurs rapports publics.

Article 16 – Examen des rapports

1. Les rapports présentés au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en application de l'article 15 seront examinés par un comité d'experts constitué conformément à l'article 17.
2. Des organismes ou associations légalement établis dans une Partie pourront attirer l'attention du comité d'experts sur des questions relatives aux engagements pris par cette Partie en vertu de la partie III de la présente Charte. Après avoir consulté la Partie intéressée, le comité d'experts pourra tenir compte de ces informations dans la

préparation du rapport visé au paragraphe 3 du présent article. Ces organismes ou associations pourront en outre soumettre des déclarations quant à la politique suivie par une Partie, conformément à la partie II.

3. Sur la base des rapports visés au paragraphe 1 et des informations visées au paragraphe 2, le comité d'experts préparera un rapport à l'attention du Comité des Ministres. Ce rapport sera accompagné des observations que les Parties seront invitées à formuler et pourra être rendu public par le Comité des Ministres.
4. Le rapport visé au paragraphe 3 contiendra en particulier les propositions du comité d'experts au Comité des Ministres en vue de la préparation, le cas échéant, de toute recommandation de ce dernier à une ou plusieurs Parties.
5. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe fera un rapport biennal détaillé à l'Assemblée parlementaire sur l'application de la Charte.

Article 17 – Comité d'experts

1. Le comité d'experts sera composé d'un membre pour chaque Partie, désigné par le Comité des Ministres sur une liste de personnes de la plus haute intégrité, d'une compétence reconnue dans les matières traitées par la Charte, qui seront proposées par la Partie concernée.
2. Les membres du comité seront nommés pour une période de six ans et leur mandat sera renouvelable. Si un membre ne peut remplir son mandat, il sera remplacé conformément à la procédure prévue au paragraphe 1, et le membre nommé en remplacement achèvera le terme du mandat de son prédécesseur.
3. Le comité d'experts adoptera son règlement intérieur. Son secrétariat sera assuré par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Partie V – Dispositions finales

Article 18

La présente Charte est ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle sera soumise à ratification, acceptation ou approbation. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés près le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Article 19

1. La présente Charte entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après la date à laquelle cinq Etats membres du Conseil de l'Europe auront exprimé leur consentement à être liés par la Charte, conformément aux dispositions de l'article 18.
2. Pour tout Etat membre qui exprimera ultérieurement son consentement à être lié par la Charte, celle-ci entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après la date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

Article 20

1. Après l'entrée en vigueur de la présente Charte, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pourra inviter tout Etat non membre du Conseil de l'Europe à adhérer à la Charte.
2. Pour tout Etat adhérent, la Charte entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après la date de dépôt de l'instrument d'adhésion près le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Article 21

1. Tout Etat peut, au moment de la signature ou au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, formuler une ou plusieurs réserve(s) aux paragraphes 2 à 5 de l'article 7 de la présente Charte. Aucune autre réserve n'est admise.
2. Tout Etat contractant qui a formulé une réserve en vertu du paragraphe précédent peut la retirer en tout ou en partie en adressant une notification au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le retrait prendra effet à la date de réception de la notification par le Secrétaire Général.

Article 22

1. Toute Partie peut, à tout moment, dénoncer la présente Charte en adressant une notification au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.
2. La dénonciation prendra effet le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de six mois après la date de réception de la notification par le Secrétaire Général.

Article 23

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe notifiera aux Etats membres du Conseil et à tout Etat ayant adhéré à la présente Charte:

- a. toute signature;
- b. le dépôt de tout instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion;
- c. toute date d'entrée en vigueur de la présente Charte, conformément à ses articles 19 et 20;
- d. toute notification reçue en application des dispositions de l'article 3, paragraphe 2;
- e. tout autre acte, notification ou communication ayant trait à la présente Charte.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Charte.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 1992, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en communiquera copie certifiée conforme à chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et à tout Etat invité à adhérer à la présente Charte.

Source : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>

- **Annexe 6 : Résolution de l'Académie française**

« La langue de la République est le français »

Le 12 juin 2008

Déclaration de l'Académie française

Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence : « La langue de la République est le français ».

Or, le 22 mai dernier, les députés ont voté un texte dont les conséquences portent atteinte à l'identité nationale. Ils ont souhaité que soit ajoutée dans la Constitution, à l'article 1er, dont la première phrase commence par les mots : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », une phrase terminale : « Les langues régionales appartiennent à son patrimoine ».

Les langues régionales appartiennent à notre patrimoine culturel et social. Qui en doute ? Elles expriment des réalités et des sensibilités qui participent à la richesse de notre Nation. Mais pourquoi cette apparition soudaine dans la Constitution ?

Le droit ne décrit pas, il engage. Surtout lorsqu'il s'agit du droit des droits, la Constitution.

Au surplus, il nous paraît que placer les langues régionales de France avant la langue de la République est un défi à la simple logique, un déni de la République, une confusion du principe constitutif de la Nation et de l'objet d'une politique.

Les conséquences du texte voté par l'Assemblée sont graves. Elles mettent en cause, notamment, l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice. L'Académie française, qui a reçu le mandat de veiller à la langue française dans son usage et son rayonnement, en appelle à la Représentation nationale. Elle demande le retrait de ce texte dont les excellentes intentions peuvent et doivent s'exprimer ailleurs, mais qui n'a pas sa place dans la Constitution.

Déclaration votée à l'unanimité par les membres de l'Académie française dans sa séance du 12 juin 2008.

Source : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-langue-de-la-republique-est-le-francais>

- **Annexe 7 : Les journaux et le débat sur des langues régionales dans la constitution**

Dans L'Express :

Pour ou contre les langues régionales dans la Constitution?

Par Olivier Le Naire, publié le 17/06/2008 à 17:24

L'Académie française, inquiète de la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution, a demandé le retrait d'un article de loi en ce sens voté en mai par l'Assemblée nationale. Les réactions, contrastées, d'Edmond Simeoni, l'un des "pères" du nationalisme corse, et de l'historien Max Gallo.

CONTRE

Pour l'historien Max Gallo, membre de l'Académie française, "l'unité de la République est en jeu".

"Même si je suis entièrement d'accord avec la résolution de l'Académie française -votée à l'unanimité- qui s'oppose à la reconnaissance constitutionnelle des langues, je m'exprime ici en mon nom propre.

Depuis cinq siècles, le français a forgé notre pays. Quand se pose la question de la langue, c'est aussi la question de la nation, de la République et de son unité qui est mise sur la table. Je n'ai absolument rien contre les parlers régionaux, qui participent à la richesse de notre culture.

En revanche, les faire entrer dans la Constitution peut être une porte ouverte vers la ratification de la Charte européenne sur les langues régionales, puisque le Conseil constitutionnel ne pourra plus, comme par le passé, s'y opposer. Et cela, je n'en veux pas.

Si c'était le cas, demain, n'importe qui pourrait, par exemple, ester en justice dans la langue de son choix. Cela conduirait un peu plus encore à l'émiettement d'une nation déjà touchée par les communautarismes de toutes sortes. Et je ne souhaite pas que nous prenions le risque de la division nationale.

Chacun peut, s'il le veut, pratiquer librement la langue de sa région en France, et c'est très bien. Alors quel besoin de mêler la Constitution à cette affaire ?"

POUR

La demande de l'Académie française a irrité les défenseurs des langues minoritaires comme Edmond Simeoni, l'un des "pères" du nationalisme corse.

"Je suis scandalisé qu'une institution de cette portée s'abaisse à ce niveau.

L'inquiétude concernant la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution n'a pas lieu d'être. Dire que les députés ont porté atteinte à l'identité nationale en souhaitant "que les langues régionales appartiennent au patrimoine", c'est tout de même grotesque.

Ça ne fait que perpétuer la mise en cause de l'unité nationale et de son principal fleuron qu'est la langue française. Elle a produit des "Voltaire", des "Montesquieu" et elle pense qu'elle pourrait être menacée par des langues régionales. C'est aberrant.

Si l'article 1 de la Constitution n'est pas modifié comme prévu, la France ne pourra pas modifier la charte des langues minoritaires. Ils ont placé cette mesure en protection contre d'éventuelles revendications.

Je pense que l'Europe entière a donné la leçon à la France: ailleurs, les langues régionales sont reconnues. La France ferait mieux de se demander pourquoi elle est aujourd'hui écrasée par l'Anglais."

Source : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/pour-ou-contre-les-langues-regionales-dans-la-constitution_512991.html

Dans Libération :

L'Académie française contre les langues régionales dans la Constitution

17 juin 2008 à 07:00

L'Académie française s'inquiète de la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution, qui porte selon elle «atteinte à l'identité nationale».

Par AFP

La démarche est suffisamment rare pour qu'on en parle. L'Académie française s'est élevée contre la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution et demande que la loi votée en mai soit retirée. «Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence: La langue de la République est le français», écrivent les académiciens dans une «déclaration» diffusée lundi.

Or, les députés ont, selon eux, adopté en première lecture le 22 mai un texte «dont les conséquences portent atteinte à l'identité nationale».

«Ils ont souhaité que soit ajoutée dans la Constitution, à l'article 1er, dont la phrase commence par les mots: La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, une phrase terminale: Les langues régionales appartiennent à son patrimoine», rappellent-ils.

Un amendement en ce sens au projet de loi sur la réforme des institutions déposé par le président UMP de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, Jean-Luc Warsmann, avait alors été voté à la quasi-unanimité.

S'ils ne contestent pas l'importance des langues régionales, les académiciens s'interrogent sur «cette apparition soudaine dans la Constitution», qui met «en cause, notamment, l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice».

L'Académie, «qui a reçu le mandat de veiller à la langue française dans son usage et son rayonnement», demande «le retrait de ce texte dont les excellentes intentions peuvent et doivent s'exprimer ailleurs, mais qui n'a pas sa place dans la Constitution».

Les académiciens contestent en particulier la primauté donnée aux langues régionales, désormais inscrites dans l'article 1 de la Constitution alors que la langue française reste mentionnée dans l'article 2. «Il nous paraît que placer les langues régionales de France avant la langue de la République est un défi à la simple logique, un déni de la République, une confusion du principe constitutif de la Nation et de l'objet d'une politique», écrivent-ils.

Les déclarations de l'Académie de ce type sont «rares et traduisent une vraie préoccupation» des académiciens, souligne-t-on Quai Conti.

L'institution est ainsi intervenue ces dernières années pour donner sa position et «attirer l'attention» des différents acteurs dans les débats sur la simplification de l'orthographe, la place du français dans les programmes scolaires ou la féminisation des noms de métiers et fonctions.

Lors de la discussion sur la réforme des institutions à l'Assemblée, la garde des Sceaux, Rachida Dati, avait donné son accord à l'amendement Warsmann. Le texte doit être examiné à partir de mardi au Sénat.

Source : <http://www.liberation.fr/societe/010130201-l-academie-francaise-contre-les-langues-regionales-dans-la-constitution>

Dans Le Figaro :

L'Académie contre les langues régionales dans la Constitution

lefigaro.fr (avec AFP) Mis à jour le 16/06/2008 à 12:59 | publié le 16/06/2008 à 12:59

Les immortels estiment que la reconnaissance des langues voulue par les députés porte «atteinte à l'identité nationale».

Trois semaines après son adoption par l'Assemblée nationale, l'Académie française s'est prononcée contre le texte qui inscrit la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution. «Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence: +La langue de la République est le français», écrivent les immortels dans une déclaration diffusée lundi.

Selon les académiciens, le 22 mai, les députés ont voté à la quasi-unanimité un texte «dont les conséquences portent atteinte à l'identité nationale». «Ils ont souhaité que soit ajoutée dans la Constitution, à l'article 1er, dont la phrase commence par les mots : +La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale+, une phrase terminale: +Les langues régionales appartiennent à son patrimoine+», rappellent-ils.

«Qui en doute ?», soulignent les quarante membres de l'institution, en s'interrogeant sur «cette apparition soudaine dans la Constitution».

Selon eux, en effet, cet amendement surprise présenté par le président UMP de la commission des lois, Jean-Luc Warsmann, met notamment en cause «l'accès égal de tous à l'Administration et à la justice».

L'Académie, «qui a reçu le mandat de veiller à la langue française dans son usage et son rayonnement», demande «le retrait de ce texte dont les excellentes intentions peuvent et doivent s'exprimer ailleurs, mais qui n'a pas sa place dans la Constitution».

Source : <http://www.lefigaro.fr/culture/2008/06/16/03004-20080616ARTFIG00468-l-academie-contre-les-langues-regionales-dans-la-constitution.php>

Dans Le point :

L'Académie française contre l'inscription des langues régionales dans la Constitution

AFP- Publié le 16/06/2008 à 12:05 - Modifié le 16/06/2008 à 14:51

L'Académie française s'inquiète de la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution, qui porte selon elle "atteinte à l'identité nationale", et demande le retrait d'un article de loi en ce sens voté en mai par l'Assemblée nationale.

Une démarche "extrêmement rare" de l'institution, dont la mission est notamment de "veiller sur la langue française", souligne-t-on à l'Académie.

"Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence: La langue de la République est le français", écrivent les académiciens dans une "déclaration" diffusée lundi.

Or, les députés ont, selon eux, adopté en première lecture le 22 mai un texte "dont les conséquences portent atteinte à l'identité nationale".

"Ils ont souhaité que soit ajoutée dans la Constitution, à l'article 1er, dont la phrase commence par les mots : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, une phrase terminale: Les langues régionales appartiennent à son patrimoine", rappellent-ils.

Un amendement en ce sens au projet de loi sur la réforme des institutions déposé par le président UMP de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, Jean-Luc Warsmann, avait alors été voté à la quasi-unanimité.

S'ils ne contestent pas l'importance des langues régionales, les académiciens s'interrogent sur "cette apparition soudaine dans la Constitution", qui met "en cause, notamment, l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice".

L'Académie, "qui a reçu le mandat de veiller à la langue française dans son usage et son rayonnement", demande "le retrait de ce texte dont les excellentes intentions peuvent et doivent s'exprimer ailleurs, mais qui n'a pas sa place dans la Constitution".

Les académiciens contestent en particulier la primauté donnée aux langues régionales, désormais inscrites dans l'article 1 de la Constitution alors que la langue française reste mentionnée dans l'article 2. "Il nous paraît que placer les langues régionales de France avant la langue de la République est un défi à la simple logique, un déni de la République, une confusion du principe constitutif de la Nation et de l'objet d'une politique", écrivent-ils.

Les déclarations de l'Académie de ce type sont "rares et traduisent une vraie préoccupation" des académiciens, souligne-t-on Quai Conti.

L'institution est ainsi intervenue ces dernières années pour donner sa position et "attirer l'attention" des différents acteurs dans les débats sur la simplification de l'orthographe, la place du français dans les programmes scolaires ou la féminisation des noms de métiers et fonctions.

Lors de la discussion sur la réforme des institutions à l'Assemblée, la garde des Sceaux, Rachida Dati, avait donné son accord à l'amendement Warsmann. Le texte doit être examiné à partir de mardi au Sénat.

Par **Dominique CHABROL**

Source : <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2008-06-16/l-academie-francaise-contre-l-inscription-des-langues-regionales/920/0/253437>

Dans L'humanité :

le 13 Janvier 2012

L'Humanité des débats Table ronde

La République menacée par les langues de France ?

Avec OLIVIER AMIEL, docteur en droit, délégué du Mouvement républicain et citoyen (MRC) chargé de la culture. DOMINIQUE BUCCHINI, président de l'Assemblée de Corse (PCF et Front de gauche). RENÉ MERLE, historien, auteur.

Rappel des faits Le corse, l'occitan, le basque, le breton, le catalan, l'alsacien et autres langues régionales ou minoritaires parlées sur le territoire national sont aujourd'hui reconnues comme appartenant au patrimoine culturel de la France.

Faut-il encore que les conditions soient réunies et les moyens accordés pour assurer leur apprentissage et leur promotion. La pluralité culturelle et le plurilinguisme sont des enjeux qui prennent pleinement place dans le débat de la présidentielle. Rejetant tout repli identitaire, la valorisation des autres langues de France s'inscrit dans une ouverture aux autres et au monde. Elles ne menacent pas, comme certains s'en inquiètent, l'unité de la République ou le devenir de la langue française. « Les cultures et les langues sont égales entre elles, comme les citoyens d'une même République », écrivait Félix Castan. Écrivain occitan et théoricien de la décentralisation culturelle, il n'a eu de cesse de militer pour une « nation une politiquement et culturellement plurielle ».

En ce XXI^e siècle, est-ce utile, selon vous, de promouvoir les autres langues de France, régionales ou minoritaires ? Pourquoi ?

Dominique Bucchini. La scolarisation de masse s'est opérée, à partir du XIX^e siècle, dans un objectif d'uniformisation sur la base de la langue française mais au détriment des autres langues existantes, dévalorisées sous le nom de « dialectes » ou de « patois ». L'apprentissage du français, grande langue de communication, a permis une « promotion » sociale. Mais si l'on considère que la langue constitue le lien le plus fort reliant les hommes dans la « cité », on mesure combien l'exclusion de ces langues pourtant largement utilisées dans l'espace français a pu être un facteur destructurant pour les formations socio-historiques concernées comme pour les individus eux-mêmes. Le socio-linguiste Jean-Baptiste Marcellesi a écrit, il y a trente ans, que « dans le territoire le plus diversifié en Europe du point de vue linguistique, une langue commune a pu être diffusée au point de masquer l'existence d'autres systèmes qu'elle semblait avoir recouvert ». Parler une langue constitutive de sa personnalité, de son identité, c'est un droit individuel fondamental et cela implique évidemment son usage non seulement dans la sphère privée mais aussi dans l'espace public. La première utilité de la promotion de ces langues « minoritaires » est donc de rétablir dans leur droit des locuteurs actifs ou aspirant à se réapproprier cette part de leur patrimoine personnel et collectif afin de participer à l'effort de promotion de la diversité culturelle. Les langues de France sont

aujourd'hui reconnues, constitutionnellement, comme un patrimoine. La promotion de ce patrimoine linguistique doit comporter un volet consacré à l'enseignement, sachant que la connaissance de deux langues facilite l'accession au plurilinguisme, un atout précieux pour les jeunes générations.

Olivier Amiel. Nos langues régionales sont une richesse à préserver et même à cultiver, mais dans un strict respect de l'unité républicaine, car des intentions pernicieuses peuvent se parer des meilleures intentions les concernant.

René Merle. C'est en tant qu'« auteur et historien » que l'Humanité m'a demandé mon point de vue. Clin d'œil sans doute sur ce *Culture occitane, per avançar* (Éditions sociales) publié en 1977. Les années ont passé mais, avec mon expérience de chercheur et de citoyen, je maintiens l'essentiel de ce que j'avançais alors. Cette question complexe est à la fois une affaire de plaisir personnel, qui touche nombre de Français au plus profond de leur affectivité, et un problème de démocratie : si demande sociale il y a, comment l'apprécier, comment y répondre ? Plaisir personnel ? J'ai le sentiment, en pratiquant une « langue morte pas tant morte », d'honorer mes grands-parents et le peuple qui la parlaient, et d'épanouir une partie de ma personnalité. Pourquoi mesurer cela à l'aune de l'utilité ? Mais au-delà de cet horizon personnel, quel sens donner à une pratique qui veut s'inscrire dans un horizon collectif ? Certes, en ces temps de crise, nombre de Français ont des préoccupations plus immédiates. Mais n'en a-t-il pas été de même sur le long terme de l'affirmation de l'État-nation ? L'unité administrative, la centralisation politique, bases de la constitution d'un marché national, impliquaient l'imposition d'une langue, celle de l'État, et la péjoration des autres. C'est pour assurer un avenir à leurs enfants dans cette nouvelle société que des millions de Français, dans la douleur, la résignation ou l'indifférence, ont cessé de transmettre un « idiome natal » bien vivant. D'autant que le dernier avatar, conquis de haute lutte, de cet État-nation, était la III^e République qui, vaille que vaille, ouvrait de vrais horizons d'éducation et de promotion sociale. L'exemple catalan est éclairant. Dans une Catalogne déchirée par les conflits de classes, mais unie face à un régime espagnol archaïque, puis dictatorial, les Catalans d'Espagne ont fait de la défense interclassiste de leur culture une arme efficace, bientôt porteuse d'un sentiment national. De l'autre côté des Pyrénées, en dépit des efforts des « mainteneurs », le catalan a connu le sort des « patois », parce que la population, profondément attachée à l'idéal républicain (elle le montra en 1851), avait intériorisé la hiérarchisation des langues imposée par la République, porteuse de progrès. Or, depuis une bonne quarantaine d'années, dans la rencontre de ces plaisirs individuels, on constate un intérêt collectif nouveau pour ces langues que l'on croyait perdues. Des intérêts plutôt : car l'écheveau est à démêler des résurgences des maintenances passéistes, des revendications localistes en fermeture aux autres, et d'une réappropriation généreuse, où le respect retrouvé de soi va de pair avec l'espérance démocratique. Intérêt majoritaire ? Certes pas dans l'affirmation « militante », mais certes oui dans le retournement de l'opinion vis-à-vis des « patois » : de la mise à distance à l'intérêt sympathique. Retournement qui ne va pas sans entraîner crispations et oppositions, et cela dans toutes les formations politiques, le récent vote des sénateurs communistes en témoigne.

Pour certains, l'apprentissage de ces langues mettrait en cause l'égalité et les principes républicains. La langue commune qu'est le français serait affaiblie, par exemple par rapport à l'anglais ? Qu'en dites-vous ?

Olivier Amiel. Ce n'est pas l'apprentissage des langues régionales qui est dangereux, c'est la volonté de « co-officialiser » ces langues avec la langue nationale qui est le français. C'est

dans ce sens que le Conseil constitutionnel a d'ailleurs autorisé, en 2002, de nouvelles modalités de l'enseignement de la langue corse sous réserve qu'il soit facultatif pour les élèves et les enseignants. Concernant le risque d'impérialisme de la langue anglaise, il faut reconnaître que le français n'a pas pu devenir la langue du système de communication globale, mais il demeure ce que Marc Fumaroli appelle « la langue du banquet des esprits », une langue pratiquée dans des cercles influents du monde entier. À ce titre, il serait temps que nos dirigeants politiques utilisent davantage et mieux le formidable outil qu'est la francophonie (220 millions de locuteurs).

René Merle. La France est un curieux pays, où dans certains milieux « cultivés » il convient presque de s'excuser de ne pas être monolingue franco-français. Les mêmes milieux où tout est fait pour que, « réalisme » et mimétisme faisant loi, les chers enfants deviennent des bilingues anglo-américain/français. Plus sérieux est l'argument qui renvoie le défenseur d'une langue minoritaire vers sa liberté : « Mais qui vous empêche de la parler ? Nous ne sommes pas en Turquie... » Certes. Je peux aimer faire du sport, et qui donc pourrait m'en empêcher ? Mais je préfère faire du sport en disposant de stades, de salles appropriées, de collectifs de jeux, d'échanges... N'en va-t-il pas de même en matière culturelle, et donc en matière de langues minoritaires ? C'est à cette demande, me semble-t-il, que devraient s'intéresser les collectivités publiques à tous les niveaux, du local au national.

Dominique Bucchini. L'exception culturelle que la France revendique ne peut évidemment pas être réservée à la seule langue dominante. L'apprentissage des langues régionales, dans l'optique d'une société plurilingue, ne menace ni l'unité de la République ni l'avenir de la langue française. La République peut assurer l'égalité dans le respect des différences. La promotion des langues régionales ne vise pas à fragmenter la France en communautés séparées. Il n'y a pas non plus de contradiction de principe entre langue régionale et langue française. La demande linguistique régionale est associée à la maîtrise d'une langue de communication de plus large rayonnement. Bien ancré sur le territoire, c'est dans les instances internationales, les relations économiques, scientifiques, culturelles que le français perd de l'influence. En Corse, dès 1985, dans la perspective d'une « politique démocratique de la langue », nous popularisons la revendication de la co-officialité du corse et du français. D'une certaine manière, dans les faits – l'état civil, la toponymie, les médias, la publication d'actes des collectivités, le domaine scolaire –, ce processus est en marche. Il est nécessaire d'intervenir pour donner au corse sa pleine vitalité dans la société, de sorte que la population en ait une perception positive, y voit une langue utile pour le futur.

Êtes-vous favorable à la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales et minoritaires ? Souhaitez-vous qu'une loi garantisse un statut et la promotion sur le plan culturel et médiatique de ces autres langues de France ?

René Merle. Cela implique-t-il la ratification d'une charte, le vote d'une loi ? En tant qu'« auteur et historien », il ne m'appartient pas d'en juger. En tant que citoyen, je ne peux que souhaiter que toutes les cartes soient mises sur la table, et qu'à une vraie information succède un débat démocratique évitant les caricatures. Ce serait aussi l'occasion de clarifier l'entreprise d'éclatement de l'État-nation, base actuelle de la défense de nos acquis sociaux, au profit d'une Europe « libérale » des régions. Le principal danger, en l'occurrence, ne me paraît pas être celui de l'affirmation de riches et égoïstes régions « ethniques », comme l'Europe en connaît aujourd'hui, mais bien celui de la féodalisation de grandes régions économiques, sur l'axe Barcelone-Francfort, ou sur l'axe Barcelone-Milan... La question linguistique a bien peu à y voir...

Olivier Amiel. Non, je ne suis pas favorable à la ratification de la charte européenne. Il s'agirait d'un très mauvais choix pour la France. Comme l'a rappelé Jean-Pierre Chevènement cela nous obligerait à « co-officialiser » plus de 70 idiomes sur notre territoire avec des mesures très coercitives ! Il y a derrière cette revendication une volonté de fragmenter la République et la nation française. Or, il est étonnant de voir des partis de gauche prôner cette ratification (elle est notamment prévue dans l'accord entre le PS et Europe Écologie-les Verts), car cette division nationale serait à l'avantage des marchés financiers toujours désireux de diminuer la puissance des États. Quant à la garantie du statut des autres langues, c'est déjà fait depuis 2008 avec l'affirmation dans l'article 75-1 de la Constitution que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » : véritable truisme puisqu'il s'agit d'une évidence admise par tous et qui, paradoxalement, consacre fort heureusement le verrou constitutionnel de l'alinéa premier de l'article 2 : « La langue de la République est le français », garantie d'une « langue commune comprise par tous. »

Dominique Bucchini. Une politique ambitieuse de promotion linguistique me semblerait grandement facilitée par la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. En Corse, la volonté politique est quasi unanime pour revitaliser la langue. S'agissant du statut de co-officialité, le consensus n'est pas général mais assez large toutefois, comme en témoigne la confortable majorité de l'Assemblée de Corse ayant voté une motion en ce sens, en juillet dernier. Un tel statut, permettant l'usage du corse dans l'espace public – services administratifs, organes délibérants –, serait le cadre juridique d'une politique de bilinguisme. Sa mise en œuvre nécessite non seulement une décision législative mais également une modification de la Constitution. Cela donnerait aux langues de France un statut permettant leur épanouissement. Une telle loi pourrait embrasser l'ensemble des usages publics, de l'enseignement à la vie administrative, de la vie culturelle aux médias. Attention cependant à ne pas procéder de façon technocratique ou autoritaire mais, au contraire, en fonction de chaque situation concernée et en respectant, avant tout, l'avis et la volonté de chaque population dans sa diversité.

Entretiens croisés réalisés par Alain Raynal

Source : <http://www.humanite.fr/culture/la-republique-menacee-par-les-langues-de-france-487685>

- **Annexe 8 : Chants**

Bona mair deu bon diu :

Eslor meravihosa,
Hilha de Diu lo Pair,
De vos o Mair piosa,
Diu Jèsus qu'ei l'arraï !
O vierja sacrada
Qu'ètz l'immaculada
La vierja Mair !

Bona Mair deu Bon diu, Senta vièrja Maria
Que'vs volem aimar tostemps, tostemps (bis)

Sus lo gave qui brama
Deu pont devath l'arcèu
Si cau téner un arram,
Que devara deu cèu
Vièrja en la capèra,
Au qui desespèra,
Da lo ramèu !

O ièrja immaculada
Ajatz pietat de nos
Balhatz a tots l'entrada
Au Cèu au près de vos
De la voste tendressa
Que'vs lauderam shens cès
Au cèu, au cèu.

Pan deu cèu :

Jésus davant lo tabernacle, que s'em tots hicats a genos
Tots estonats deu gran miracle qui hètz vos, qui hètz vos

Arrepic : Pan deu Cèu, pan deu praube monde,
A tots Jesus l'a volut dar !
Que tostemps voste cos abonde sus l'autar, sus l'autar

Cada matin e cada vrèspe qu'avetz prometut de'ns dar pan
Aquets Pan blos, aciù l'apresta vosta Man, vosta Man !

Jésus, mon Diu, lo darrèr dia entà'us vostes hraits pot vièner lèu
Balhatz a tots après l'ostia, voste cèu, voste cèu.

O Mon pais :

O mon pais que't tots quitat
Qu'an preferat la vila
Aqueths garçons tan embejos
Qu'avèm trovat richessa
Ca'i donc taben princessa

Nani, nani mossur, qu'aurèi gran degrèu
De deishar mas aulhetas
Tan qui viverèi las garderéi
De montanha en qûera
Non si hè pas mei bergèra

Que harèi jo shens cujalar
Tot crobit de verdura
Si ei de partir, lèu voi morir
Tan pis per tu la bèla
Demora't i fidèla

O mon pays, ils t'ont tous quitté
Ils ont préféré la ville
Ces garçons si envieus
Nous avons trouvé la richesse
Viens donc aussi princesse.

Nom, monsieur j'aurais grand regret
De laisser mes brebis
Tant que je vivrai, je les garderai
D'aller à la montagne encore
Cela ne se fait plus, bergère.

Que ferais-je sans mon bercail
Tout recouvert de verdure
Si j'ai à partir, bientôt je vais mourir
Tant pis pour toi la belle
Reste-y fidèle.

Paroles : G. Sanchette / Musique : J-C Coudouy

Aquest aussalés :

Aquets aussalés son de gran lhevada,
Minjan bròja ser e matin
Tà miélher poder dromir.

Si'n son dromilhós la lèit que n'ei causa,
Còca cauta e bure fresc
La vita deus Aussalés !

Dab lo gran culhèr baten la calhada,
A man dreita, a man revèrs
Com si avèn l'ennemi auprès.

Hortanèr de Pont, Pèire Sobervia.
Qu'an passat lo pont dab lur vaqueria,
Que se'n son baishats tà Pau
Tà har pèisher lur cabau.

Hoishina d'Aussau qu'esté carnalada,
La vila de Pau que la s'a minjada,
Mes tot Aussau que baishà
Dab huec que la hen pagar

Ô ! Vila de Pau, mau t'ès emplegada
De barrar Pau Long de hautas muralhas,
Car en despieit deus de Pau
Lo Pal Long serà d'Aussau.

Picamilh, Vergés e Mos d'Arribanas
Que ns'an hèit process replit de
chicanas,
Mes la Cor qu'a prononçat
La Valea qu'a ganhat.

Ces Ossalois, Se lèvent dès l'aube,
Mangent broye soir et matin
Pour avoir meilleur sommeil.

S'ils aiment dormir le lait en est la cause,
Pain chaud et beurre frais:
La vie des Ossalois.

Dans la grande cuillère, Prennent le caillé
Avec des gestes pressés
Comme s'ils avaient l'ennemi auprès.

Fourtané de Pon, Peyre Souverbie
Passèrent le pont Emmenant leurs vaches
Ils sont descendus vers Pau
Faire paître le troupeau.

Houchine d'Ossau , Fut appréhendée
Par les gens de Pau, Elle fut mangée
Mais tout Ossau descendit
Et par le feu se vengea.

Oh ville de Pau ,Tu t'es mal employée
En fermant le Pont-Long de hautes
muralles
Car malgré ceux de Pau
Le Pont-Long sera d'Ossau.

Picamilh, Bergès Et Monsieur d'Arribanas
Nous ont fait des procès
Remplis de chicanes.
Mais la cour c'est prononcée
La vallée a gagné.

Endavan Aussalés :

Arrepic : Endavant aussalés
Non reculem jamés
L'aumor qu'ei un tesaur
Qui vau cent cops
Com l'aur! Com l'aur !

Braves hilhots de la valea
Lo gran moment qu'ei arribat
Ajatz tots vosta amna plea
De coratge tau combat
Que cau baishar de las montanhas
Quitar lo bèth cèu blu d'Aussau
E shens dou dar lo cop mortau
Aus caps qui bruslan las campanhas

En plus portem nosta pensada
Tà la valea tau son drapèu
Si la volem com ei estada
Bèra com lo sorelh au cèu
Marcharam drets tà la batalha
Princes senhors e nos pastors
Shens briga crànher los canons
Provaram tots que n'èm de talha

Meilèu morir tà la valea
Que de pèrder la libertat
De las joias que n'ei la trilha
Deus parents lo vot sacrat
E tu maugrat ton esperança
Gran enemic cent cops maudit
Vam! Per tostemps que n'as mentit
Non l'averàs pas nosta tèrra

Refrain : En avant ossalois !
Ne reculons jamais !
L'honneur est un trésor
Qui vaut cent fois plus
Que l'or ! Que l'or !

Braves enfants de la vallée !
Le grand moment est arrivé !
Ayez tous l'âme pleine
De courage pour le combat !
Il faut descendre des montagnes
Quitter le beau ciel bleu d'Ossau
Et sans remords donner le coup mortel

Surtout pensons
A la vallée, à son drapeau
Si nous la voulons comme elle était
Belle comme le soleil dans le ciel
Nous marcherons droits à la bataille
Princes, seigneurs et nous bergers
Sans jamais craindre les canons
Nous prouverons tous combien nous sommes
de taille !

Plutôt mourir pour la vallée
Que de perdre la liberté !
Des joies c'est le carillon,
Des parents le vœu sacré
Et toi malgré ton espérance
Grand ennemi cent fois maudit !
Allons ! Pour toujours, tu as menti !
Tu ne l'auras pas, notre terre !

Paroles et musique : J. Baylocq de Lobièr de Haut

Laruns olympique :

Refrain :

Laruns, chère cité, oh ! Charmante brunette
Nous aimons te chanter, chanter nos
amourettes

Chantons, chantons amis dans la saine gaieté
Car ce qui nous unis, c'est la sportivité !

Je te salue cher Laruns Olympique
Que nos anciens illustrèrent un jour
Toi qui connus bien des luttes épiques
Où tant d'espoir avivent tant d'amour
Ton fanion bleu, illustre sur nos stades
Mis en sommeil pendant de si longs mois
Est réveillé par la jeune pléiade
Qui fait de toi (bis)
L'olympique Ossalois.

Voici venir du nouvel Olympique
Les petits gars au doux et clair regard
Leur devise est : " Qui s'y frotte s'y pique "
Et se sont tous de hardis montagnards ?
Sur les frontons, lorsque le soleil brille
Aux champs de ski où la neige poudroie

Pour le rugby ils vont de ville en ville
Les Ossalois (bis)
Au maillot bleu de roi.

Nous aimons tous le sport qui nous animent
Le ski pour l'un, le basket-ball
Et la pelote, tout comme l'athlétisme
Nous aimons bien aussi le dur football
Mais nous aimons, la chose est bien certaine
Loin de la foule aux regards indiscrets
Y revoir pour prix de notre peine
Le doux baiser (bis)
Que l'on donne en secret.

Le chardon bleu de la haute montagne
Ou l'edelweiss des grands sommets rocheux
Est leur symbole, et quand l'équipe gagne
Elle reprend quelques refrains joyeux
Le sport, l'amour, un peu d'exubérance
De leur jeunesse étalent leur bonheur
Ils sont heureux travaillant pour la France
Sportifs loyaux (bis)
Sans reproche et sans peur.

Sol :

Sol, que soi sol sus la via (bis)
Com l'ivèrn qu'ei l'estiu
Tu que partis un dia
Shens adiu.

Sol dab l'escur qui't amanta (bis)
Tà quin port m'as quitat
Tu qui sabès la canta
D'amistat.

Sol dab tot ço, qui'm rapèla (bis)
Lo cor triste e plagat
Com un pè d'immortèla
D'arrigat.

Sol arrens mes non m'apèra (bis)
Tot qu'ei sonque avegèr
E que soi sus la tèrra
L'estrangèr.

Sol, dab lo cor plen de brasa (bis)
Qu'ei passat lo portau
Aci n'ei pas mei casa
Que m'en voi.

Sol, quan la pena ei tan grana (bis)
Lo cèu qu'ei mèma estret
Quin cau donc sus la lana
Tiene's dret.

Sol, que m'en voi cada dia (bis)
Quan la bruma s'esten
Ua crotz sus la via
Que'm aten.

Seul, je suis seul sur le chemin
Comme l'hiver, est l'été
Tu es parti un jour
Sans adieu.

Seul, avec la nuit qui te recouvre
Pour quel port m'as-tu quitté
Toi qui savais la chanson
D'amitié.

Seul, avec tout ce qui me rappelle
Le cœur triste et meurtri
Comme un pied d'immortelle
Arraché.

Seul, plus rien ne m'attire
Tout n'est qu'ennui
Et je suis sur la terre
L'étranger.

Seul, avec le cœur plein de braise
J'ai passé le portail
Ici ce n'est plus chez moi
Je m'en vais.

Seul, quand la peine est si grande
Le ciel est même étroit
Comment faut-il donc sur la lande
Se tenir droit.

Seul, je m'en vais chaque jour
Quand la brume s'étend
Une croix sur le chemin
Qui m'attend.

Paroles : A. Arette-Lendresse / Musique : J-C Coudouy

La planta deu pastor :

La planta deu pastor

*Aulhers de totes las contradas
Ca vietz audir nostes dolors,
Qu'ei fenit a jamei,
De veder tan d'aulhades (bis)
Sus los nostes camins
Tots pingorlats de flors. (bis)*

*Au bèth miei deu primtemps,
Vriuleta berojina
Que deishavas lo loc,
Tau banèth saboròs
Tu qu'ei seras tostem,
Çò qui'm va mancar hèra (bis)
Qu'ei lo son tan plasent
Deus charmants tringuerons.(bis)*

*Auprès de tu ma mie,
Que'n plori de tristessa
Sovien'te d'aqueth temps,
Un còp secat l'arròs
Qu'enviavam lo Pigon,
Guardar las aulheretas (bis)
E tos dus suu gason,
Cantavam ua cançon. (bis)*

*Adara tot solet,
Capsus de la montanha
Cò qui'm turmenta mes,
Que las nostes amors
Qu'ei de saber que lèu,
Sus aquera pelosa (bis)
Non cherirei pas mei,
Los petits anherons. (bis)*

La plainte du pasteur

Bergers de tous les pays
Venez écouter notre chagrin
Car c'est fini
De voir autant de troupeaux
Sur nos chemins
Aux bordures fleuries.

Au beau milieu du printemps,
Jolie violette
Tu t'en vas pour laisser la place.
A la savoureuse réglisse.
Tu pars mais tu resteras toujours
Ce qui va me manquer le plus
C'est le son tant plaisant
Des charmantes clochettes.

Auprès de toi mon amie,
Je pleure de tristesse
Souviens-toi de ce temps,
Lorsque la rosée avait séché
On envoyait le chien
Garder les brebis
Et tous deux sur l'herbe
On chantait une chanson.

Maintenant tout seul,
Au sommet de la montagne
Ce qui me tourmente plus
Que nos amours
C'est de savoir que bientôt
Sur ces herbages
Je ne pourrai plus chérir
Les petits agneaux

Paroles : G. Sanchette / Musique : J-C Coudouy